RAPPORT D'ACTIVITÉ



sdj

Service droit des jeunes
Province de Luxembourg

2025



Association sans but lucratif agréée par le ministère de l'Aide à la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles en tant que service d'actions en milieu ouvert[1] (service spécialisé dans l'aide juridique à titre principal) de catégorie 2 sise Grand-Rue, 28 à 6700 Arlon

N° entreprise : 0777.883.778

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce rapport n'est pas rédigé en écriture inclusive mais s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

[1] Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'actions en milieu ouvert ; Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

Table des matières

Introduction 6

Fonctionnement actuel 6

Les actions de prévention éducative 9

a. Les demandes d'information – consultations 9

Nombre de consultations 9

Comment nous consulte-t-on ? 10

Quand nous consulte-t-on ? 12

Qui nous consulte ? 13

Profil des enfants et jeunes concernés 16

Pourquoi on nous consulte ? 18

Qui nous consulte pourquoi ? 24

Comment la demande a-t-elle été traitée ? 28

b. Les dossiers ouverts 30

Nombre de dossiers 30

Qui sont les jeunes accompagnés ? 31

D'où viennent les jeunes accompagnés ? 32

Quelle est l'origine des dossiers ? 34

Quel est l'objet des dossiers ? 35

Quelle est la durée des dossiers ? 45

Comment les dossiers sont-ils traités ? 46

Quelle est l'issue des dossiers ? 49

Les actions de prévention sociale 50

« L'as de l'A.S. » - Jeu sur l'accrochage scolaire 50

Projets en lien avec la santé mentale 51

La santé mentale, il faut qu'on en parle ! 51

Comité de pilotage « *âge de transition* » - Dispositif Pass-âge 55

En chemin vers demain - projet de prévention de l'errance chez les jeunes 57

Perspectives 59

Groupe inter-SDJ relatif au droit scolaire 60
Perspectives 60
Groupe inter-SDJ relatif à la réforme sur la responsabilité civile 61
Perspectives 61
Groupe Inter-SDJ relatif à l'autonomie des jeunes 61
Salon parent d'ado 61
Vivre mère, vivre père et manquer 62
Perspectives 63
Interpell'AMOs – Sous-groupe Scolarité 63
Groupe de travail sur l'avocat du mineur 64
Interreg / CAPACITI 65
Projet Tiers-Actif 69
Groupe de travail « jeunes à la croisée des secteurs » 70
Ma vie numérique, t'inquiète je gère – escape game sur les réseaux sociaux 71
Perspectives 72
Actions collectives auprès des jeunes dans les établissements scolaires 72
Les experts de l'info 72
Projet visibilité ou Clic Tok 73
Autres interventions 73
Actions collectives auprès des jeunes dans d'autres institutions 73
Autres activités de l'équipe en 2025 74
Participation à des associations, rencontres de travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse 74
Participation à des concertations, conseils, 74
Rencontres ponctuelles avec des services extérieurs 75
Interventions, colloques, séances d'informations, formations données, interpellations 76
Formations suivies 77
Colloques, journées d'études, tables-rondes… suivies 78
Accompagnement de stagiaires, jury de mémoire, réponses à des demandes diverses d'élèves 79

Autres activités 80
Réunions extraordinaires du service 80
Annexes 81

Introduction

Ce rapport d'activité présente tant les actions de prévention éducative que sociale menées par l'équipe en 2025. Les grandes tendances habituelles se confirment même si de petites subtilités peuvent émerger.

Ces données bien que complètes doivent rester des données statistiques à analyser en tant que telle et ne traduisent nullement la réalité vécue par les intervenants au quotidien. De fait, un dossier ne peut, par exemple, pas être comparé à un autre tant l'implication peut fortement varier en fonction des difficultés vécues par le jeune et sa famille, engendrer de nombreux déplacements, et/ou imposer des délais serrés à respecter.

Fonctionnement actuel

En 2025, le SDJ Lux a mené des actions de préventions éducative et sociale sur un territoire d'action vaste de 4 440km^2 soir 1 arrondissement judiciaire, 3 divisions, 43 communes. En quelques chiffres, cela représente :

- 157 dossiers traités ;
- 446 consultations ;
- 4 projets de prévention sociale portés par le service ;
- 4 projets de prévention sociale menés en partenariat ;
- 1 projet européen ;
- La participation à de nombreux groupes de travail, concertations, commissions ;
- De nombreux jeunes animés dans les écoles et autres institutions ;
- 36 041.13Km^2 parcourus[3].

Effectués par une équipe composée de :

- Emeline Wilkin, intervenante sociale.
- Laura Edon, intervenante sociale.
- Emeline Saume, intervenante sociale (0.5 ETP Maribel et 0.5 ETP chargée de projet « *la santé mentale, il faut qu'on en parle* », soutenu financièrement par le Réseau Matilda – SPF Santé).

[2] + 13% par rapport à 2024.

[3] Nombre de kilomètres effectués pour les actions de préventions éducatives et sociales, y compris les formations, colloques…

- Emilie Maréchal, chargée de projet « *prévention de l'errance chez les jeunes* » (a quitté sa fonction le 31 mars 2025).
- Lara Deom, intervenante juriste.
- Anaïs Lamouline, chargée de projet « *Capaciti* » (Interreg).
- Jennifer Maitrejean, détachée pour mission – coordinatrice du dispositif Pass-Âge (soutenu financièrement par le réseau Matilda – SPF Santé).
- Geneviève Legros, secrétaire.
- Odile Buchet, directrice.

Organisation des permanences

Le siège de l'activité en province de Luxembourg est situé à la Grand Rue n° 28 à Arlon, chef-lieu de la Province.

Le bien occupé permet à chaque travailleuse de recevoir les usagers en entretien dans un local dédié qui sert également, au besoin, à organiser des rencontres en rapport avec notre projet pédagogique.

Le bien, situé en plein centre-ville, est traversé tous les midis par un nombre conséquent d'étudiants fréquentant les écoles secondaires du centre d'Arlon ; il est particulièrement accessible. La situation actuelle nous rapproche de la gare d'Arlon et des principaux arrêts de bus ce qui facilite ainsi le déplacement des personnes jusqu'à nous. Malgré tout, nous le verrons à travers l'étude des statistiques ci-dessous, la réalité de la Province de Luxembourg est telle que le nombre de personnes physiques en permanence est faible et les déplacements des intervenants sont nombreux.

Les permanences du service ont été pensées conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'Actions en Milieu Ouvert du 5 décembre 2018 et plus précisément à l'obligation donnée aux services de travailler *« avec les jeunes et leur famille dans une logique d'équité, ce qui suppose qu'il se donne les moyens d'atteindre les jeunes qui ont moins facilement accès au service* » ainsi qu'à l'article 13 relatif aux conditions particulières d'agrément. La pertinence de celles-ci est vérifiée lors du conseil éducatif annuel.

Ainsi, le service est accessible sans rendez-vous le lundi de 14h à 18h, le mercredi de 12h à 18h et le vendredi de 10h à 14h. Durant les périodes de vacances scolaires, les permanences ont lieu les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 14h. Le service ouvre également chaque premier samedi du mois de 9h à 12h. Ces horaires ont été réfléchis au regard de nos statistiques et des pics de consultations que nous avons. Afin de permettre aux travailleuses de couvrir l'ensemble du territoire en allant directement à la rencontre des jeunes dans leurs milieux de vie et ainsi

d'être accessibles aux jeunes les plus vulnérables, nous avons convenu de restreindre les horaires de permanences.

Actuellement, nous n'organisons pas de permanence décentralisée à proprement parlé[4]. Des locaux d'entretien nous sont mis à disposition en d'autres lieux de la province dans le cadre d'accords avec d'autres services sociaux. Le service pourrait, en fonction de son développement, entamer une réflexion à ce sujet.

Les permanences sont assurées en alternance par les intervenantes socio-juridiques.

[4] Une permanence mensuelle est organisée à l'attention des jeunes placés à l'IPPJ de Saint-Hubert. Cette permanence n'est pas ouverte au public.

Activités liées au projet pédagogique

Les Services d'Actions en Milieu Ouvert ont pour mission principale de réaliser des actions de prévention éducative et sociale, au bénéfice des jeunes d'une zone d'action déterminée, dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec leur environnement social, en l'absence de mandat administratif ou judiciaire[5].

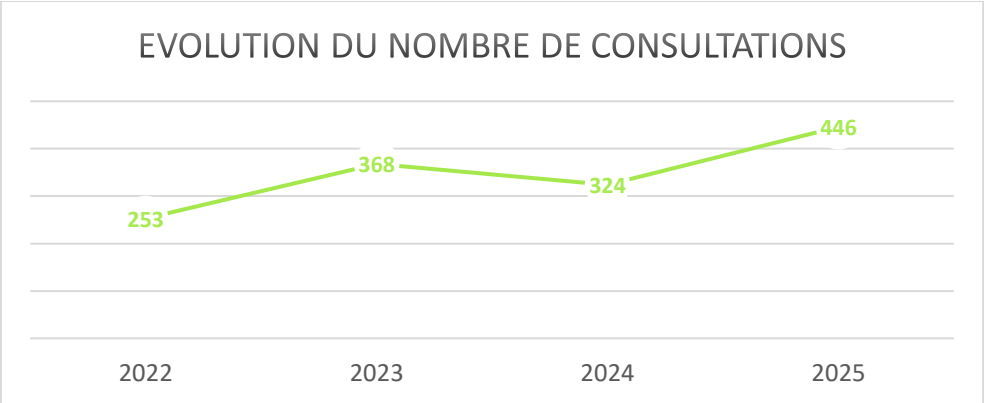
Les actions de prévention éducative

Dans le cadre des missions spécifiques qui leur sont conférées, les Services droit des jeunes dispensent aux jeunes, à leur famille et familiers, dans un langage adapté, une information juridique complète et adéquate, leur permettant de mieux comprendre leur environnement social et ainsi de faire des choix et d'agir en connaissance de cause. Nous pouvons également proposer aux jeunes, un accompagnement dans leurs démarches.

a. Les demandes d'information – consultations

Conformément à notre cadre de travail, nos actions de prévention premières sont l'écoute, la valorisation et la réorientation et ce, avant l'accompagnement social individuel. Une information complète sur les effets et conséquences possibles des actions est systématiquement apportée avant toute proposition d'accompagnement dans les démarches.

Nombre de consultations



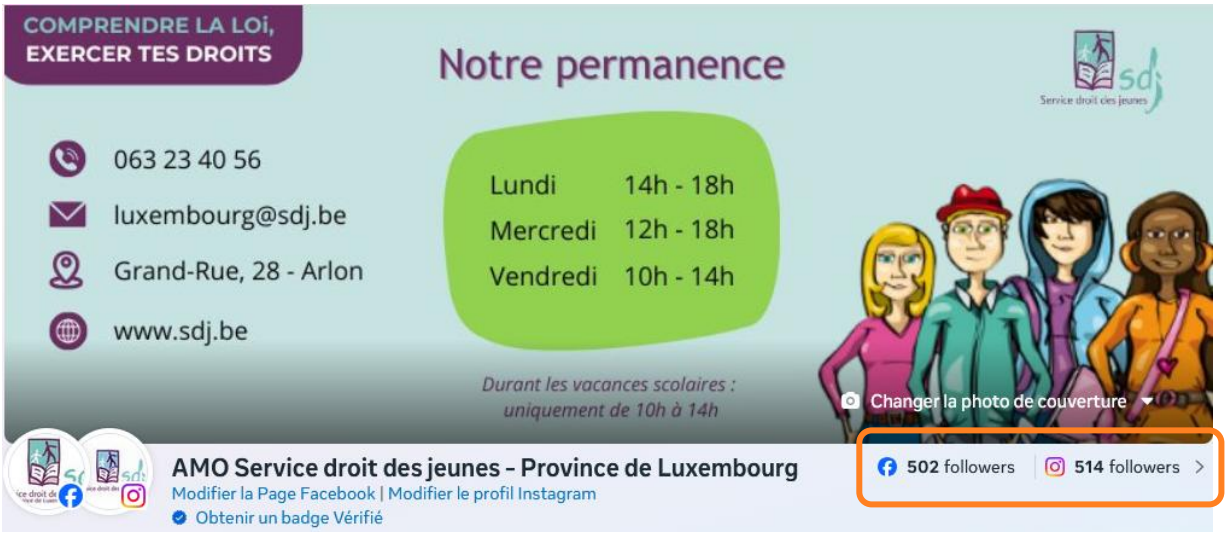
En 2025, le service a été consulté à 446 reprises. Cela représente une augmentation importante du nombre de consultations (+122 demandes). Il s'agit du nombre le plus élevé depuis la création du SDJ Lux.

[5] Art.2, 30° du Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

Trois éléments peuvent expliquer cette augmentation.

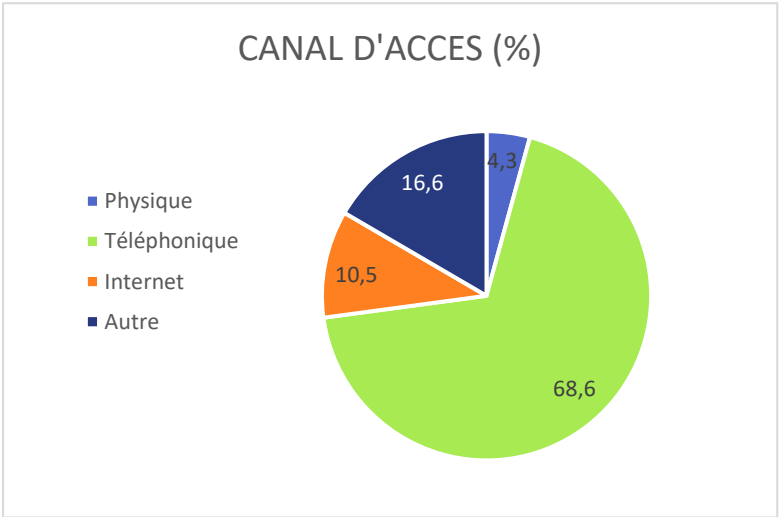
D'abord, l'équipe se stabilise puisqu'il n'y a pas eu de nouvelle arrivée en 2025. Chaque intervenante a pu investir ses actions et augmenter ainsi la visibilité du service.

Ensuite, le travail mené par Aurore Soto Maldonado a augmenté la visibilité en ligne du SDJ. Les comptes Facebook et Instagram du service sont relativement bien suivis.



Enfin, depuis mars 2025, nous tenons, chaque mois, une permanence à destination des jeunes placés à l'IPPJ de Saint-Hubert. 64 jeunes ont pu bénéficier d'un entretien avec le service. Il est intéressant de noter que malgré les difficultés rencontrées par l'institution en 2025, le SDJ a pu accéder aux jeunes et recueillir leur parole et difficultés ; cette parole nous avons pu la faire remonter auprès de la direction. Plusieurs membres du personnel nous ont exprimé, loin des craintes du début, que nos interventions constituent une bulle d'oxygène pour les jeunes.

Comment nous consulte-t-on ?



Sans surprise et conformément aux années précédentes, le canal téléphonique est le plus utilisé pour entrer en contact avec le Service (68.6%). Nous pouvons aisément supposer que, dans le cadre d'un premier contact, de l'obtention d'une information ponctuelle, de l'éventuelle fixation d'un premier rendez-vous, les particuliers tout comme

les professionnels préfèrent, avant de se déplacer, s'assurer qu'ils frappent à la bonne porte ou espèrent, par ce biais, obtenir une réponse plus rapidement.

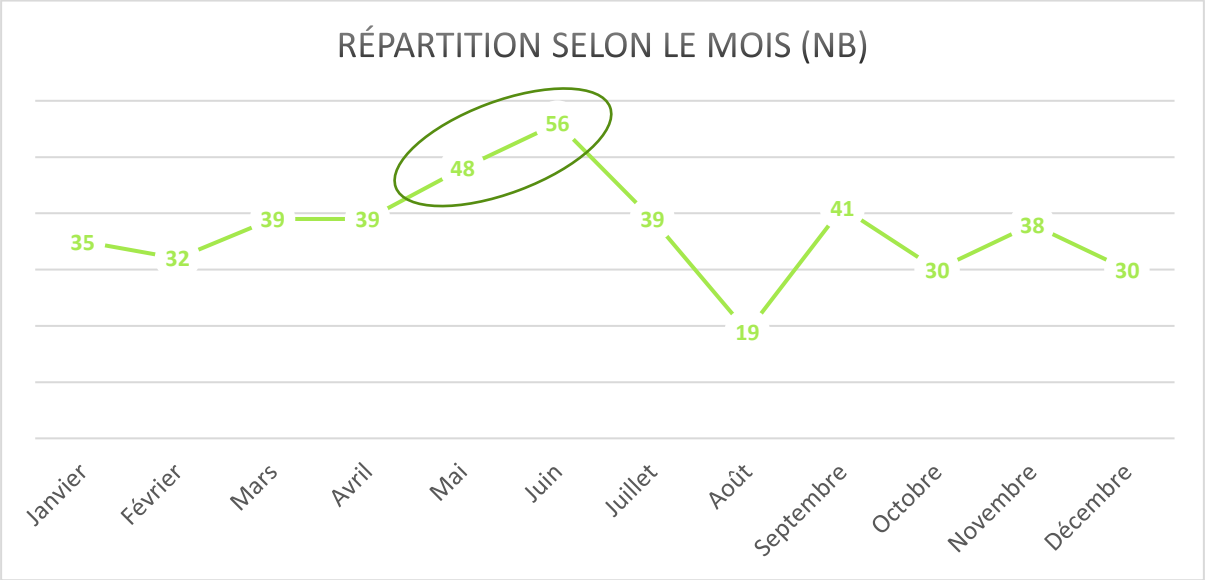
Le nombre de personnes se déplaçant en permanence physique continue à diminuer (-2.8%, en 2025 ; 19 personnes se sont présentées spontanément durant nos horaires de permanence). Le pourcentage reste faible en comparaison au canal d'accès téléphonique. En réalité, bien que nos bureaux, situés en centre-ville, facilitent l'accès des usagers à notre Service, la problématique de la mobilité en milieu rural décrite ci-dessus, reste des plus actuelles.

Une page Facebook et un compte Instagram permettent de communiquer nos horaires de permanence, nos activités et l'information que nous estimons utile et nécessaire. Aucune permanence via les réseaux sociaux n'est organisée mais l'utilisation de « *Messenger* » et de « WhatsApp » s'avère plus que nécessaire dans certains de nos suivis. En effet, l'investissement d'internet et des réseaux sociaux par les jeunes est indéniable. L'accès à internet rendu pratiquement public est au cœur des interactions sociales. Ces outils sont en constante évolution et permettent aux jeunes aujourd'hui d'être connectés en continu. L'usage des technologies ne doit pas devenir une fin en soi mais peut être un moyen susceptible d'entrer en relation avec les jeunes. Pour pallier le manque de crédit de téléphone, le recours aux messageries des réseaux sociaux s'impose en quelque sorte à nous. En l'occurrence, certains usagers, mis en autonomie, isolés, précarisés, entretiennent le contact « *social* » très régulièrement par le biais de « *Messenger* ». Notre site internet nous permet également de formuler une demande via un formulaire à compléter et diffuse notre adresse mail générale. Ce canal d'accès reste peu usité.

Enfin, le canal « autre » a fortement augmenté en 2025 (+ 14.1%). Cette augmente s'explique par le fait que les 64 demandes d'information formulées par les jeunes de l'IPPJ de Saint-Hubert ont été encodées dans le canal « autre ». Il a paru nécessaire de mettre à jour la grille d'encodage à partir de 2026. Celle-ci contient désormais un canal d'accès « permanence à l'IPPJ ». Si nous retirons les 64 consultations de l'IPPJ, les chiffres sont stables par rapport à 2024.

Ces données sont à prendre en compte lors de l'évaluation de la mise en place de permanences physiques notamment les week-ends et en soirée.

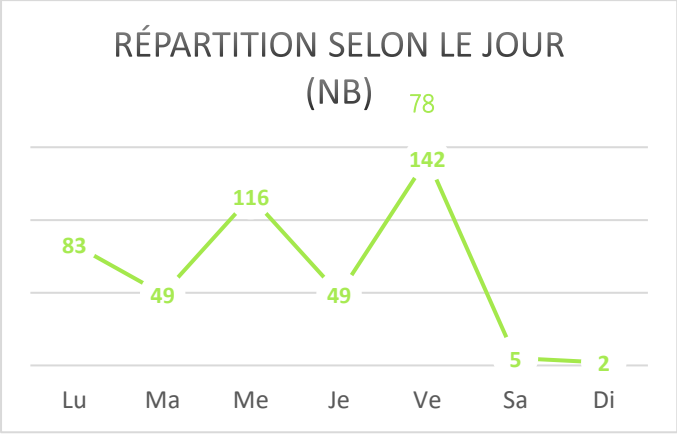
Quand nous consulte-t-on ?

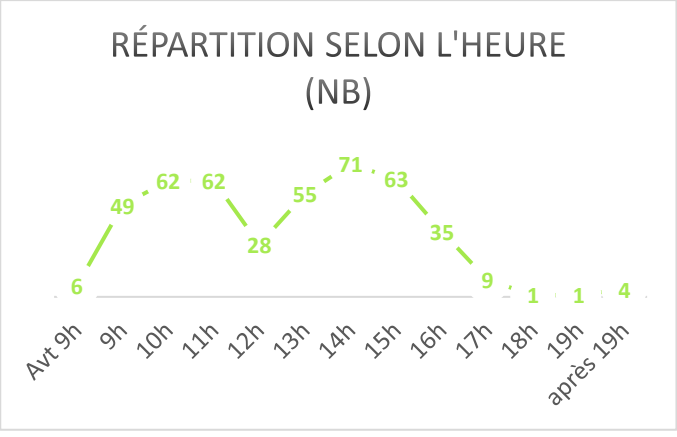


En 2025, la répartition mensuelle des demandes d'information formulées reste stable. Seul un pic est observable en mai et en juin. Durant ces deux mois, les permanences à l'IPPJ ont été les plus conséquentes (12 demandes par mois). De plus, le mois de juin est traditionnellement celui au cours duquel nous recevons le plus de consultations en droit scolaire (notamment en lien avec les recours contre les décisions du conseil de classe et du jury de qualification). Le mois d'août connait un creux avec 19 consultations. Cela peut découler du fait que le service fonctionne au ralenti à la suite des congés de plusieurs travailleuses et qu'il n'y a pas eu de permanence à l'IPPJ ce mois-là.

Si l'on retire les 64 demandes d'informations formulées dans le cadre de la permanence mensuelle à l'IPPJ de Saint-Hubert (vendredi matin), nous constatons que, cette année encore, les jours de permanence sont les plus sollicités. Les journées sont dégressivement investies dans l'ordre suivant : les mercredis, les lundis et les vendredis. Arrivent ensuite les mardis et les jeudis à égalité puis les week-ends.

Les consultations sont plus fréquentes les après-midis (53.6%), ce qui est stable au regard des années précédentes ; cette année encore, l'écart se réduit (46.4% de consultation en matinée). Les pics de consultations se situent toujours entre 10h et 12h et entre 13h et 16h.





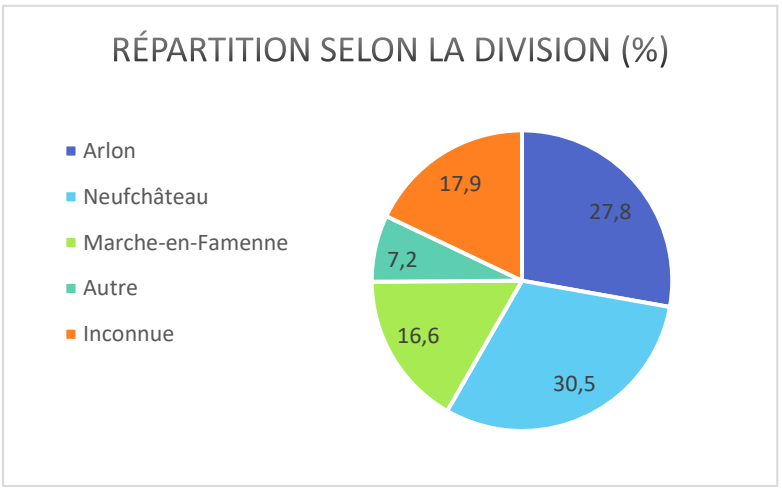
La réorganisation des permanences telle que pensée en 2019 est, au regard des statistiques, toujours pertinente.

A noter toutefois que 22% des demandes sont formulées les mardis et les jeudis, jours où nous n'avons pas de permanence. Les demandes formulées hors des horaires de bureau prennent majoritairement la forme d'un mail.

Tout comme les années précédentes, la permanence mensuelle du samedi n'est pas utilisée. Sur les 5 consultations formulées un samedi, quatre l'ont été par mail et une par le canal d'accès « autre ».

A noter que sur l'ensemble de l'année 2025, aucune personne ne s'est présentée spontanément en permanence physique après 17h les lundis et mercredis. Durant ces plages horaire, seules cinq demandes ont été formulées par téléphone et deux par mail.

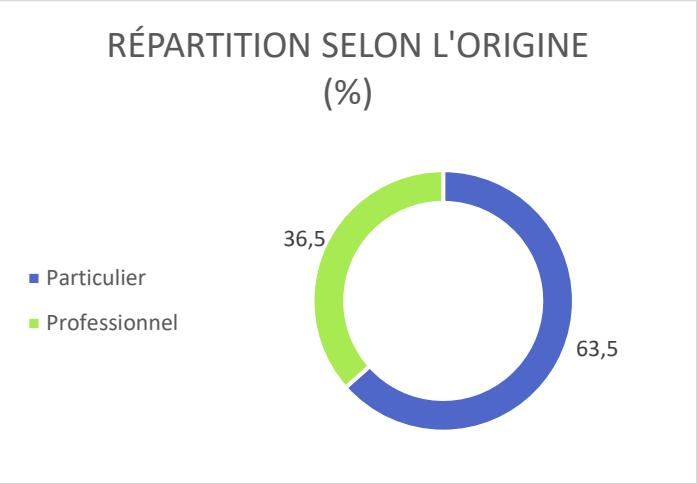
Qui nous consulte ?



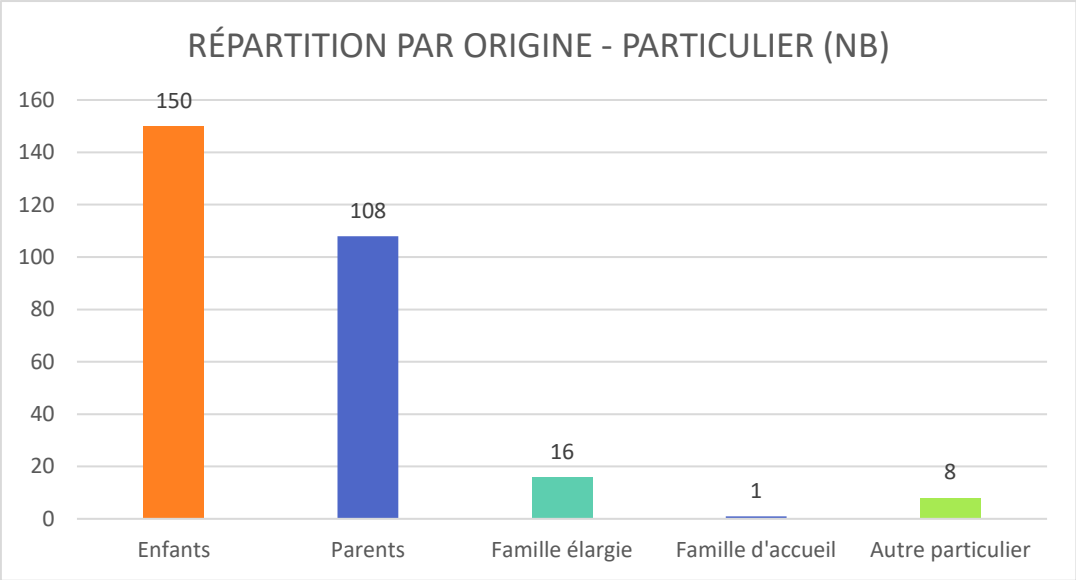
En 2025, nous avons été, pour la première fois, davantage consultés pour la division de Neufchâteau que d'Arlon. Cela s'explique par la mise en place d'une permanence au sein de l'IPPJ de Saint-Hubert (64 demandes). Si l'on retire les demandes émanant de la permanence à l'IPPJ, les proportions sont stables par rapport aux années précédentes. A savoir : 32.5% Arlon, 18.8% Neufchâteau et 19.4% Marche-en-Famenne.

Toute personne peut nous consulter qu'elle soit un particulier ou un professionnel.

A l'instar des années précédentes, les particuliers restent les premières personnes à prendre contact avec le Service afin d'obtenir une information (63.5% ; +5.5%).



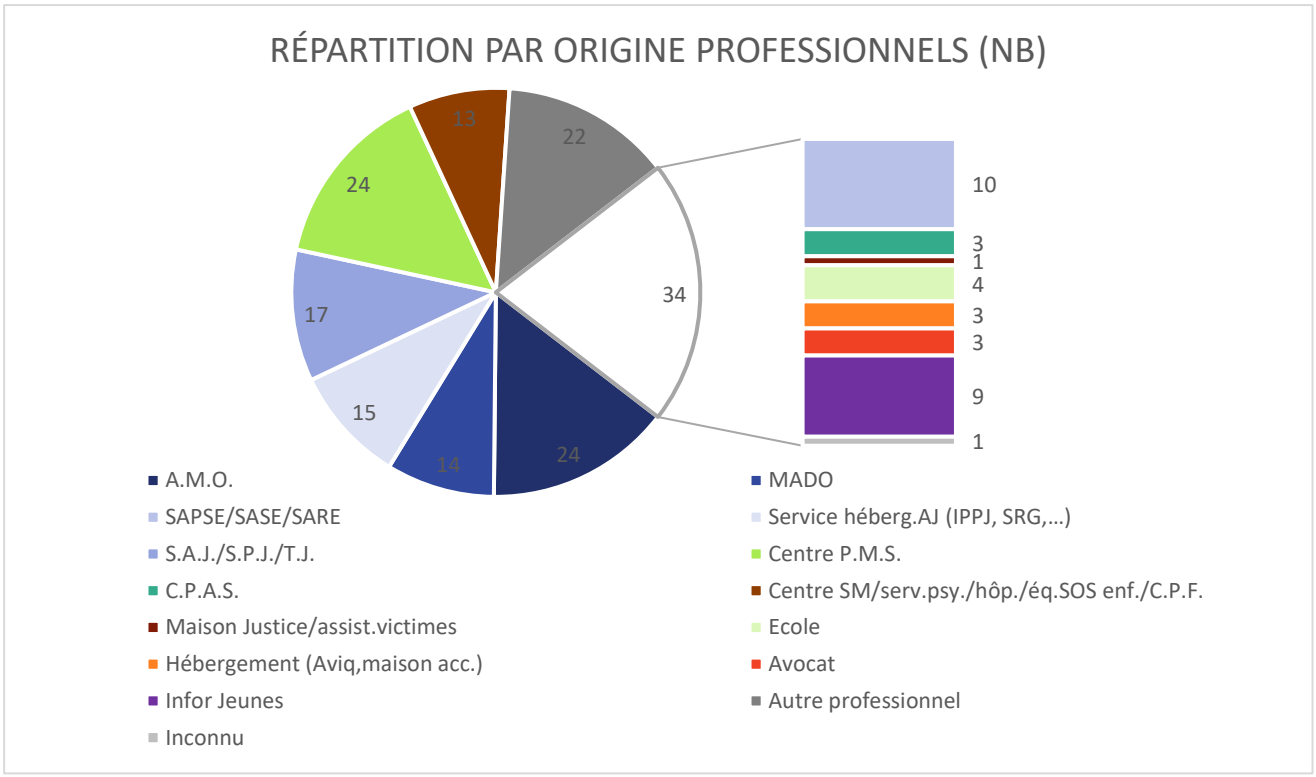
Consultations par des particuliers



Contrairement aux années précédentes, les enfants sont les premiers à nous avoir consultés en 2025. Ils représentent 33.6% du nombre total des demandes. Même si, encore une fois, les 64 demandes formulées par les jeunes placés à l'IPPJ de Saint-Hubert impacte le chiffre. L'augmentation du nombre d'enfants à l'origine de la demande est indéniable.

Viennent ensuite les parents. Dans ce cas, nous veillons à ce que l'enfant ou le jeune soit toujours l'interlocuteur privilégié et à ce qu'il reste en tout état de cause au centre de l'intervention, nombre d'enfants ne possèdent pas encore le discernement pour nous consulter directement, d'autres sont parfois coutumiers de parcours de rupture ou démissionnaires par rapport à eux-mêmes. Si nous devons aider les particuliers à identifier qui est le « *demandeur d'aide* », il nous appartient également de réfléchir à la place laissée à la proactivité relationnelle et aux liens entre absence de formulation de demande d'aide et refus d'aide ; entre formulation expresse de demande d'aide et exigence institutionnelle.

Consultations par les professionnels



Les travailleurs du secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse demeurent les plus nombreux à nous consulter parmi les professionnels (49%, +3%). Parmi ceux-ci, les services non-mandatés de l'aide à la jeunesse (AMO/MADO) sont les premiers services à nous consulter avec des demandes atteignant 25.2% (-1.9%). Cela met en évidence le relais existant entre nos services et atteste de notre complémentarité. Les consultations venant des autorités mandates sont stables (10.4%). Tandis que celles émanant des services mandatés qu'ils soient résidentiels ou qu'ils œuvrent dans le milieu de vie du jeune augmentent cette année (+4.9%).

Le secteur de la santé mentale nous a consulté plus souvent en 2025 (+4.3%). Augmentent également les consultations issues des C.P.A.S. (+1.1%) et du secteur de l'enseignement[6] (+3.9%). Les C.P.M.S. sont, en termes de nombre de demandes, avec les A.M.O., ceux qui nous consultent le plus.

En revanche, le secteur de l'hébergement nous a moins consultés (-3.4%) de même que les autres professionnels[7] (-9.5%), troisième catégorie la plus fréquente des consultations par des professionnels.

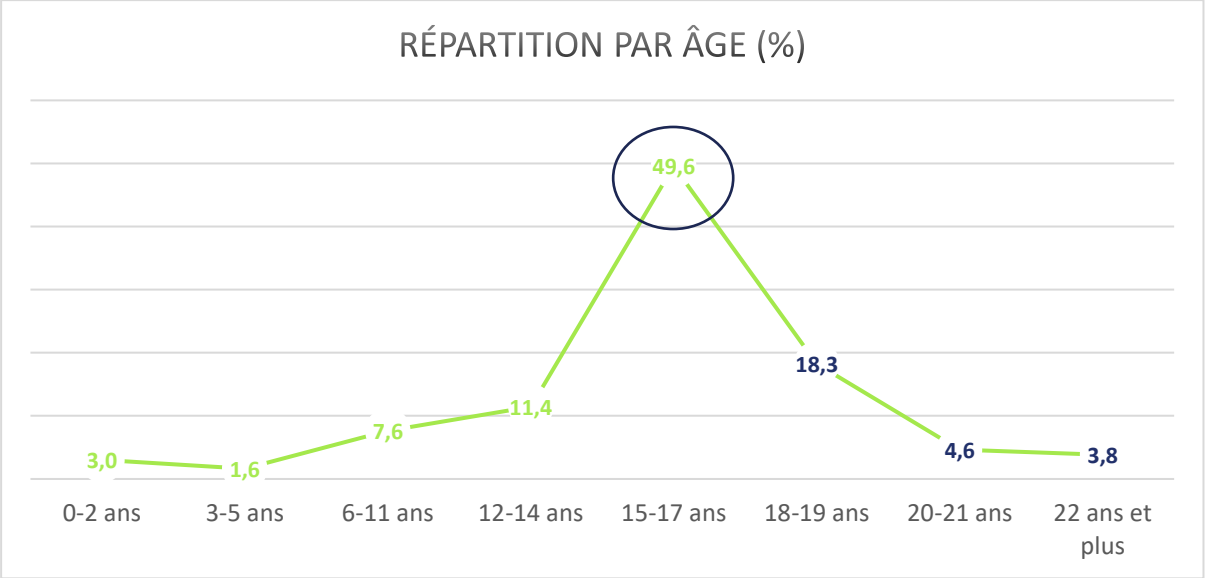
[6] Toutefois, le service de médiation scolaire en Wallonie et les équipes mobiles ne nous ont pas consultés en 2025.

[7] Demandes formulées par le Dispositif Pass-Âge, l'Entre-Temps, un syndicat, un échevin.

Nous constations chaque année que les actions de prévention sociale menés et notre présence dans nombre de concertations et groupes de travail influence l'origine des consultations par des professionnels. En effet, notre présence et/ou nos actions dans certains domaines engendrent une plus grande visibilité du service (« *on nous voit, on pense à nous et on nous consulte* »).

Profil des enfants et jeunes concernés

Âge[8]



Comme les années précédente, nous sommes majoritairement consultés pour des mineurs d'âge (73.2%). De manière tout à fait stable, la tranche d'âge pour laquelle nous sommes le plus consultés demeure les 15-17 ans (presque 1 demande sur 2, + 18.9%). Cette tranche d'âge augmente fortement. Cette hausse est certainement liée aux 64 demandes émanant de l'IPPJ de Saint-Hubert.

Les 18-19 ans viennent ensuite (-3.2%), puis les enfants entre 12 et 14 ans et ceux âgés entre 6 et 11 ans (-7.4%).

La part des 20 ans et plus chute de 8.4% par rapport à 2024. Notons que, pour la tranche 22 ans et plus, la réponse aux questions est faite lorsqu'il s'agit d'une matière pour laquelle nous sommes régulièrement consultés. Les demandes plus complexes ou particulières sont réorientées vers un autre service du secteur adulte.

Cette forte représentation des jeunes adolescents et adultes pour lesquels nous sommes consultés est lié, sans conteste, aux actions développées en prévention sociale. En effet, la

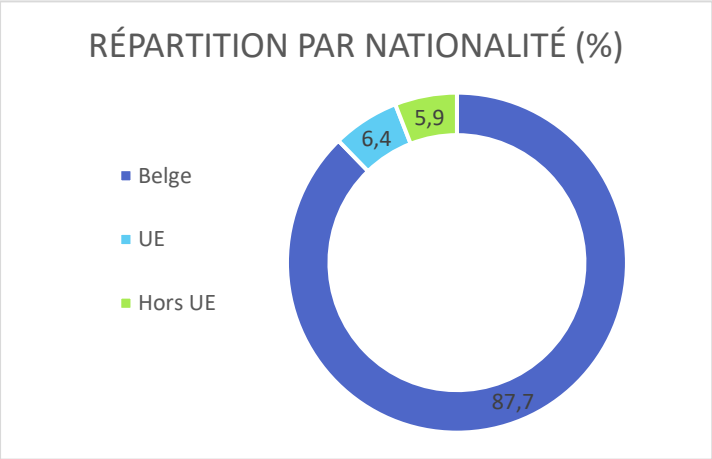
[8] Dans la grille d'encodage, il est possible d'indiquer plusieurs tranches d'âge par consultation. En effet, une même question peut concerner plusieurs enfants.

majorité des projets initiés ciblent les élèves à partir de l'enseignement secondaire voire l'âge de transition.

Il paraitrait pertinent d'initier en interne une réflexion sur la manière dont nous pourrions nous rendre davantage visibles et accessibles auprès des enfants (<14 ans) et de leur famille. Ils représentent seulement 23.6% des consultations (2.9% des demandes concernent des enfants de moins de 6 ans).

Il est à signaler que l'âge est inconnu dans 20.2% des consultations. En effet, cette donnée n'est pas toujours nécessaire pour apporter la réponse aux questions posées. Dans ce cas, il n'est pas demandé aux personnes si celles-ci ne l'ont pas mentionné spontanément.

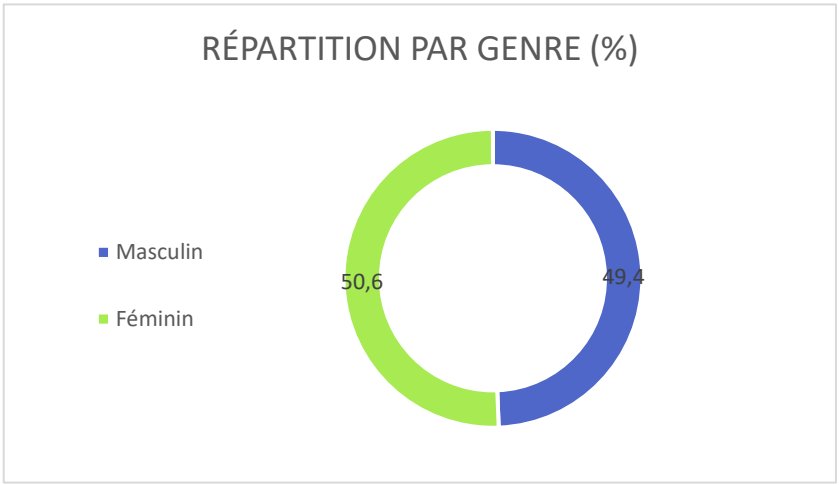
Nationalité[9]



Comme chaque année, nous sommes principalement consultés pour des jeunes de nationalité belge (87.7%, +3.1%). Les consultations pour des jeunes européens ou ayant une nationalité « *hors UE* » sont en diminution cette année (-3.2%). A noter que cette année encore, aucune consultation ne concernait un jeune ayant le statut d'apatride.

Genre

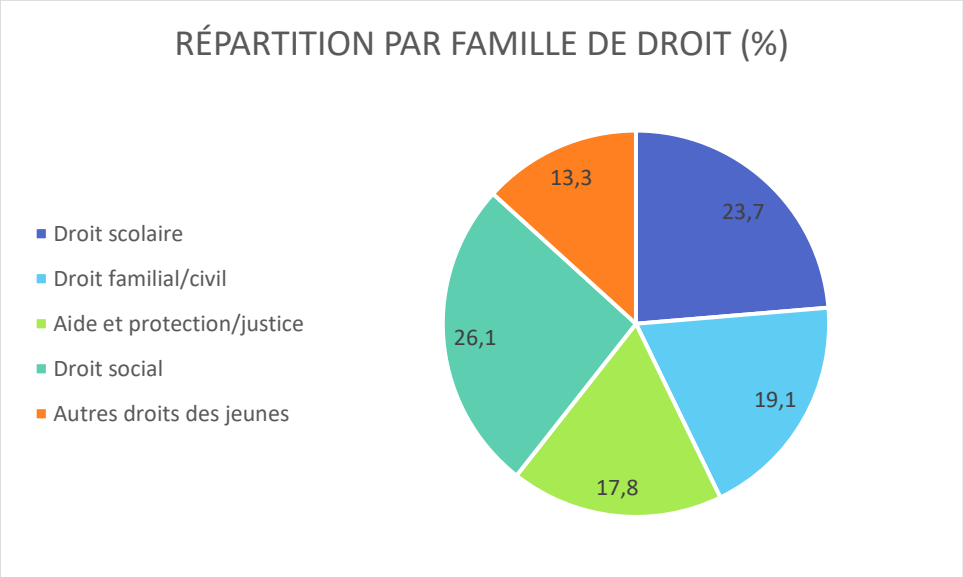
Comme les années précédentes, nous avons été consultés davantage à propos de filles (50.6%) que de garçons (49.4%).



[9] Plusieurs enfants/jeunes peuvent être concernés par une même consultation. Il est donc possible d'encoder plusieurs tranches d'âge, nationalités et genres. Ces données peuvent également être inconnues. Si cela n'a pas d'influence sur la réponse à donner et qu'il n'est pas cité spontanément, nous ne demandons pas l'information.

Pourquoi on nous consulte ?[10]

Les demandes sont réparties en fonction de quatre grandes familles de droit (droit scolaire, droit familial/civil, aide et protection de la jeunesse/justice, droit social) et d'une cinquième qui regroupe les autres droits des jeunes.



Cette année, la baisse des consultations en droit scolaire (-3%) place la famille « droit social » en tête avec 26.1% des consultations (soit plus d'une consultation sur quatre). L'ordre des autres familles de droit ne change pas.

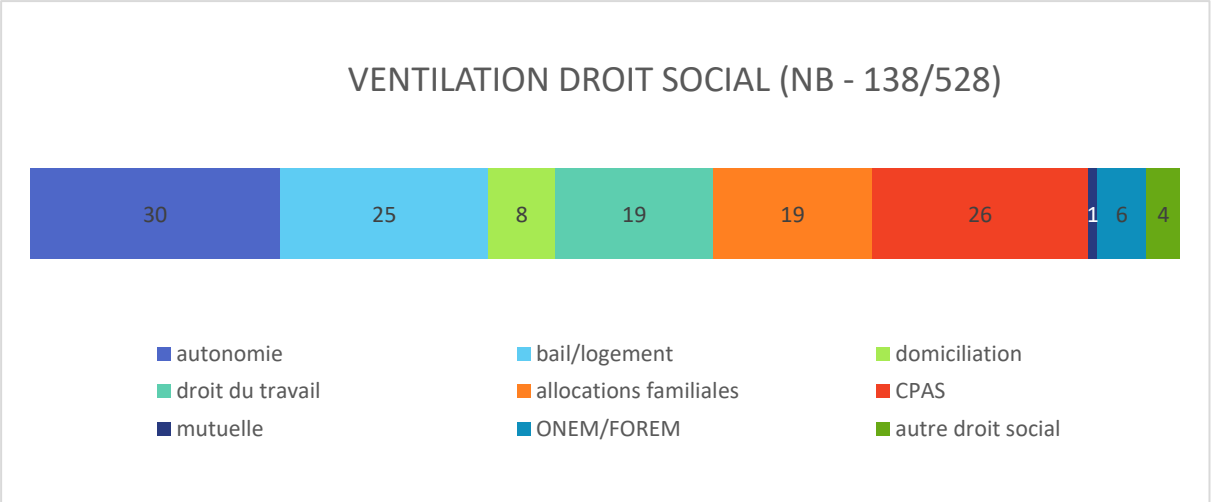
Troisième en termes de fréquence, le droit familial/civil marque la plus grosse baisse (-5.2%)

Les consultations en aide et protection de la jeunesse/justice (+3.9%) sont en hausse tout comme celles relatives aux autres droits des jeunes (+2.4%).

Pour chaque demande, il est encodé la famille de droit (une des cinq précitées) et l'objet plus spécifique de la demande ce qui nous permet d'affiner nos statistiques et notre prise de recul par rapport aux demandes d'information reçues.

[10] Une consultation peut concerner plusieurs thématiques. De sorte que, pour 324 consultations en 2024, 383 objets ont été encodés.

Droit social



Contrairement aux précédentes années, les demandes d'informations en droit social augmentent légèrement cette année (+1.8%). Il s'agit de la famille de droit pour laquelle nous avons été le plus consultés.

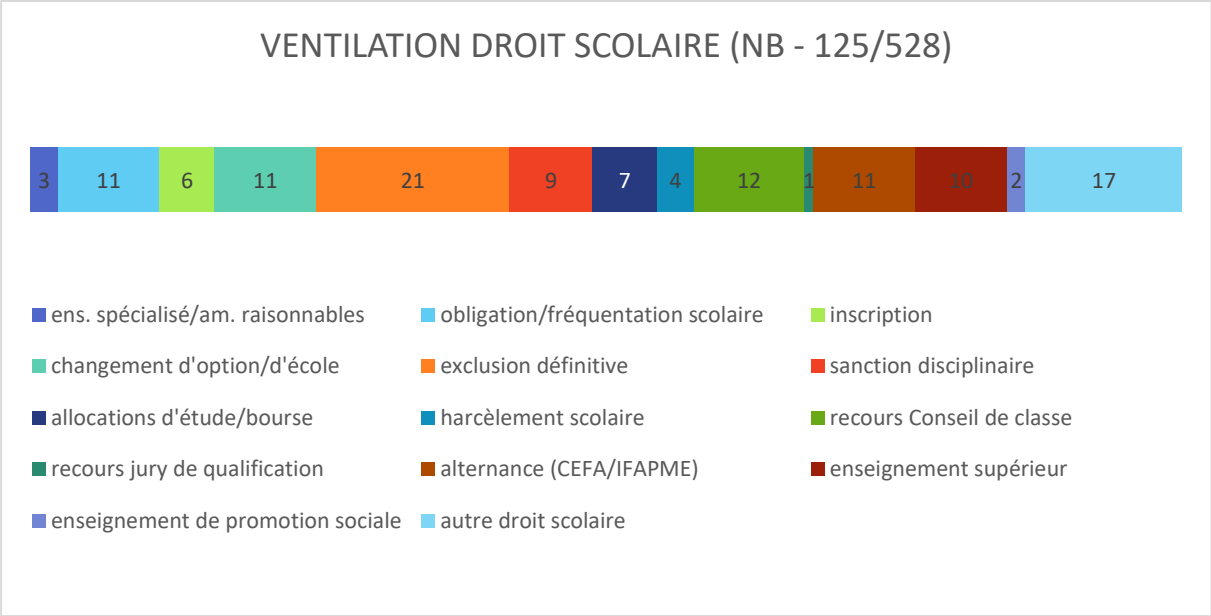
Les consultations en lien avec le fait de vivre en logement autonome ou ailleurs que chez ses parents représentent 64.5% des consultations en droit social. Ainsi, 21.7% des demandes visent des questions en lien avec l'autonomie[11] (cet objet représente d'ailleurs le quatrième objet pour lequel nous sommes le plus consultés toutes familles de droit confondues avec 5.7% des demandes totales, + 6.8%), 18.8% le CPAS (-3.5%), 18.1% le bail/logement, 5.8% la domiciliation.

A noter également une diminution des demandes relatives à l'ONEM/FOREM (-5.3%) et à la mutuelle (-3.6%). Les demandes en lien avec le droit du travail sont stables (13.8%). Celles abordant les allocations familiales sont en légères augmentation (+2.1%)

Droit scolaire

Même si les demandes en lien avec le droit scolaire baissent cette année (-3%), leur nombre reste élevé (125 consultations sur 528). Il maintient son niveau qu'il n'avait plus atteint depuis 10 ans.

[11] Une consultation relative à l'autonomie peut contenir des informations en lien avec le CPAS, la domiciliation, le bail/logement…



De manière constante depuis plusieurs années, nous constatons que les demandes en la matière sont éclatées de sorte qu'aucune thématique ne semble se distinguer. Toutefois, les demandes relatives aux sanctions disciplinaires (y compris les exclusions définitives) restent les demandes les plus fréquentes (24% soit respectivement 9 et 21 demandes, +3%). Les demandes relatives aux recours contre une décision du conseil de classe/jury de qualification sont en baisse (-7.3%).

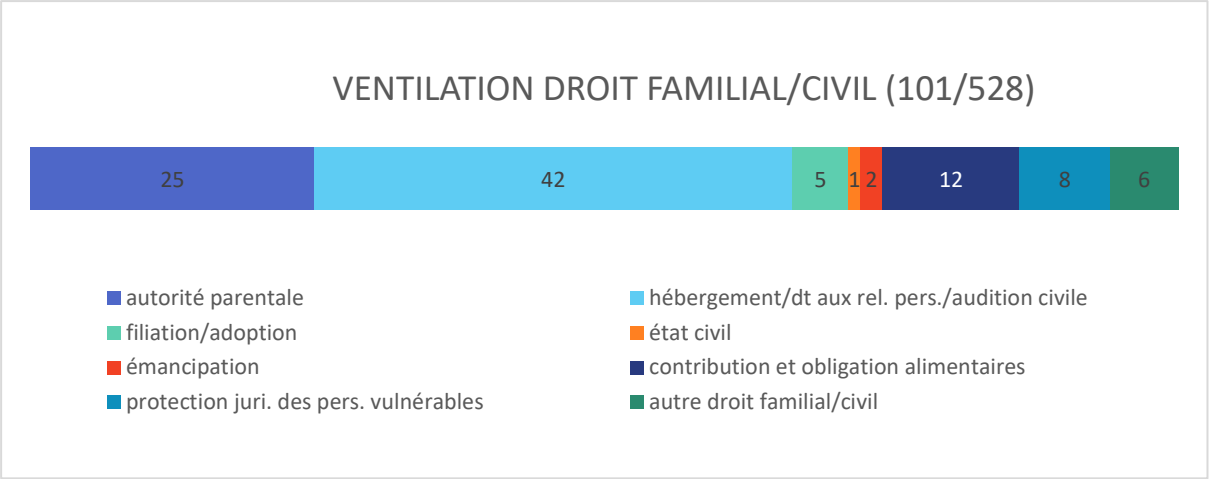
Il semble aussi que notre service soit identifié comme service ressource en matière d'enseignement supérieur même si le nombre de consultation reste minime (10 demandes), raison pour laquelle l'équipe poursuit sa formation en la matière.

Les demandes en lien avec l'enseignement en alternance augmentent cette année (+7.8% même si le nombre de demandes restent faible – 11 demandes).

Le reste des objets est stable par rapport à 2024. A noter que nous avons été consultés à trois reprises au sujet de l'enseignement spécialisé/des aménagements raisonnables. En 2024, nous n'avions eu aucune demande à ce sujet.

Enfin, la catégorie « autre droit scolaire » est en légère baisse (-2.1%). Ces demandent visaient, par exemple, les jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2), les examens (2), la confiscation du GSM, une phobie scolaire, de la violence au sein de l'école, un problème avec un professeur, une suspicion de triche, un voyage scolaire, le duplicata du CEB…

Droit familial/civil



A l'instar des années précédentes, les consultations en droit familial/civil (101 demandes), en baisse cette année, sont principalement en lien avec l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile[12] (41.6%, +10.6%) et l'autorité parentale (24.8%, -6.3%%). Avec 42 consultations, hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile représente la thématique la plus fréquente, toutes catégories confondues, pour laquelle on nous consulte.

Après plusieurs années de chute, les demandes liées aux contributions alimentaires se stabilisent (11.9%).

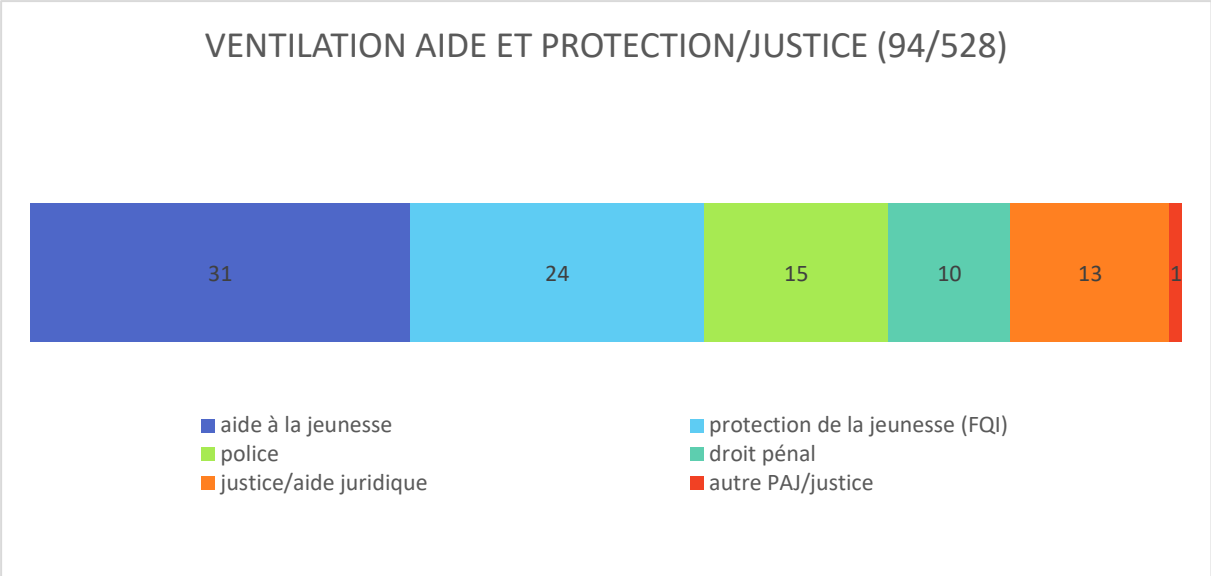
La thématique qui marque la plus grosse progression en 2025 est celle de la protection juridique des personnes vulnérables. Le pourcentage triple (+5.7%, 7.9%). Nous sommes consultés à ce sujet par les professionnels du secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse et ceux du secteur de la santé mentale.

La catégorie « autre » avec ces 6 demandes ont trait au changement de nom (2), à la responsabilité civile, à la médiation familiale, au divorce et à une question d'héritage.

Les autres thématiques sont peu nombreuses en termes de consultations (maximum 5 demandes). Cette année, nous n'avons pas été consultés à propos de la tutelle civile.

[12] Bien que le droit familial/civil soit le troisième famille de droit en nombre de consultations, il est intéressant de souligner que les demandes spécifiques en lien avec l'hébergement des enfants, leur audition par un juge de la famille et le droit au relations personnelles constituent à eux seuls le objet pour lesquels nous sommes le plus consultés (toutes familles de droit confondues) puisqu'il représente 14.6% des demandes totales (+5%).

Aide et protection de la jeunesse/justice



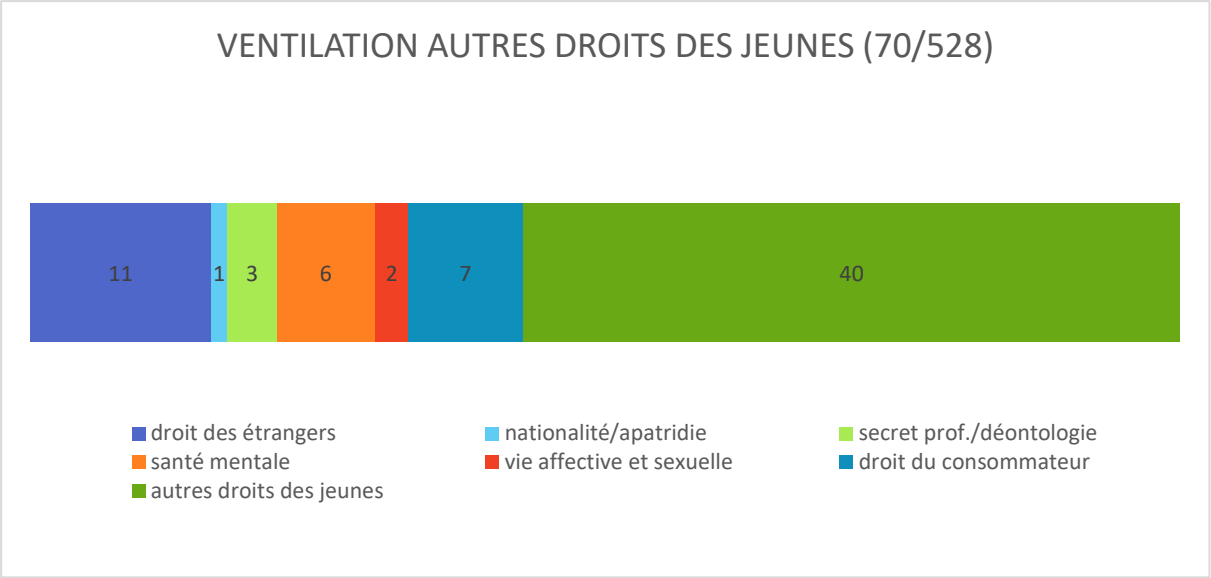
La part de consultations ayant trait à l'aide et la protection de la jeunesse/justice et police (94 demandes) dans le nombre total de demandes d'information est en hausse par rapport à l'année 2024 (+3.9%).

Les demandes spécifiques « aide à la jeunesse » sont stables et demeurent le 3ème objet toutes catégories confondues. Les demandes concernant la protection de la jeunesse poursuivent leur augmentation cette année (+14.6%). Cela s'explique notamment par la permanence mensuelle mise en place en 2025 au sein de l'IPPJ de Saint-Hubert. Pour rappel, 64 jeunes placés ont pu accéder au service par ce biais.

Les questions en lien avec la police poursuivent leur chute (-14.9%). Tandis que, les consultations relatives au droit pénal sont stables (10.6%). Celles inhérentes à la justice/aide juridique augmentent légèrement (+4.7%).

Une seule consultation a été classée dans la catégorie « autre ». Il s'agit d'une demande en lien avec la commission de recours.

Autres droits des jeunes



Les demandes en lien avec la famille « autres droits des jeunes » restent stables en 2025.

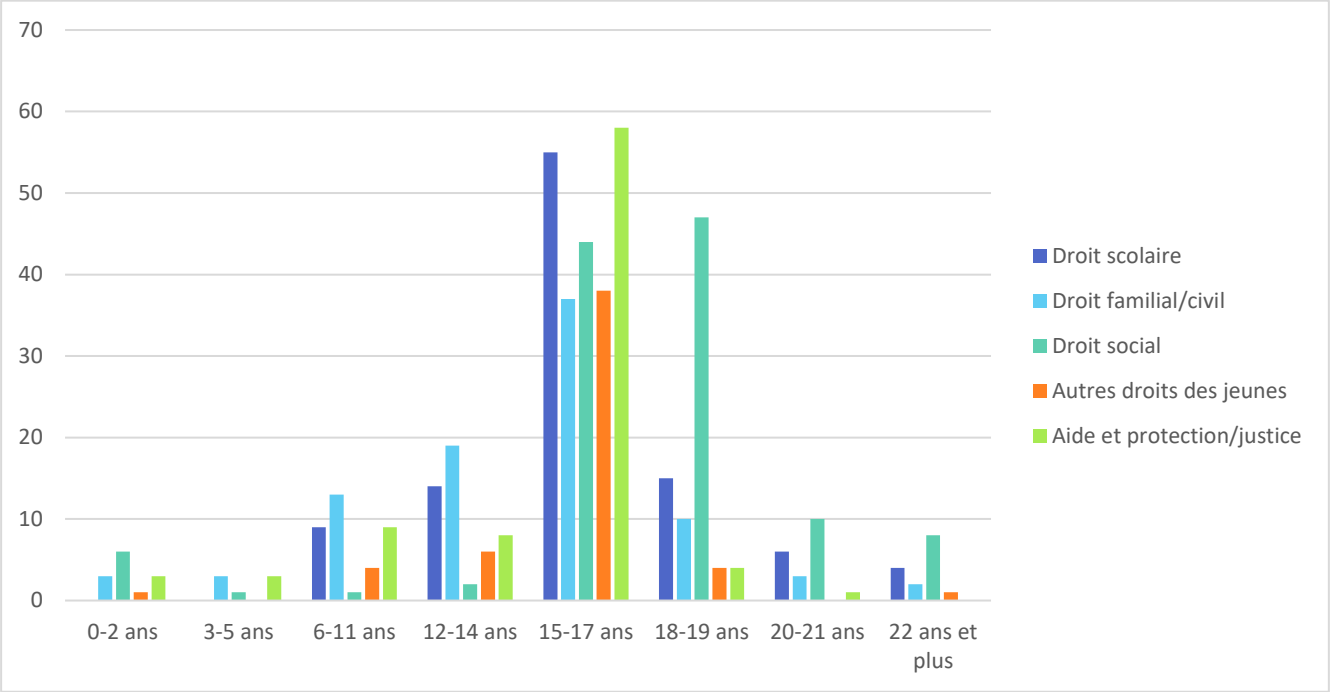
Plus de la moitié des demandes sont placées dans « autres » (+45.2%). Comme déjà mentionné, en 2025, une permanence mensuelle a été organisée à l'IPPJ de Saint-Hubert. 64 consultations ont été formulées dans ce cadre. L'institution a traversé une crise en 2025. La présence du SDJ a permis aux jeunes de faire état des difficultés qu'ils rencontraient durant leur placement. Ces demandes spécifiques ont été uniformément classées dans cette rubrique « autres ». Il y en a eu 29 au total. Citons aussi des demandes en lien avec le service militaire, les réseaux sociaux, la manière d'obtenir les coordonnées d'un de ses parents, la vie privée, des violences dans une institution, des services français et la protection judiciaire.

Etant donné l'augmentation significative de la catégorie « autres », les autres thématiques sont toutes en chute à l'exception du droit du consommateur (+5.2%).

En 2025, nous avons été consultés à 11 reprises en matière de droit des étrangers et 6 fois pour les questions inhérentes à la santé mentale.

Aucune demande n'a concerné les assuétudes.

Qui nous consulte pourquoi ?



Selon les tranches d'âge, nous constatons des variations dans les thématiques pour lesquelles nous sommes consultés. Nous sommes d'abord consultés en droit social, droit scolaire et droit familial/civil. En croisant les données relatives aux familles de droit/objet avec les tranches d'âge des jeunes concernés, nous pouvons remarquer des différences selon l'âge.

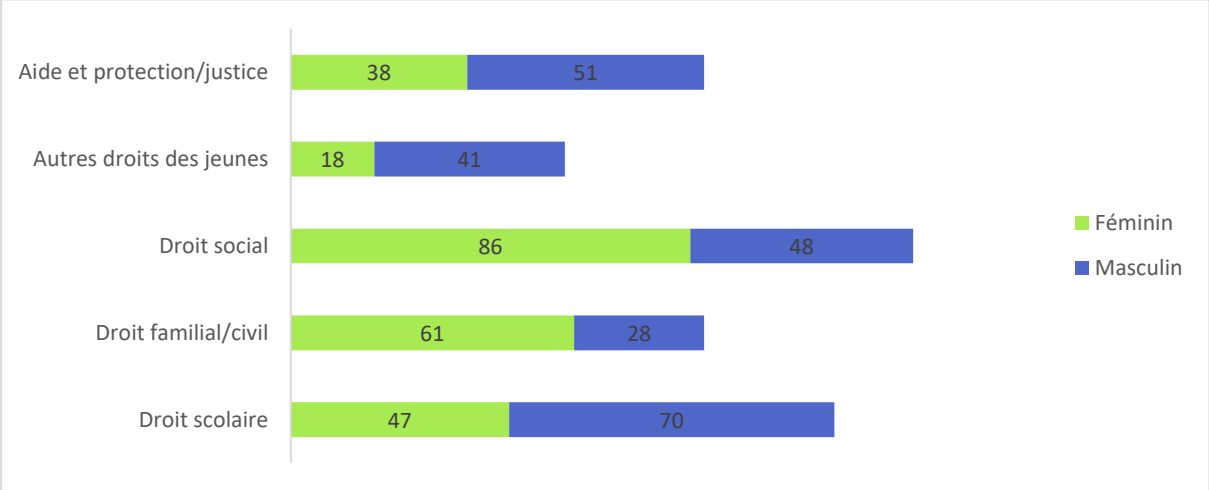
- En 2025, 17 consultations ont été enregistrées concernant des enfants en bas âge (0 à 5 ans). Trois familles de droit se distinguent : le droit social (allocations familiales, bail/logement, CPAS et domiciliation), le droit familial/civil (hébergement/droits aux relations personnelles) et l'aide à la jeunesse.
- La répartition est identique pour les tranches d'âge 6-11 ans et 12-14 ans. Les demandes d'information concernent d'abord du droit familial/civil (hébergement/droit aux relations personnelles et autorité parentale). Ensuite, ce sont des questions relatives au droit scolaire qui sont posées (exclusions définitive/sanctions disciplinaires et autre droit scolaire[13]). Enfin, les consultations pour ces jeunes visent l'aide à la jeunesse et la justice/aide juridique dans la famille de droit « aide et protection/justice ». Il y a également eu quelques consultations en droit des étrangers.
- Trois familles de droit se distinguent pour les 15-17 ans (catégorie d'âge la plus représentée). Il s'agit d'abord d'aide et protection/justice (protection de la jeunesse (FQI),

[13] Voir page 20.

aide à la jeunesse et police). La permanence mensuelle tenue au sein de l'IPPJ de Saint-Hubert explique en partie l'augmentation des demandes en lien avec la protection de la jeunesse (FQI). Ensuite, ce sont des questions de droit scolaire qui préoccupent les personnes qui nous consultent à propos de cette tranche d'âge (exclusion définitive/sanctions disciplinaires, obligation et fréquentation scolaire, alternance). Et, pour finir, le droit social (autonomie et CPAS).

- De manière tout à fait stable, nous sommes consultés principalement pour des questions de droit social (le fait de prendre son autonomie : CPAS, bail/logement et le droit du travail) pour les jeunes majeurs de 18 et 19 ans. Dans une moindre mesure, les consultations ont trait aussi au droit scolaire (exclusion définitive et allocations d'études) et au droit familial/civil (contributions alimentaires).
- Comme l'année dernière, les jeunes majeurs de 20 ans et plus ont consultés en droit social (allocations familiales et bail/logement) et en droit scolaire (enseignement supérieur et allocations d'études).

L'objet des consultations peut également varier selon le genre du jeune concerné.



De manière générale, comme mentionné précédemment, nous sommes cette année encore consultés majoritairement à propos de filles (bien que l'écart s'approche de zéro).

Nous pouvons constater des différences selon le genre. Aussi, cette année, les filles sont davantage représentées en droit familial/civil et en droit social. Les garçons sont quant à eux plus nombreux dans le droit scolaire, l'aide et protection/justice et les autres droits des jeunes.

En droit social, les questions en lien avec la prise d'autonomie (CPAS, bail/logement concernent davantage des filles que des garçons. Il n'y a pas de tendance qui ressort concernant les garçons.

En droit scolaire, et de manière identique aux années précédentes, les garçons sont largement concernés par les sanctions disciplinaires et les exclusions définitives (21 garçons pour 7 filles)

de même que pour les questions inhérentes à l'obligation et la fréquentation scolaires, l'enseignement en alternance et l'inscription. Les questions en lien avec l'enseignement supérieur concernaient uniquement des filles.

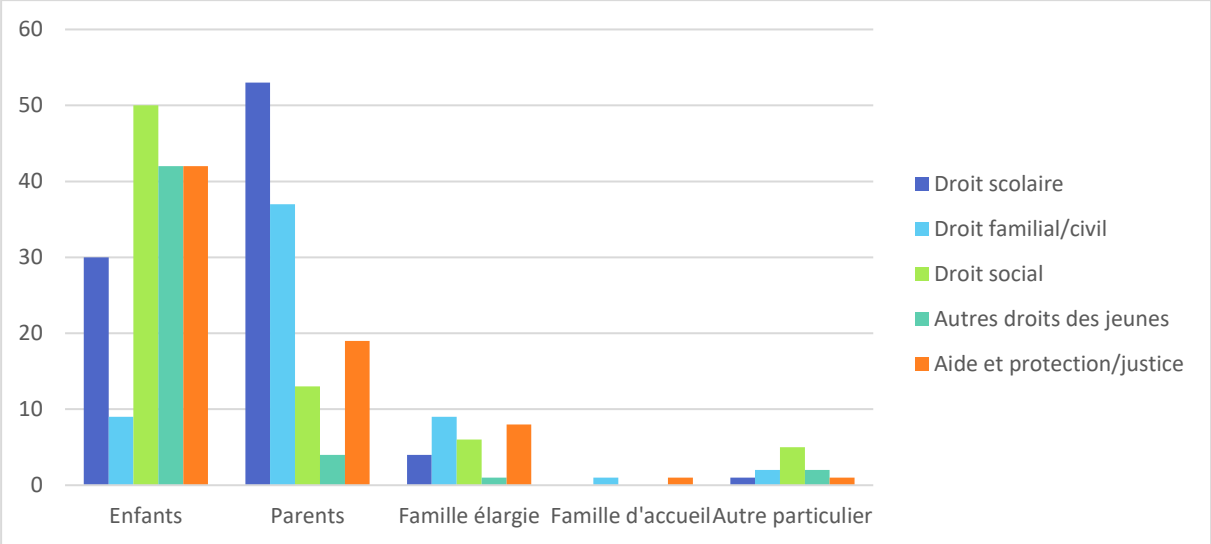
En droit familial/civil, les filles sont plus représentées dans les questions ayant trait l'hébergement et le droit aux relations personnelles ainsi qu'aux contributions alimentaires. A cet égard, un lien peut être fait avec le fait que les filles sont aussi davantage concernées par des questions en lien avec la prise d'autonomie.

En aide et protection/justice, matière davantage masculine, les garçons sont plus représentés, et ce de manière identique d'années en années, en aide à la jeunesse et en protection de la jeunesse (FQI). Cette tendance au niveau des chiffres se maintient d'autant plus cette année car nous avons renforcé notre partenariat avec l'IPPJ de Saint-Hubert et y tenons une permanence mensuelle. Seuls des garçons y sont placés. Contrairement aux années précédentes, les filles sont plus représentées dans les thématiques police et droit pénal. Cela peut s'expliquer par le fait que nous avons été consultés par des filles victimes de faits délictueux (principalement des faits de mœurs).

Enfin, dans les autres droits des jeunes, il y a peu de différences selon le genre si ce n'est que les filles sont plus nombreuses pour les questions « *droit des étrangers* », « *santé mentale* » et « *droit des consommateurs* ».

Enfin, dans cette famille de droit, les garçons sont les plus représentés cette année. Cela peut s'expliquer par le fait que les consultations relatives aux problèmes internes à l'IPPJ ont été placés dans cette famille de droit. Cela représente 29 consultations.

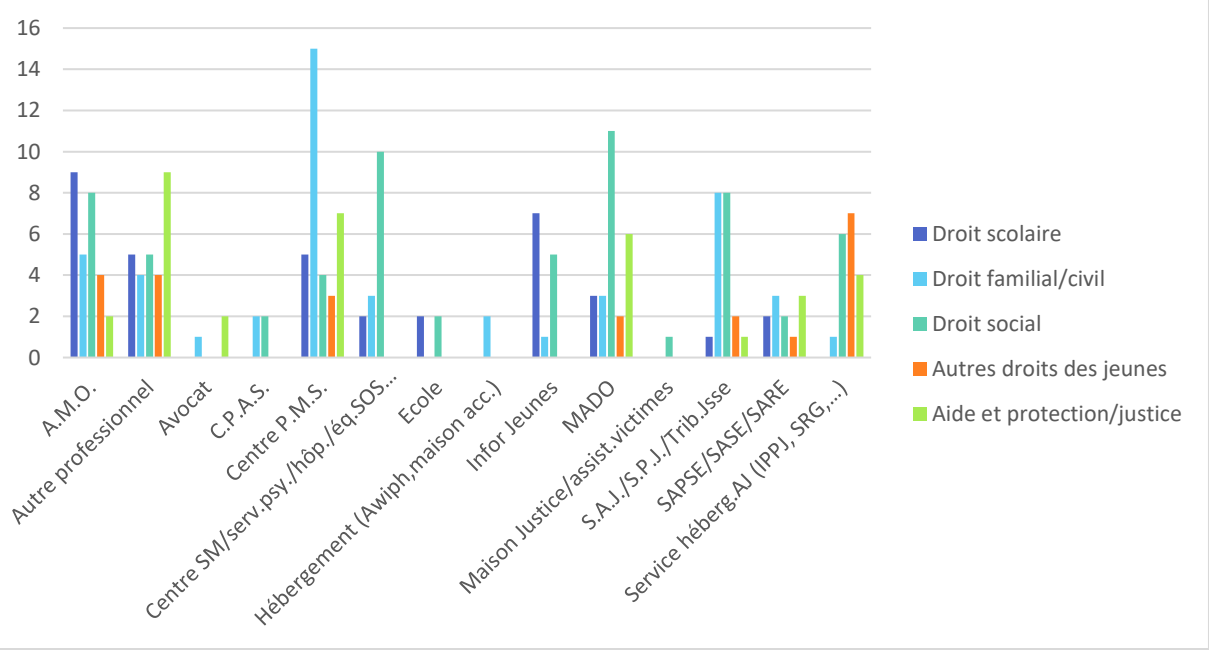
Croisement entre la famille de droit et l'origine - particulier



En croisant les données relatives à l'origine de la demande émanant de particuliers et l'objet de la consultation, nous constatons que :

- Les enfants tous âges confondus, nous contactent d'abord pour des questions de droit social (autonomie, CPAS), d'aide et protection de la jeunesse/justice (protection de la jeunesse (FQI), aide à la jeunesse, justice), d'autres droits des jeunes (autres thématiques en lien avec les difficultés rencontrées à l'IPPJ de Saint-Hubert, droit des étrangers) et le droit scolaire (enseignement supérieur).
- Comme les années précédentes, les parents nous consultent d'abord pour des questions en lien avec le droit scolaire (exclusions définitives/sanctions disciplinaires, recours contre une décision du conseil de classe). Ensuite, ils souhaitent être informés au sujet du droit familial/civil (hébergement/droit aux relations personnelles, autorité parentale). Les questions posées en aide et protection de la jeunesse concernent surtout l'aide à la jeunesse ; celles en droit social ont trait au droit du travail.
- La famille élargie des jeunes se questionne tant sur le droit familial/civil (hébergement/droit aux relations personnelles, autorité parentale que sur l'aide à la jeunesse et le droit social (autonomie/CPAS).
- Les autres particuliers[14] nous consultent pour des questions sur le CPAS (en droit social) et au sujet du droit familial/civil.

Croisement entre la famille de droit et l'origine – professionnels



[14] Des amis, les conjoints, des proches sans lien de parenté.

163 demandes ont été formulées par des professionnels en 2025. Parmi ceux-ci, 49% sont des travailleurs de l'aide et de la protection de la jeunesse. Dans le secteur, ce sont toujours les services AMO/MADO qui nous consultent le plus. Trois familles de droit ressortent : le droit social (autonomie, CPAS, bail), le droit scolaire (l'alternance ressort légèrement, mais, de manière général, les objets sont éclatés) et aide et protection/justice (police).

Les autorités mandantes – SAJ/SPJ/tribunal de la jeunesse nous consultent pour du droit familial/civil et du droit social sans plus de précision.

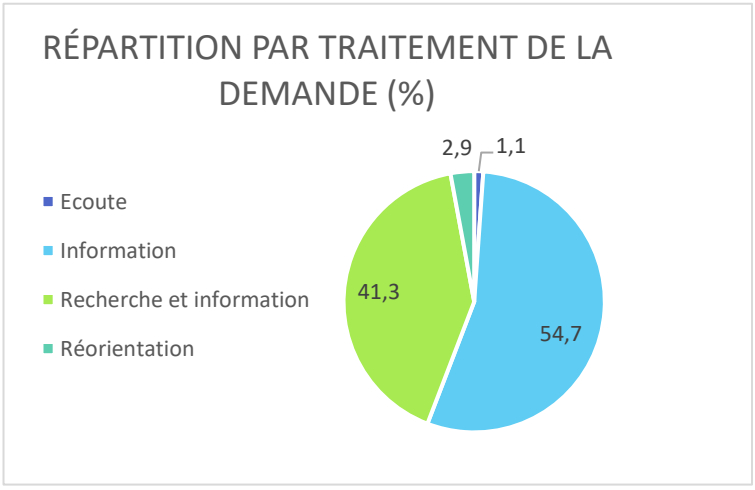
Les services mandatés résidentiels nous consultent surtout en droit social (les thématiques en lien avec l'autonomie) et en autres droits des jeunes de manière éclatée.

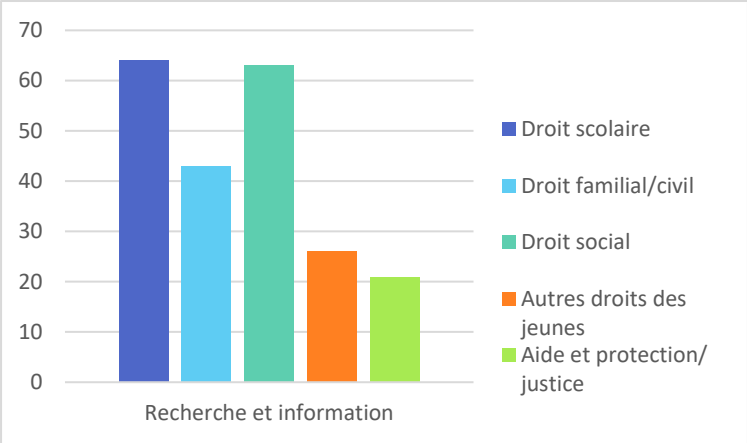
Les consultations par un membre de Centre P.M.S. dont le nombre équivaut celui des AMO ont trait surtout à du droit familial/civil (hébergement/droit aux relations personnelles - 11/15) et à l'aide à la jeunesse.

Enfin, les « autres professionnels » nous ont contactées afin de nous questionner sur l'aide et la protection de la jeunesse (aide à la jeunesse et police).

Comment la demande a-t-elle été traitée ?

Cette année encore la réponse a été apportée directement dans 54.7% des consultations (-7.3%). Dans 41.3% des demandes, une recherche (+10.6%) a été effectuée pour communiquer une information juridique correcte et précise à la personne qui nous consulte. Cette manière de procéder contribue largement à perpétuer l'image d'un service fiable sur les informations données. De même, la complexification du Droit, de l'accès aux droits et les modifications législatives variées nécessitent d'autant plus une formation continue des travailleurs amenés entre autres à mener des recherches juridiques plus nombreuses.





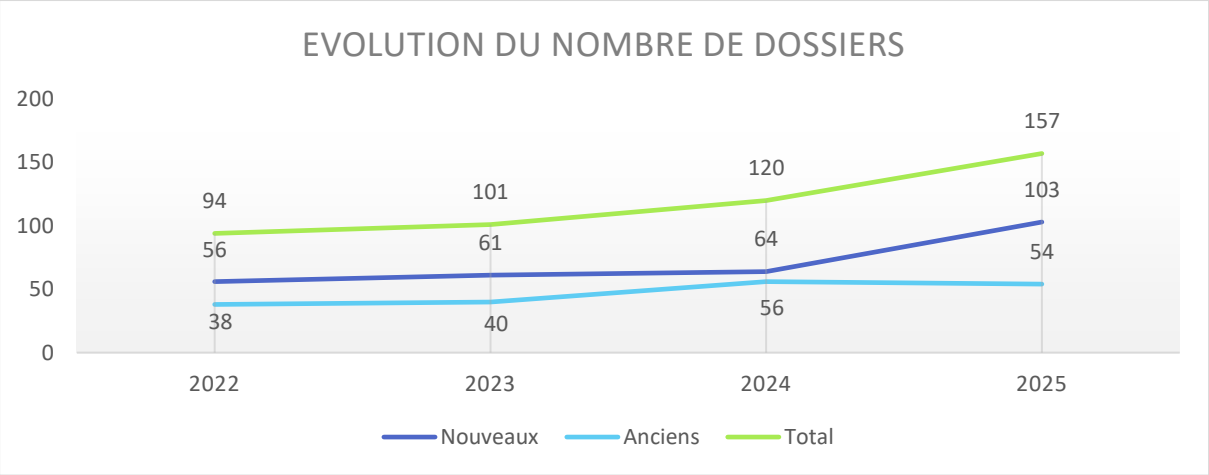
Le droit scolaire et le droit social sont les deux familles de droit pour lesquelles des recherches ont lieu régulièrement. Les recherches en droit scolaire ont eu trait au changement d'école/d'option, aux exclusions définitives/sanctions disciplinaires et à l'enseignement supérieur. Le droit scolaire est actuellement en grand changement. Il y a lieu de bien se tenir à jour. En droit social, il a été nécessaire d'approfondir des recherches concernant le bail/logement, le droit du travail et les allocations familiales. En droit familial/civil, des questions sur l'autorité parentale et l'hébergement/droit aux relations personnelles ont dû être approfondies. En autres droits des jeunes, il s'est agi de recherches sur le droit des étrangers et le droit des consommateurs. Enfin, ont dû être approfondies en aide et protection/justice des questions sur l'aide à la jeunesse et la police.

Les réorientations sont en légère baisse par rapport à 2024 (-2%) . Et, le pourcentage reste faible (2.9%). On peut donc en déduire qu'une grosse majorité des demandes relèvent de notre compétence et que nous sommes adéquatement identifiés par les particuliers et les professionnels ou que les possibilités de réorientation sont moindres qu'ailleurs en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2025, le SDJ Lux a notamment réorienté vers un syndicat luxembourgeois, les autres SDJ, le secteur de l'insertion socio-professionnelle, des services spécialisés en droit des étrangers, un service d'orientation…

b. Les dossiers ouverts

Au-delà de l'information juridique, le Service accompagne les jeunes, leur famille et leurs familiers qui le souhaitent, dans leurs démarches sociales et juridiques, en les associant pleinement au processus d'aide. Il leur donne l'occasion de faire valoir leurs droits, y compris le cas échéant par voie judiciaire. L'ouverture des dossiers est réalisée selon le principe *un dossier par jeune et par famille de droit*[15].

Nombre de dossiers



Le nombre total de dossiers traités en 2025 est en hausse. En effet, l'équipe a traité 157 dossiers sur l'année 2025. Le nombre de nouveaux dossiers ouverts poursuit son augmentation (+39 dossiers, soit une augmentation de 61%).

Le nombre de dossiers anciens est quant à lui en légère baisse.

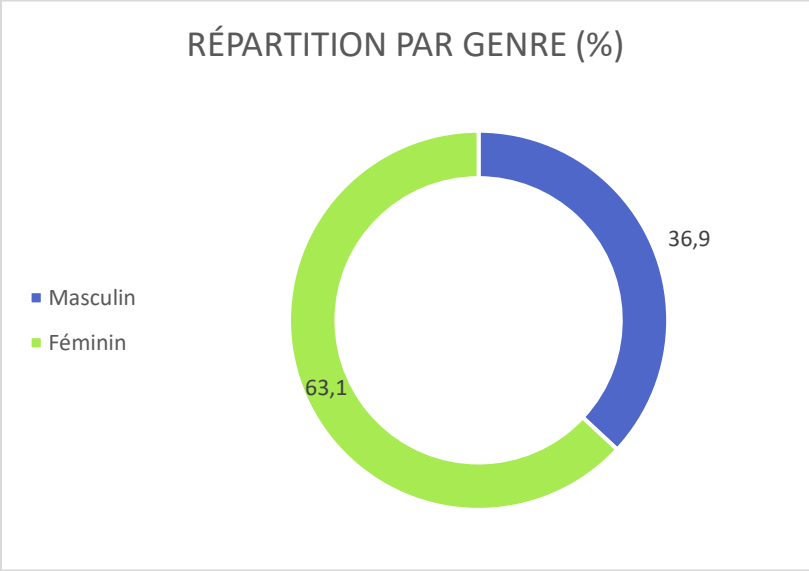
Le nombre total de jeunes accompagnés en 2025 est de 135 pour 157 dossiers traités.

En effet, 117 jeunes ont sollicité un accompagnement pour réaliser des démarches dans une seule famille de droit. 18 jeunes ont rencontré des difficultés se juxtaposant. Parmi ceux-ci, deux dossiers ont été ouverts pour 15 jeunes. Deux jeunes ont été accompagnés dans des démarches liées à 3 familles de droit (dossiers). Et 4 dossiers ont été ouverts pour un même jeune. Certains dossiers sont qualifiés de « *Mammouth* » en regard de la charge importante de travail que cela représente pour le travailleur ; il s'agit bien souvent de dossiers touchant à l'autonomie, au logement, à la santé mentale, aux jeunes à la croisée des secteurs,...

[15] Droit scolaire, droit familial/civil, aide et protection de la jeunesse/justice, droit social et les autres droits des jeunes.

Qui sont les jeunes accompagnés ?

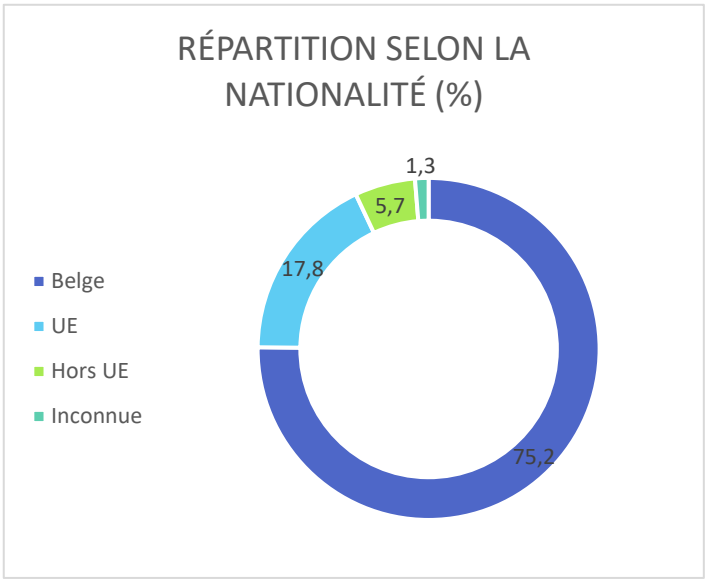
Genre



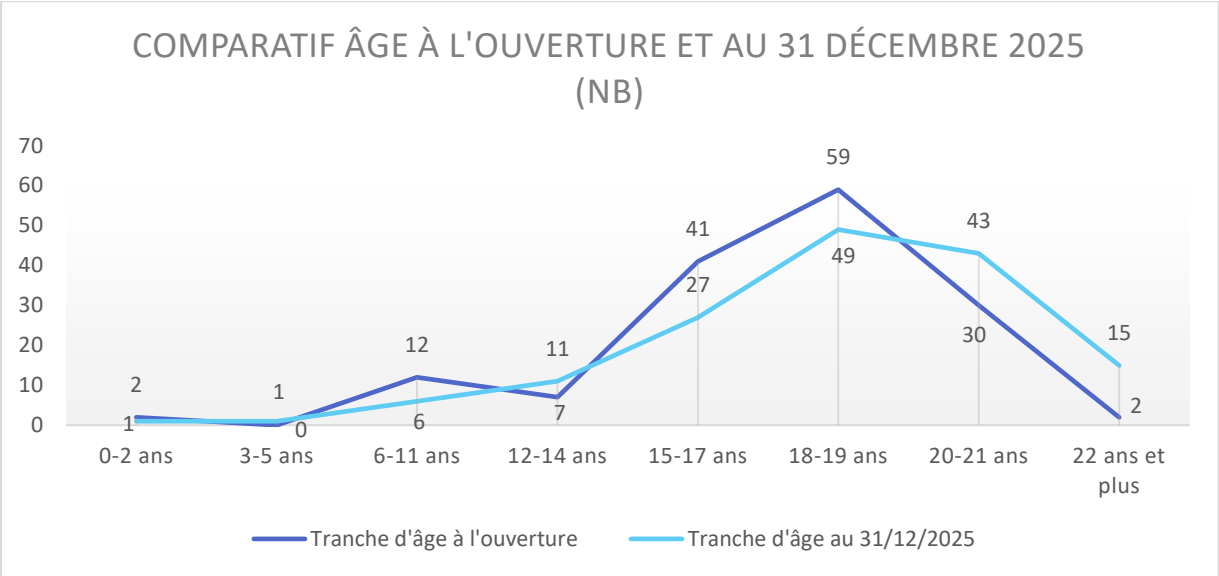
A l'instar des années précédentes et des consultations, les filles sont plus nombreuses que les garçons à être accompagnées en 2025. Toutefois, en matière de dossiers d'accompagnement, l'écart se creuse (+10% de filles).

Nationalité

De manière tout à fait stable au regard des années précédentes, les jeunes et les familles bénéficiant de notre aide en Province de Luxembourg sont essentiellement des belges (75.2%). Même si la proportion est en chute (-13.1%). La proportion de jeunes provenant d'un autre pays en U.E. est hausse par rapport à 2024 (15.3%). Le nombre de jeunes ayant une nationalité hors U.E. est stable. En 2025, nous n'avons pas accompagné d'apatride.



Âge[16]



Au moment de l'ouverture du dossier, 38.6% des jeunes accompagnés ont entre 18 et 19 ans, il s'agit de nouveau de la catégorie d'âge la plus fréquente. Viennent ensuite les grands adolescents de 15 à 17 ans (26.8%, + 3.9%). 21% des jeunes ont plus de 20 ans (soit 32 jeunes).

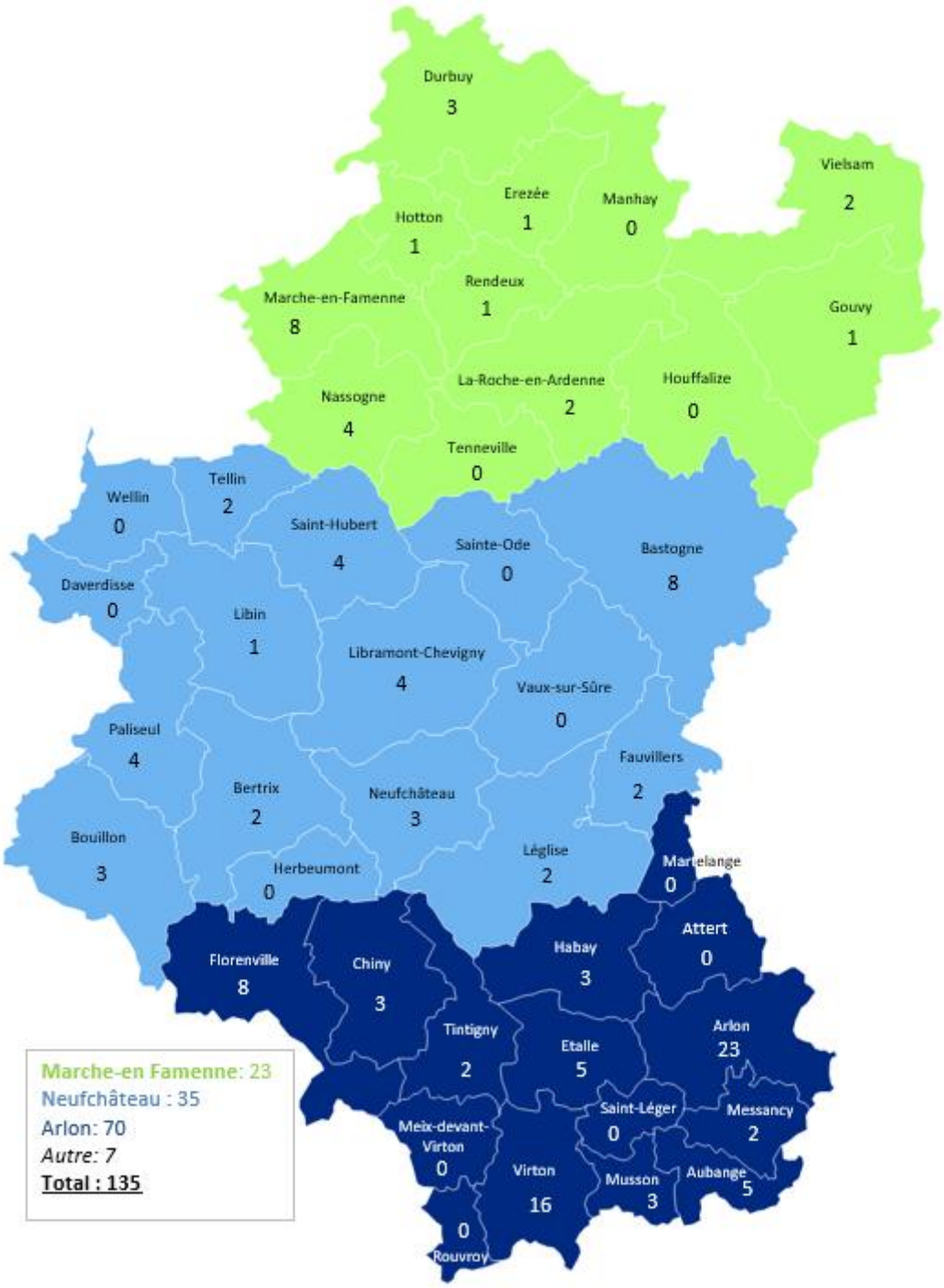
Les moins de 15 ans représentent 13.7% des jeunes accompagnés. Cette année, seuls 2 dossiers ont été traités concernant un enfant de – de 5 ans. Cela s'explique par le fait que nous accompagnons à la demande du jeune. Bien que nous veillons à rencontrer à chaque fois l'enfant, force est de constater qu'il est difficile d'accompagner un enfant de moins de 5 ans et de recueillir son accord éclairé. Dès lors, nous intervenons pour les plus jeunes dans l'objectif de faire valoir leurs droits fondamentaux et travaillons pour ce faire avec les parents. Il s'agit par exemple d'accès aux droits sociaux (logement insalubre) ou de titre de séjour.

Plus le dossier dure longtemps, plus l'âge du jeune au 31 décembre 2025 augmente.

D'où viennent les jeunes accompagnés ?

L'équipe a à cœur d'être présente sur l'ensemble de notre territoire d'action et se montre accessible et mobile pour pallier les difficultés de mobilité omniprésentes sur notre territoire.

[16] L'âge est inconnu pour 4 dossiers.



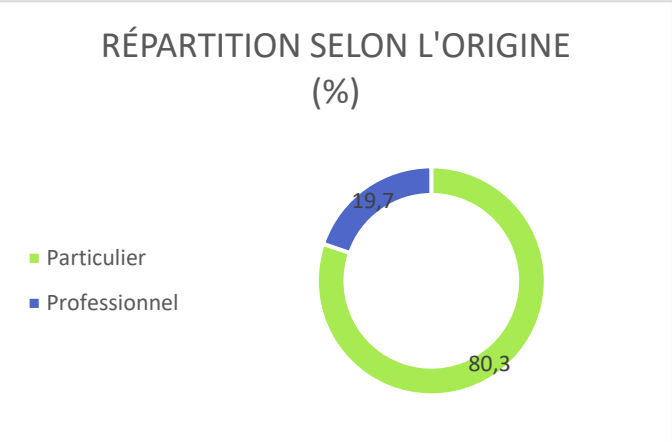
Historiquement, plus nous nous éloignons d'Arlon, moins les dossiers sont nombreux. Cela se confirme cette année encore. Sur les 135 jeunes accompagnés par le service, 70 étaient issus de la division d'Arlon, 35 de la division de Neufchâteau et 23 de la division de Marche-en Famenne.

En 2025, 36 041 kilomètres ont été parcourus[17] par l'équipe.

[17] Tant pour les actions de prévention éducative que sociale.

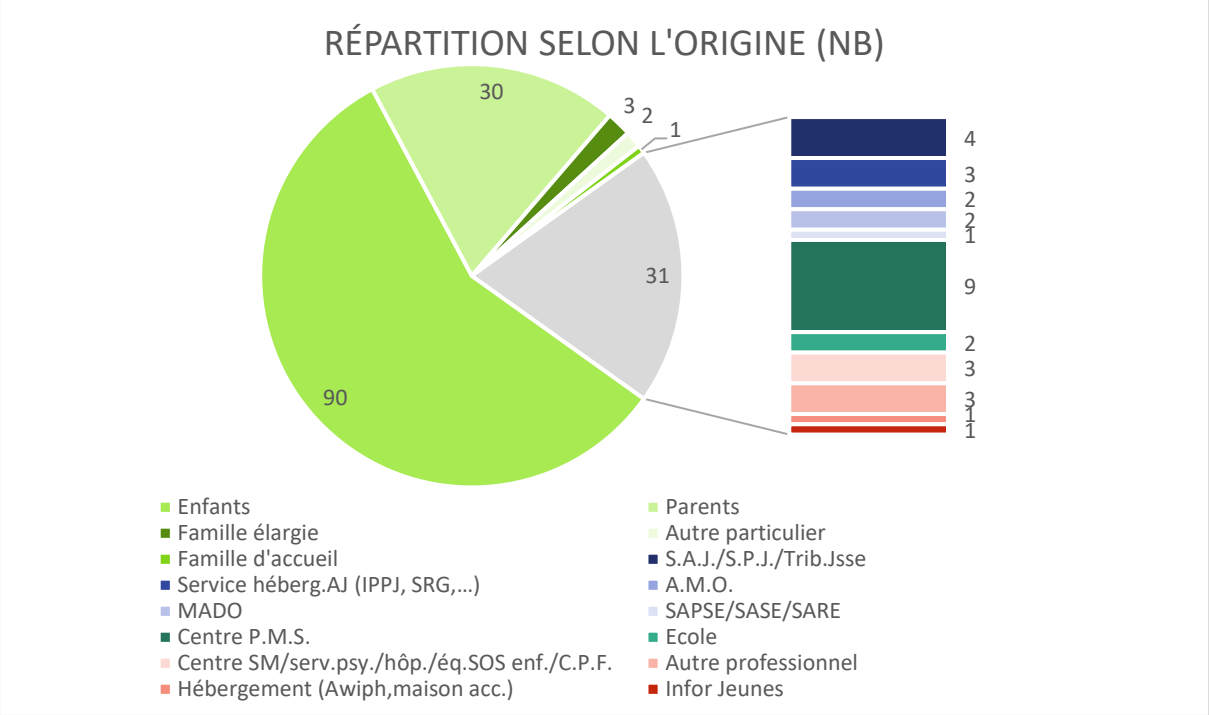
Inévitablement, accompagner un jeune dans des démarches fréquentes et régulières voire, selon l'urgence, quotidiennes n'est pas optimal. Raison pour laquelle nous travaillons prioritairement en collaboration, de manière complémentaire, avec les A.M.O. de la Province. L'équipe s'autorise à encourager davantage une autonomisation lorsqu'un accompagnement est sollicité pour des démarches administratives plus lointaines.

Quelle est l'origine des dossiers ?



La répartition est stable même si l'écart se creuse ; les particuliers sont à l'origine de l'ouverture de 4 dossiers sur 5.

Le nombre de dossiers ouverts à la demande directe d'un jeune ne cesse d'augmenter. Ils représentent, en 2025, 57.3% des dossiers (+11.2%). La proportion de dossiers ouverts à la suite d'un premier contact avec un parent est stable. Les jeunes et leur famille sont orientés vers notre service par des professionnels dans 19.6% des dossiers.

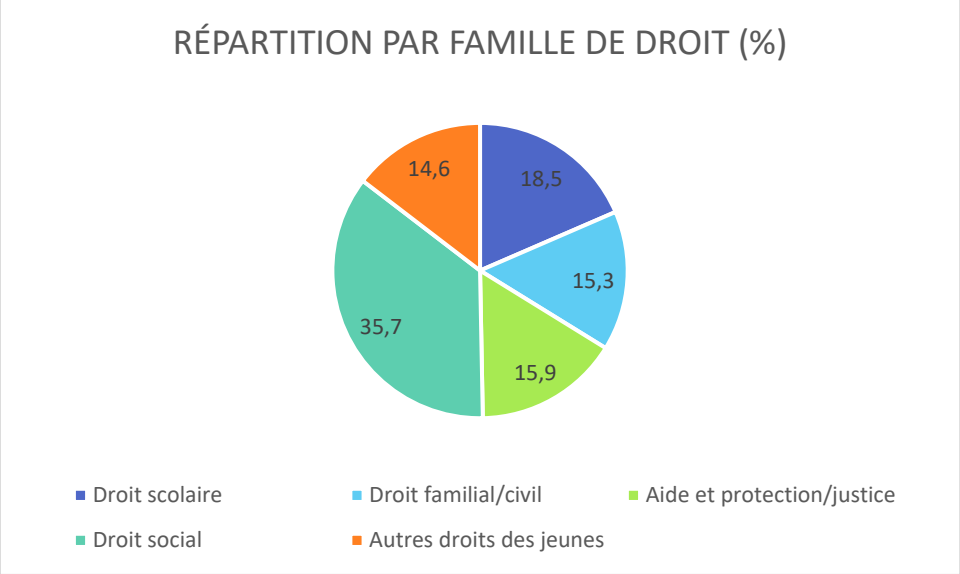


Comme les années précédentes, ce sont d'abord, parmi les origines-professionnels, les services du secteur de l'aide à la jeunesse de la Province de Luxembourg (en bleu) qui orientent les jeunes vers notre service bien que le chiffre baisse (12 dossiers - 7.6%). Il est intéressant de souligner le faible taux d'ouverture de dossiers orientés par les A.M.O./MADO alors qu'ils sont les premiers professionnels à nous consulter. Cela s'explique par notre complémentarité ; nos collègues nous contactent afin d'obtenir des informations juridiques pour les situations qu'ils suivent. Cette manière de faire est conforme au projet pédagogique commun aux SDJ puisque nous avons la volonté de ne pas nous substituer aux services qui interviennent déjà dans une situation.

Les C.P.M.S. (9 dossiers), les Centres de santé mentale/services psychiatriques, hôpitaux, équipes SOS enfants et centres de planning familial (3 dossiers) orientent également vers notre service.

Quel est l'objet des dossiers ?

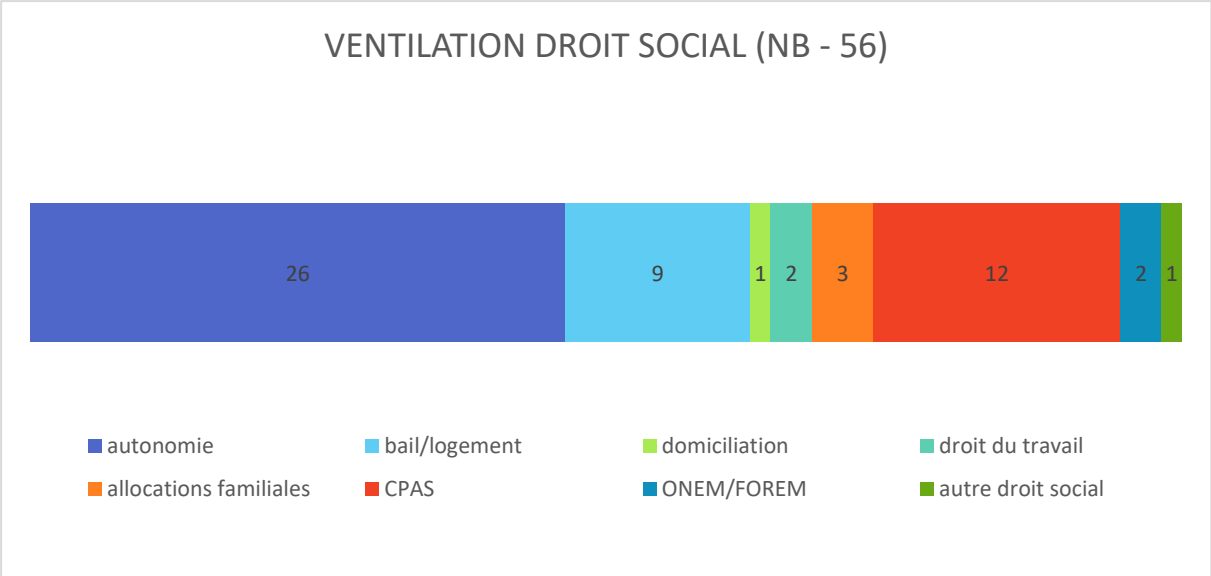
A l'instar des consultations, les dossiers sont répartis selon les cinq mêmes familles de droit.



Si les accompagnements relevant du droit social (56) figurent depuis plusieurs années parmi les prédominants, ils se distinguent depuis 5 ans plus fortement (35.7%, - 3.5%). Le droit scolaire, reste à la seconde place avec 29 dossiers (+1.8%). Les dossiers ayant trait à l'aide et protection/justice sont stables. Contrairement à 2024, viennent ensuite les dossiers en droit familial/civil (+2.8%). 23 dossiers « autres droits des jeunes » ont été traités en 2025.

Les tendances de ces dernières années sont globalement stables.

Droit social



Sans surprise, les dossiers autonomie restent les premiers objets en droit social (même si malgré l'augmentation générale de dossiers, le nombre d'autonomie est identique à 2024). Les dossiers CPAS sont également stables (deux dossiers en moins qu'en 2024). Les accompagnements en lien avec le logement et le contrat de bail augmentent (+ 5 dossiers). En 2025, nous avons accompagné plusieurs jeunes/familles à faire valoir leurs droits face à un logement insalubre. Absente l'année dernière, la thématique des allocations familiales a représenté 3 dossiers en 2025. 4 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement en lien avec leur insertion professionnelle (2 d'entre eux avaient malheureusement subi la faillite de leur employeur).

86% des dossiers en droit social concerne la vie en logement autonome. Notre présence dans des projets, groupes de travail traitant de la thématique doit sans doute expliquer ce nombre élevé. Nous sommes identifiés, par le réseau, comme étant un service ressource en la matière.

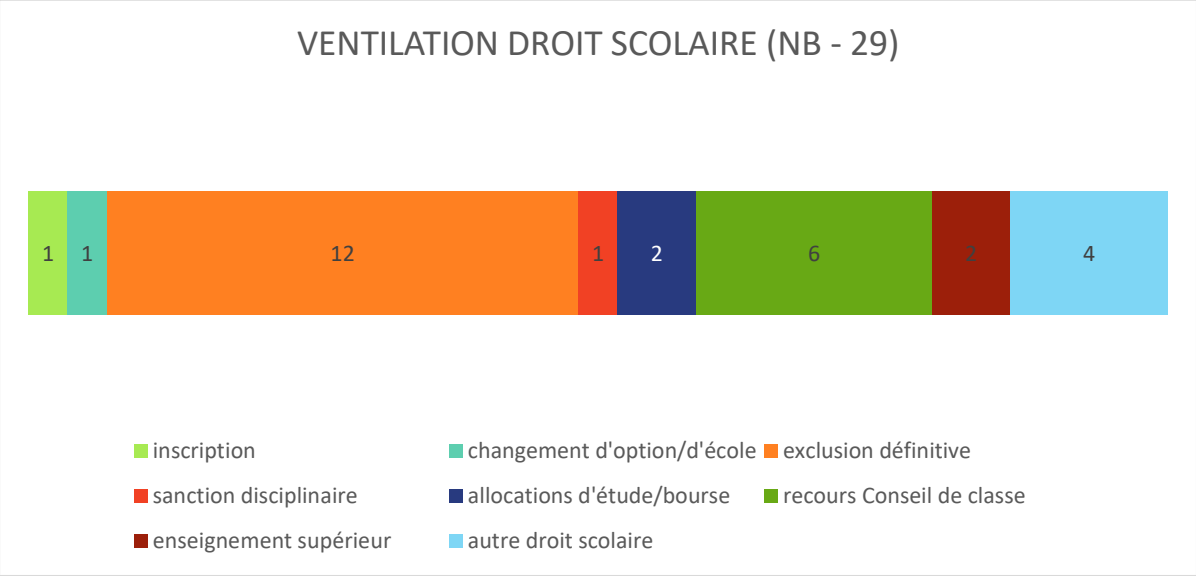
Ces dossiers en matière sociale constituent une charge importante de travail pour les intervenantes. En effet, lorsqu'un jeune sollicite une aide pour « *se mettre en autonomie* », un travail de réflexion et d'accompagnement dans différentes matières va généralement se mettre en place. Ce type de demande nécessite, d'abord, un exercice de clarification afin de s'assurer du type d'aide à apporter (générale ou spécialisée) et des services auxquels s'adresser. Régulièrement, des problématiques telles qu'un renvoi de balle entre l'Aide à la jeunesse et le CPAS font surface. Les démarches administratives pour l'octroi de l'aide sociale générale sont nombreuses en amont, en parallèle, et à l'issue de l'introduction de la demande[18]. En effet, un

[18] Veiller au respect de la législation relative au CPAS et de la compétence territoriale, à l'application du protocole de collaboration, anticiper l'application des obligations alimentaires, restaurer/créer une relation de confiance entre le bénéficiaire et l'assistant social, régulariser la situation du jeune au niveau des mutuelles, allocations familiales, bourses éventuelles, rechercher un avocat au besoin (introduction d'un recours), faire réfléchir le jeune à son projet scolaire ou d'insertion professionnelle…

travail de réseautage doit parfois être (ré)investi ; des problématiques liées au projet d'insertion, aux assuétudes et à la santé mentale ; aux relations avec le bailleur, émergent régulièrement. Ces questions sont d'une réelle importance pour les travailleurs sociaux qui accompagnent ces jeunes souvent isolés et vulnérables.

Les difficultés inhérentes à l'accès au logement (manque de logements, loyers élevés…) complexifient davantage encore ces mises en autonomie.

Droit scolaire



En matière de droit scolaire, deux éléments sont à soulever :

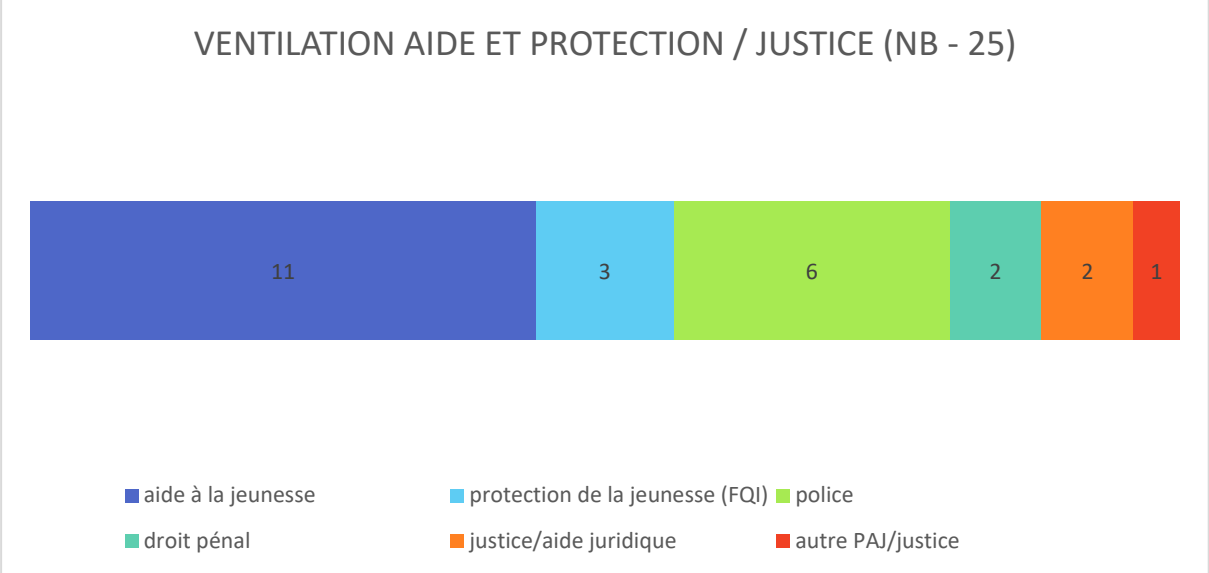
- Les dossiers relatifs aux exclusions définitives augmentent considérablement puisque l'on passe de 5 à 12 (+1 dossier sanction disciplinaire[19]). Cette augmentation est directement liée à l'adoption le 16 mai 2024 du décret portant sur les exclusions définitives et instituant des Chambres inter-réseaux compétentes pour connaitre des recours à l'égard des décisions d'exclusion définitive. En effet, ce décret interdit depuis la rentrée scolaire 2024-2025 l'exclusion des élèves après le 15 mai sauf si l'élève s'est rendu coupable d'un fait cité par le Code de l'enseignement. Après le 15 mai, les refus de réinscription sont à privilégier. En 2025, 6 exclusions sur 12 ont été prononcées avant le 15 mai. 3 l'ont été début juillet sous la forme d'un refus de réinscription.
- Bien que le nombre global des dossiers soit en hausse, les dossiers relatifs aux recours contre une décision du conseil de classe ou du jury de qualification sont en légère chute.

[19] 0 en 2024.

En 2025, deux jeunes ont été accompagnés dans leurs démarches concernant leurs études supérieures. Le nombre reste faible. Nous postulons que ces étudiants ont davantage besoin d'une information juridique claire et précise plutôt que d'un accompagnement ; ceux-ci ayant bien souvent les ressources suffisantes pour effectuer les démarches seuls.

Les quatre dossiers « autre droit scolaire » sont relatifs à une demande de dispense au jury de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un conflit avec une école, la recherche d'études et une plainte à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire.

Aide et protection de la jeunesse/justice

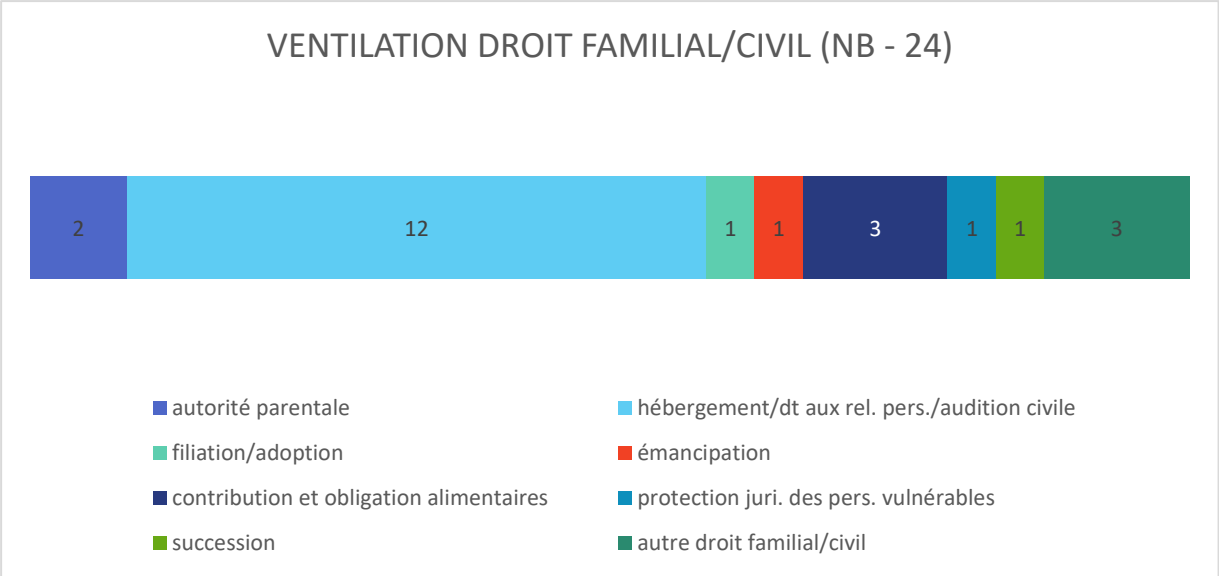


D'année en année, la répartition des dossiers en aide et protection de la jeunesse/justice est identique. Dans cette catégorie, historiquement, nous accompagnons le plus, des jeunes en difficulté ou en danger (11 dossiers). Le nombre de jeunes en conflit avec la Loi reste stable par rapport à 2024 (+1 dossier – 6 dossiers police, 3 FQI et 2 droit pénal). Malgré notre présence mensuelle au sein de l'IPPJ de Saint-Hubert, force est de constater que le nombre de jeunes mineurs en conflit avec la Loi accompagnés par le Service est peu nombreux. Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que les jeunes placés à l'IPPJ de Saint-Hubert y sont pour une durée courte (1 mois) et ne proviennent très souvent pas de la Province de Luxembourg.

Le secteur de l'Aide et de la Protection de la jeunesse est un des secteurs d'intervention qui reste prioritaire pour le Service. Notre volonté est toujours de recentrer nos actions vers le public le plus fragilisé.

Le dossier « Autre PAJ/Justice » concerne la désignation d'un protuteur suite une déchéance d'autorité parentale.

Droit familial/civil

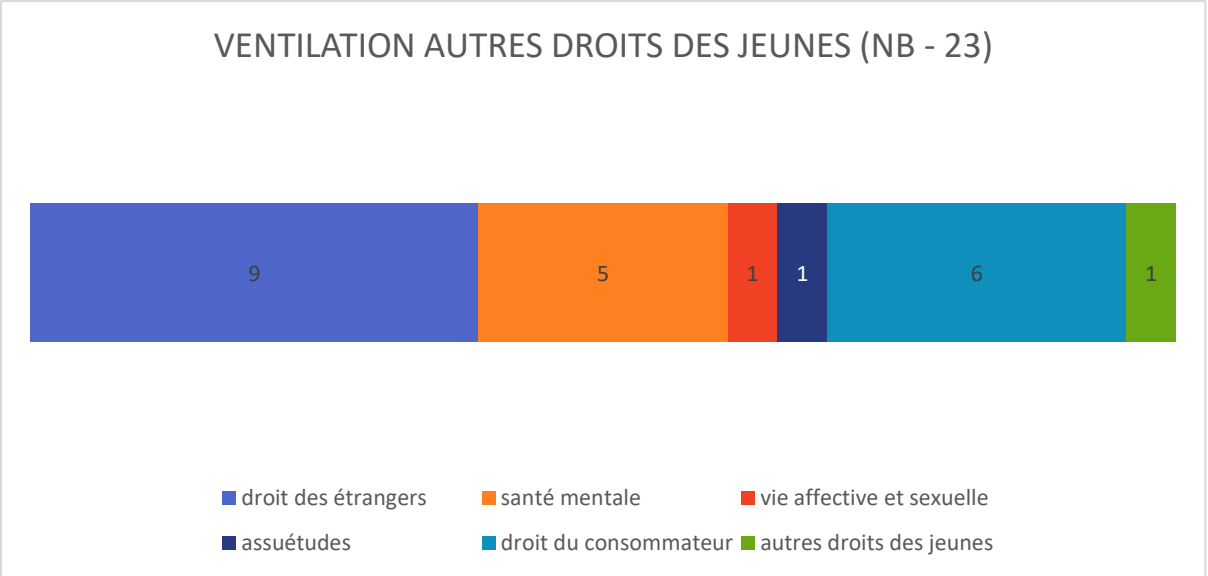


Les thématiques des dossiers en droit familial et civil sont variées. 12 dossiers sont relatifs à l'hébergement de l'enfant/droit aux relations personnelles/audition civile. Même si l'augmentation parait faible, cette augmentation pourrait venir d'une modification législative[20] permettant aux enfants d'être accompagnés lors de leur audition par un juge de la famille. Nous verrons dans les années à venir si le service est plus souvent amené à accompagner les enfants dans cette démarche d'autant plus que les services droit des jeunes sont mentionnés dans la lettre d'invitation envoyée par les juges aux enfants. Ce nombre reste, pour l'instant, relativement bas. Cela semble sans conteste en lien avec notre positionnement clair aux côtés de l'enfant/jeune et non, des parents notamment dans le cadre des conflits parentaux puisque cela limite souvent notre intervention au stade de l'information. Rappelons que 18 consultations sur 28 à propos de l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile ont été formulées par les parents. 5 proviennent des enfants directement.

Viennent ensuite des dossiers « contributions et obligation alimentaires » (3) et « autre droit familial/civil » (3), « autorité parentale » (2).

[20] Loi du 27 mars 2024 portant dispositions en matière de digitalisation de la justice et dispositions diverses Ibis

Autres droits des jeunes

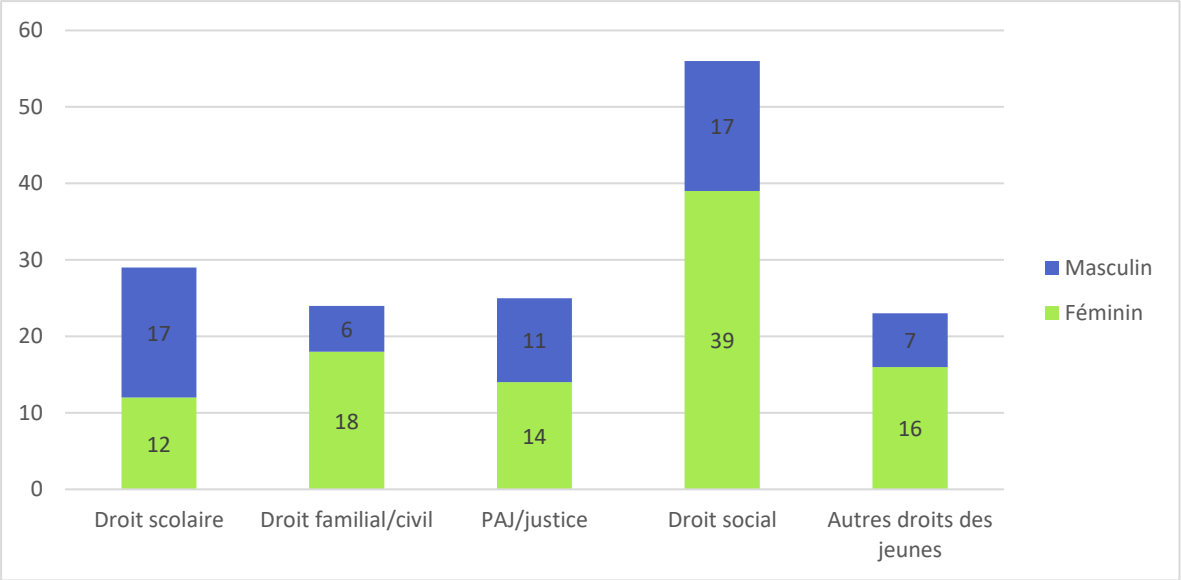


Hormis l'apparition d'un dossier « vie affective et sexuelle », la répartition en « *autres droits des jeunes* » est quasi identique à l'année précédente. Les deux principaux objets concernent le droit des étrangers (+4 dossiers) et le droit du consommateur. Les autres thématiques sont stables.

Le constat selon lequel il y aurait une augmentation de demandes de jeunes présentant des besoins complexes et multiples, avec un long parcours A.J. et/ou de soins est toujours actuel. Les jeunes qui fréquentent notre service décrivent régulièrement les décisions d'intervention ou les absences d'intervention comme des violences. Ils peuvent être ambivalents quant à l'accompagnement qu'ils souhaitent et la réalisation des démarches tant sociales que juridiques sont souvent freinés ou sabotés. La mise en place de notre projet de prévention sociale autour de la santé mentale (depuis 2019) est réellement porteuse de sens pour les jeunes et pour les travailleurs.

Afin de réfléchir à notre pratique, il nous a semblé pertinent de croiser les données pour affiner notre analyse.

Croisement entre l'objet du dossier et le genre du jeune accompagné.



Pour rappel, 63.1% des dossiers concernent des filles contre 36.9% de garçons accompagnés. Il parait donc logique que les filles soient plus représentées dans toutes la famille de droit. Notons toutefois que les dossiers ouverts en droit scolaire le sont plus fréquemment pour des garçons.

Hormis en droit scolaire et en droit social, il y a peu de distinction selon le genre.

En droit scolaire, nous constatons que les garçons sont largement représentés. 9 dossiers « *exclusions définitives/sanction disciplinaire* » sur 13 sont masculins de même que 4 dossiers sur 6 relatifs aux recours contre une décision du conseil de classe. Les deux dossiers relatifs à l'enseignement supérieur concernent des filles.

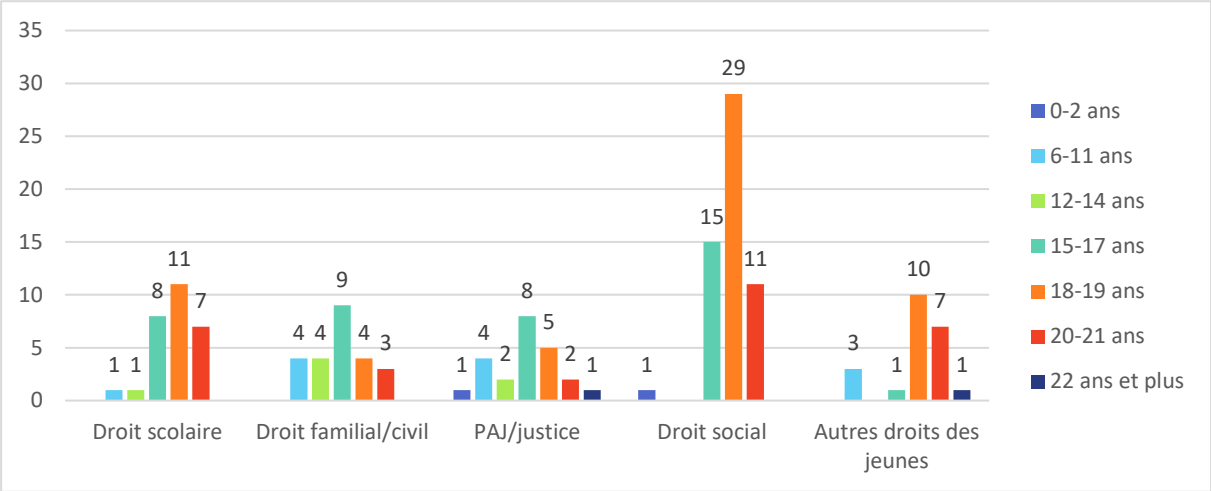
En droit familial/civil, les filles sont légèrement plus représentées dans les dossiers « *hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile* » (9 dossiers sur 12).

En protection et aide à la jeunesse/justice, les filles sont plus nombreuses, à l'instar des années précédentes, à bénéficier d'un accompagnement « aide à la jeunesse ». Les 3 dossiers en lien avec un fait qualifié infraction ont été exclusivement ouverts pour des garçons.

Comme l'année dernière, les dossiers « *autonomie* » concernent plus de filles (20/26) que de garçons (6/26) de même pour les dossiers « *CPAS* » (10 dossiers sur 12 ont été ouverts pour des filles).

Les 5 dossiers « *santé mentale* » concernent tous des jeunes filles. Enfin, 6 dossiers sur 9 en droit des étrangers ont été ouverts pour des filles.

Croisement entre l'objet et l'âge du jeune accompagné à l'ouverture du dossier.



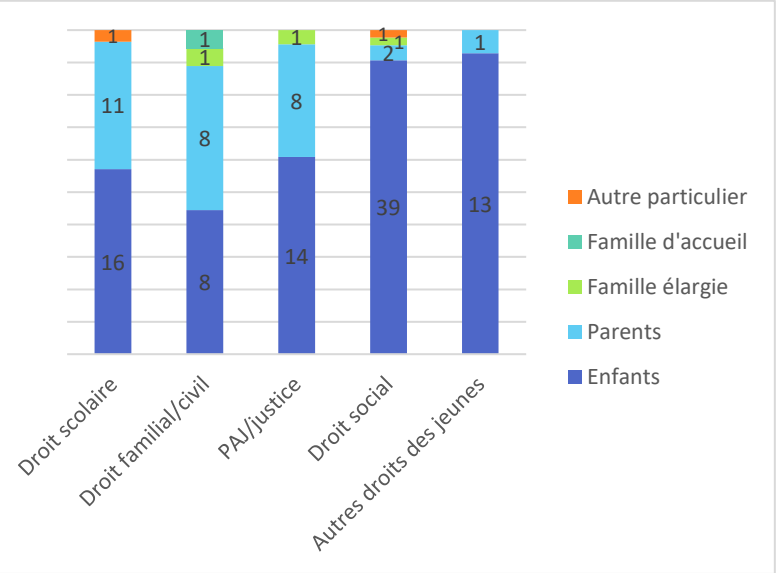
Le croisement des données relatives à l'objet de la demande et à l'âge du jeune lors de l'ouverture de son dossier nous donne quelques indications intéressantes.

- Deux dossiers ont été ouverts pour un enfant âgé entre 0-2 ans. Il s'agit d'un dossier « *bail/logement* » en lien avec un logement insalubre et d'un dossier aide à la jeunesse.
- Il n'y a pas, en 2025, d'enfant âgé entre 3 et 5 ans au moment de l'ouverture du dossier.
- 12 dossiers ont concerné des enfants de 6 à 11 ans . Les 4 dossiers en droit familial/civil visent exclusivement un accompagnement en lien avec l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile. Les 4 dossiers d'aide et de protection de la jeunesse quant à eux sont tous relatifs à l'aide à la jeunesse. Parmi les 3 dossiers « autres droits des jeunes », 2 ont concernés des jeunes accompagnés dans le cadre de leur séjour (droit des étrangers) et un était en lien avec la santé mentale. Le seul dossier scolaire a concerné des difficultés relationnelles avec une école.
- Les enfants de 12 à 14 ans ont été accompagnés dans 7 dossiers. 4 dossiers étaient relatifs à l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile et un concernait l'autorité parentale pour la famille de droit familial/civil. Puis, il y a eu 2 dossiers aide et protection/justice (aide à la jeunesse et déchéance de l'autorité parentale) et une exclusion définitive d'un établissement scolaire.
- Les jeunes de 15 à 17 ans représentent 41 dossiers traités en 2025 (+14). Parmi ceux-ci, 11 dossiers « *autonomie* » sur 15 en droit social et un dans chacun des objets suivants : bail/logement, CPAS, domiciliation, Onem/Forem. 9 dossiers ont été traités en lien avec la droit familial/civil (4 hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile, 2 autres – responsabilité civile, désignation tuteur ad hoc et 1 pour autorité parentale,

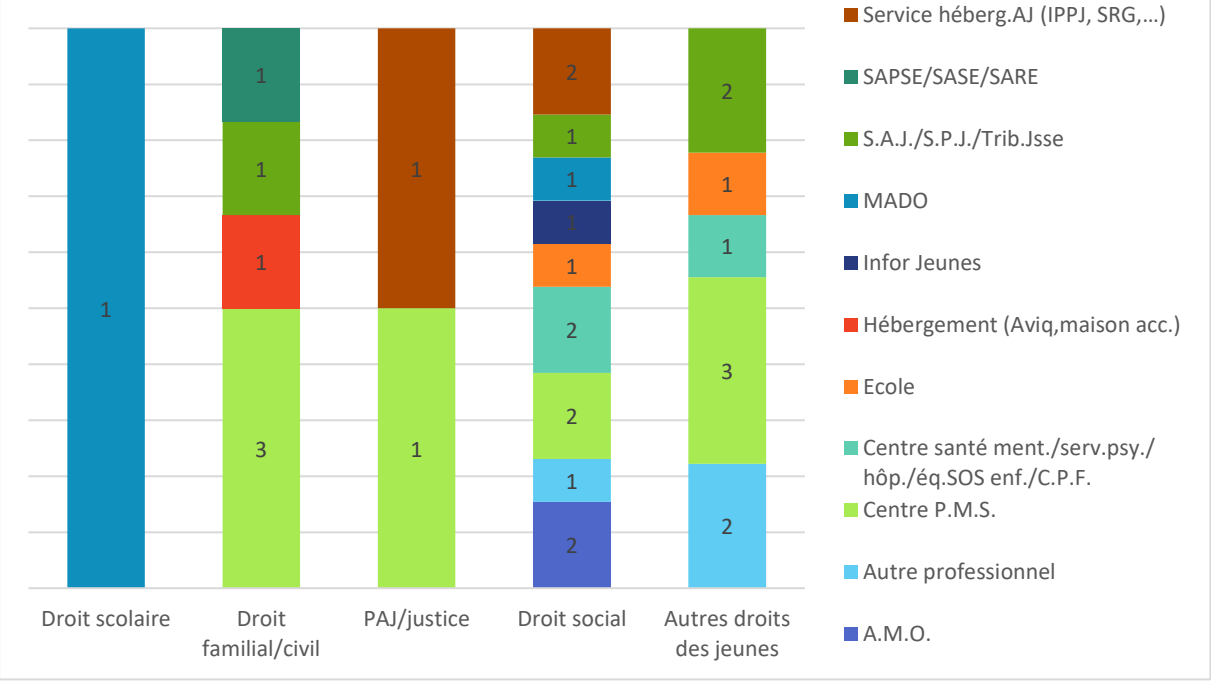
contribution alimentaire et émancipation). Parmi les dossiers relatifs au droit scolaire, 5 concernait une procédure d'exclusion définitive, 1 recours contre une décision du conseil de classe, 1 changement d'école/d'option et 1 la recherche d'études.

- 6 dossiers *« aide et protection/justice »* dont 4 « *aide à la jeunesse* », 5 dossiers « *droit familial/civil* » dont 2 dossiers relatifs à l'autorité parentale et 2 dossiers en lien avec l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile. 5 dossiers aide et protection/justice sur 8 ont eu trait à l'aide à la jeunesse, 2 la protection de la jeunesse et 1 la police. Enfin, le dossier « autre droit des jeunes » a concerné le droit des étrangers.
- Les jeunes âgés de 18 et 19 ans sont les plus représentés (59, +10). Sur les 29 dossiers en droit social, 12 concernent l'autonomie, 8 les CPAS et 4 dossiers le bail/logement. 11 dossiers concernent la scolarité (5 exclusions définitives et 2 recours contre une décision). Sur les 10 dossiers « autres droit des jeunes », 5 ont concerné le droit des étrangers et 2 les mineurs consommateurs. Parmi les 5 dossiers en aide et protection/justice, 2 étaient relatifs au droit pénal et 5 à la justice/aide juridique. Enfin, les 4 dossiers en droit familial/civil visaient des contributions alimentaires (2), la filiation/adoption (1) et la protection juridique des personnes vulnérables (1).
- Les jeunes de 20 et 21 ans (30 dossiers) sont principalement accompagnés pour du droit social (3 « *autonomie* », 3 « *bail/logement* », 3 « *CPAS* », 2 « *allocations familiales* »). 7 dossiers ont été ouverts pour du droit scolaire dont 3 recours contre une décision du conseil de classe et deux « autre droit scolaire », à savoir pour une plainte à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire et une demande de dispense d'épreuve au jury de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi les 7 dossiers traités relatifs aux autres droits des jeunes, 4 l'ont été à propos des mineurs consommateurs. Notons que les deux dossiers aide et protection/justice sont relatifs à la police.
- Enfin, 2 dossiers ont été ouverts pour des jeunes âgés de 22 ans et plus. Parmi ceux-ci, 1 dossier police et un dossier santé mentale. Il est à noter que les deux dossiers concernent en fait la même jeune. Bien que la limite d'âge était dépassée, nous avons exceptionnellement décider de l'accompagner dans ses démarches car il s'agit d'une jeune fille particulièrement fragile et en lien avec notre service par le biais du projet « La santé mentale, il faut qu'on en parle ! ». Il s'agit d'une jeune pair en prévention. Nous avons donc décidé de l'accompagner pour ne pas briser le lien de confiance qu'elle a vis-à-vis du service.

Croisement entre l'origine de la demande et l'objet

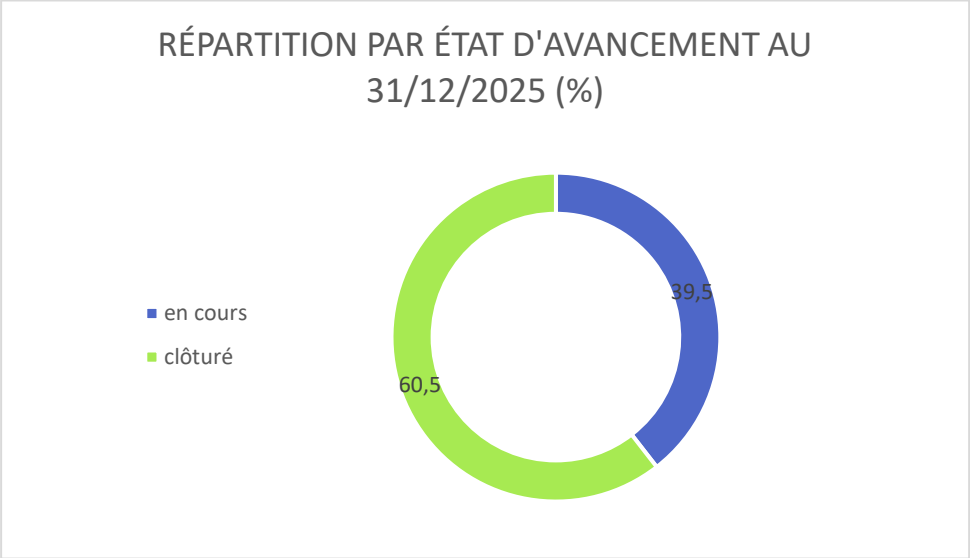


Pour rappel, 80% des dossiers d'accompagnement sont ouverts à la suite d'une sollicitation directe d'un particulier. En croisant ces données, nous pouvons constater que les enfants (90) sont à l'origine de la demande plutôt pour les questions en lien avec le droit social (autonomie (16/39), CPAS(8/39) et bail/logement (8/39)), le droit scolaire (recours contre une décision du conseil de classe (5/16) et exclusions définitives/sanctions disciplinaires (4/16). Ils sollicitent aussi un accompagnement en aide et protection de la jeunesse (police (5/14), aide à la jeunesse (3/14) et protection de la jeunesse (3/14). Il s'agit aussi de 5 demandes en droit du consommateur et 4 relatives à la santé mentale pour ce qui concerne les autres droits des jeunes. Tandis que les parents (30) s'adressent directement à nous pour des accompagnements en lien avec une procédure d'exclusion définitive (8/11), l'hébergement/droit aux relations personnelles/auditions civiles des enfants, à savoir les 8 dossiers en droit familial/civil et relatif à l'aide à la jeunesse (6/6).

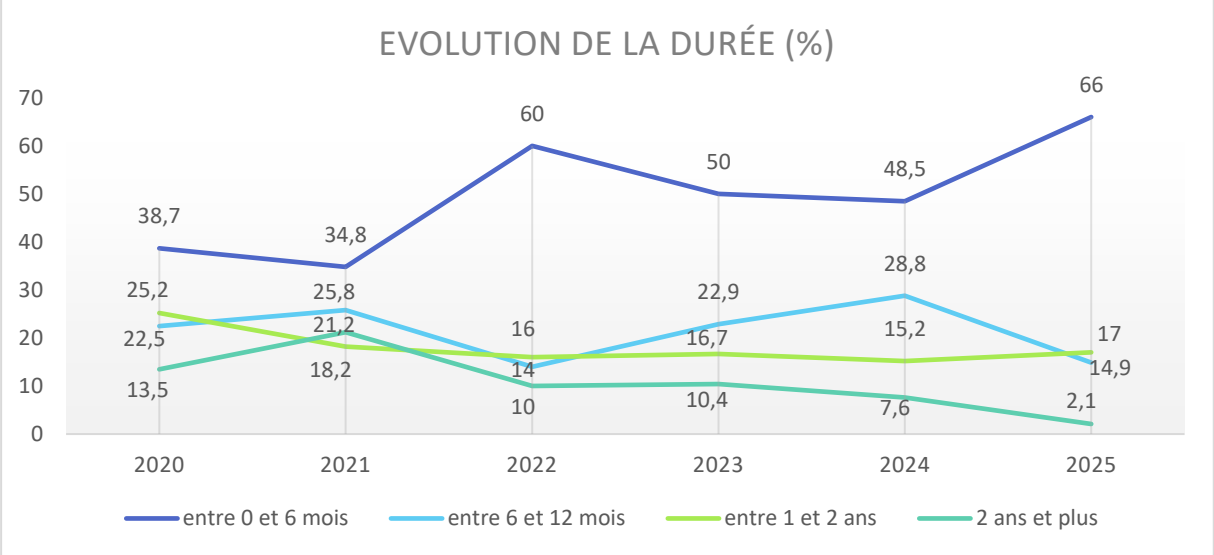


En ce qui concerne les dossiers orientés par des professionnels (31), nous pouvons constater que les C.P.M.S. ont été l'intermédiaire permettant l'accompagnement de 9 jeunes par le service. Cela a concerné des démarches en lien avec l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile, l'autonomie et le droit des étrangers (2 dossiers pour chaque). Les A.M.O./MADO nous renvoient des jeunes pour du droit social (autonomie et CPAS). Le seul dossier en droit scolaire ouvert à la suite d'une orientation par un professionnel l'a été par le biais de la MADO. Les autorités mandantes et les autres professionnels ont chacun orienté des jeunes pour du droit des étrangers (2/4). Les services résidentiels de l'aide et la protection de la jeunesse nous ont permis d'accompagner 2 jeunes auprès des CPAS (2/3) et les service de santé mentale 2 jeunes vers l'autonomie.

Quelle est la durée des dossiers ?

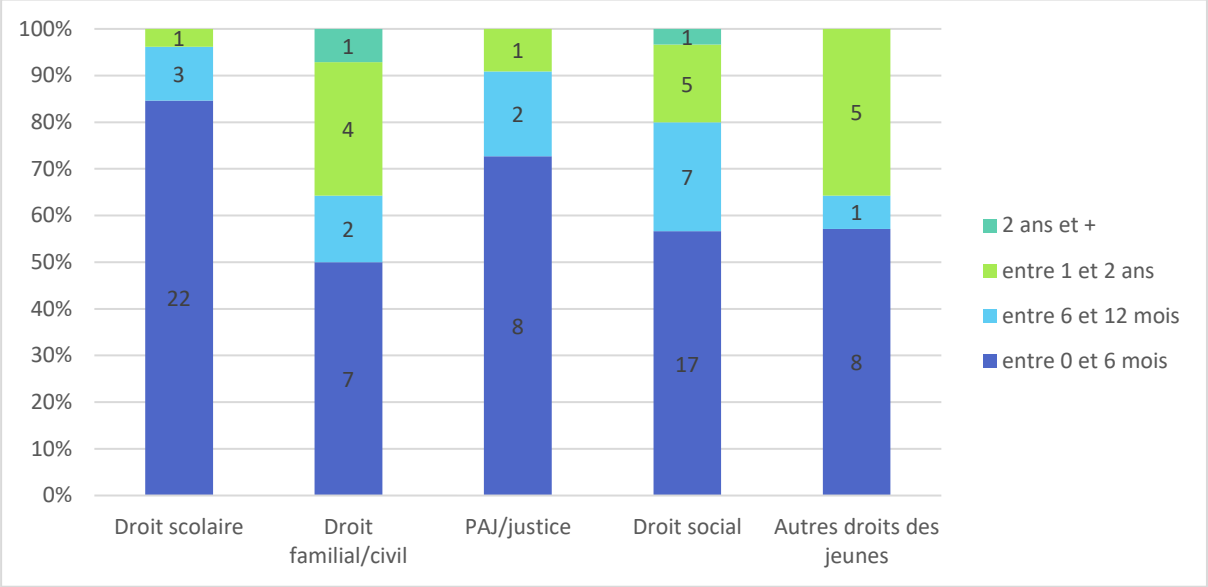


Au 31 décembre 2025, 39.5% des dossiers traités durant l'année étaient encore en cours.



La tendance observée depuis 2022 se confirme et s'accentue en 2025 ; le taux de clôture est plus rapide que les années antérieures. 66% des dossiers sont clôturés endéans les 6 mois (+17.5%) Même si la durée « entre 6 et 12 mois » chute (-13.9%), 80% des dossiers sont clôturés en moins d'un an. Les dossiers dont la durée excède deux ans continuent à chuter (-5.5%).

Par ailleurs, nous constatons un lien entre la durée des dossiers et certains objets.



Les dossiers en droit scolaire sont le plus fréquemment clos en moins de 6 mois (22/26). Cela s'explique notamment par les délais fixés par la législation. Cette année encore, les dossiers en droit social ont été rapidement traité, comme en 2024 ; 24 dossiers sur 30 ont été clôturés avant 12 mois. Toutefois, certains de ces dossiers nécessitent un traitement plus long, puisque 6 dossiers sont ouverts depuis plus d'un an. Cette durée s'explique par la longueur des démarches à effectuer (difficulté à trouver un logement, renvoi de balles AJ/CPAS, recours contre un refus d'octroi d'aide par un CPAS). Les 2 dossiers de 2 ans et plus concernent des procédures visant l'autonomie et l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile.

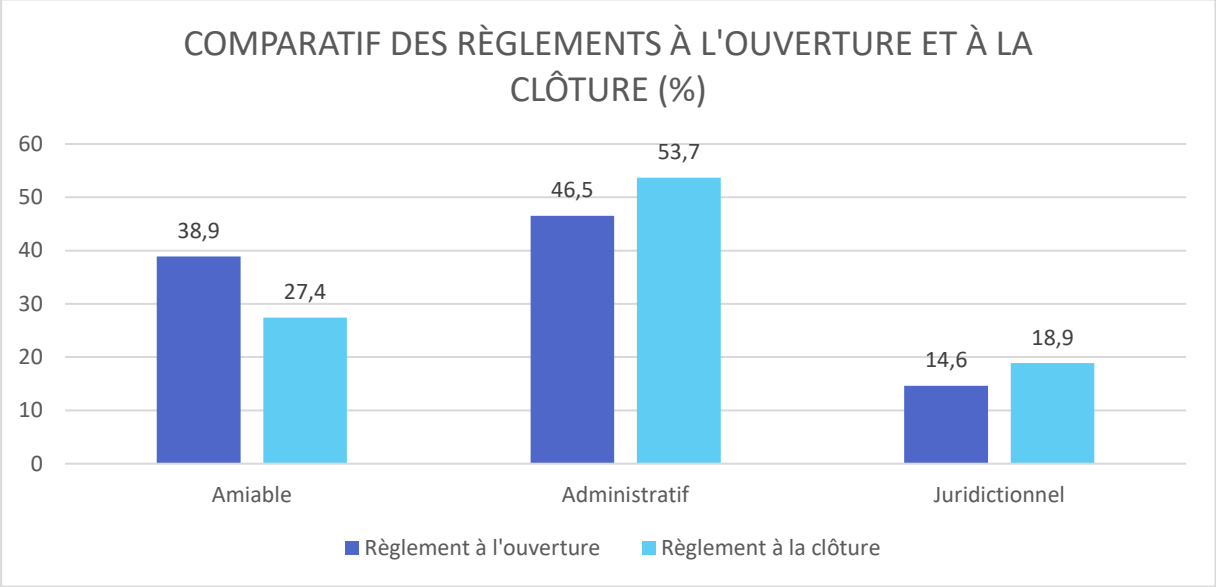
Comment les dossiers sont-ils traités ?

De manière stable, le règlement des dossiers s'opère d'année en année, majoritairement, par la voie administrative. On constate toutefois une baisse des règlements administratifs à la clôture au profit d'un règlement juridictionnel.

Cela dit, il est à noter qu'en regard des années précédant 2018, les résolutions administratives se distinguent plus nettement des règlements amiables et juridictionnels.

Au vu de cette prépondérance de règlement administratif (et du vécu des travailleurs), il semble que notre maîtrise du droit et notre présence (de plus en plus physiquement indispensable) soient souvent nécessaires pour permettre aux usagers d'obtenir davantage le respect de leurs droits

fondamentaux. Souvent, il s'avère qu'il ne doive pas être envisagé de recourir aux autorités juridictionnelles. L'analyse du graphique ci-dessous nous montre que les dossiers qui ont d'abord été envisagés selon une résolution amiable évoluent lorsque cela n'a pas fonctionné ainsi vers une résolution administrative plutôt que juridictionnelle malgré l'augmentation des règlements juridictionnel à la clôture.



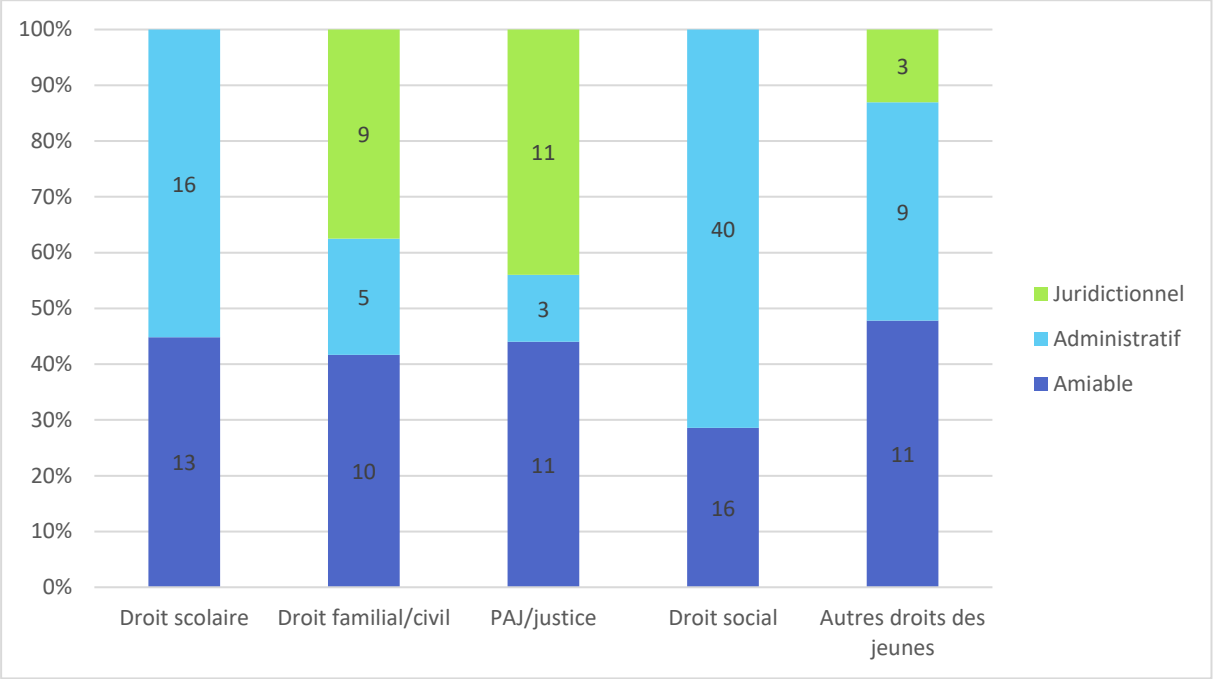
Bien que la voie amiable soit toujours privilégiée et que les usagers soient toujours informés des conséquences financières et affectives d'une action en justice, nous pensons devoir indiquer que les types de règlement dépendent souvent de la matière traitée.

Comme l'indique le graphique ci-dessous et comme nous l'avions déjà souligné l'année passée, les dossiers scolaires sont très peu portés devant les juridictions (voir pas du tout en 2025) parce que fort de notre expérience, nous savons que peu de décisions rendues par les Pouvoirs Organisateurs sont infirmés, même lorsque la procédure n'a pas été respectée ou est vidée de son sens.

A cette grille de lecture, nous pensons devoir apporter quelques éléments : d'abord, peu d'avocats travaillant dans l'aide juridique sont spécialisés en droit scolaire. Nous collaborons essentiellement avec un avocat du barreau de Namur. Ensuite, les indemnités de procédure, si elles sont nulles dans les matières sociales ou protectionnelles, peuvent rapidement être élevées pour cette matière particulière. Enfin, si une exclusion scolaire est lourde en conséquence dans le parcours du jeune, celui-ci ne souhaite parfois pas réintégrer l'établissement ou aller au bout de la procédure.

Elément intéressant à noter cette année encore en ce qu'il renforce le constat d'une augmentation des demandes et accompagnements du volet plus « *répressif* » dans la famille de droit « *Aide et*

protection de la jeunesse/Justice », elle comporte le plus grand nombre de dossiers avec une action judiciaire.



Les démarches amiables sont fréquentes en matière d'exclusion définitive, d'aide à la jeunesse et de bail/logement car nous savons qu'il est préférable pour le jeune de trouver un accord avec son propriétaire à l'amiable plutôt que d'intenter une action en justice. Il est à noter que dans 5 dossiers sur 12 relatif à l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile nous avons, à l'ouverture du dossier, envisager un règlement à l'amiable des difficultés en privilégiant le dialogue et le lien.

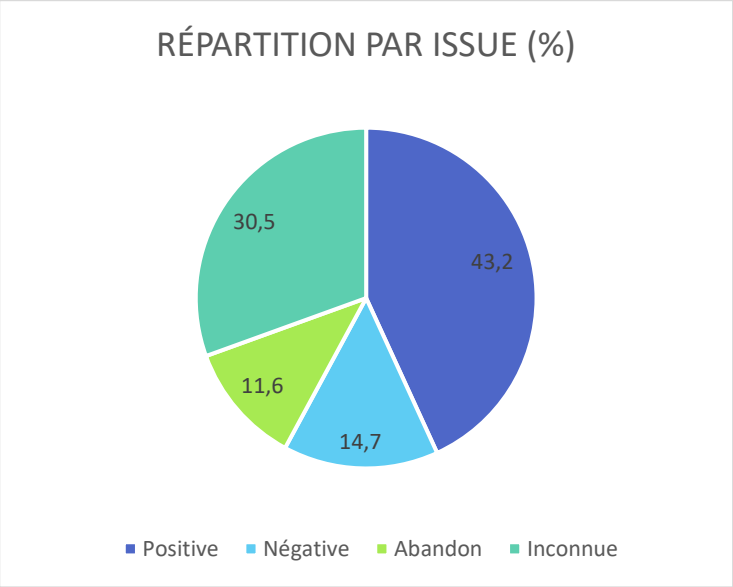
Concernant le droit social, le règlement administratif est la voie la plus fréquemment envisagée. Il nous semble que souvent les CPAS entretiennent une certaine méfiance vis-à-vis des jeunes leur formulant des demandes d'aide. Lorsque le jeune omet de communiquer certaines informations au service social, il arrive que cette attitude soit sanctionnée par un retrait de RIS quand, parfois, le problème provient d'abord d'un problème de communication, de confiance, et non d'une intention frauduleuse du jeune. Le délai de traitement des demandes devant les Tribunaux du travail étant toujours relativement long et les jeunes dans des situations de précarité, il nous semble essentiel de pouvoir être un facilitateur de lien entre le jeune et le CPAS afin de faire respecter les droits et obligations de chacune des parties.

Les nombreux recours scolaires que nous effectuons se situe dans le règlement administratif de même que les dossiers en droit des étrangers.

Les dossiers en droit familial/civil ont davantage de résolution judiciaire car il s'agit de dossiers pour lesquels l'action est déjà en cours (préparation d'un jeune à une audition devant le juge de

la famille par exemple -6/9). La résolution judiciaire est également très fréquente dans les dossiers « *aide et protection/justice* ». A l'instar du droit familial/civil, ce sont souvent des jeunes qui souhaitent un accompagnement dans une procédure déjà en cours (police, procédure protectionnelle…).

Quelle est l'issue des dossiers ?



En 2025, le nombre d'issues positives est en légère baisse (-3%).

Le nombre d'issues négatives diminuent de 6.8%.

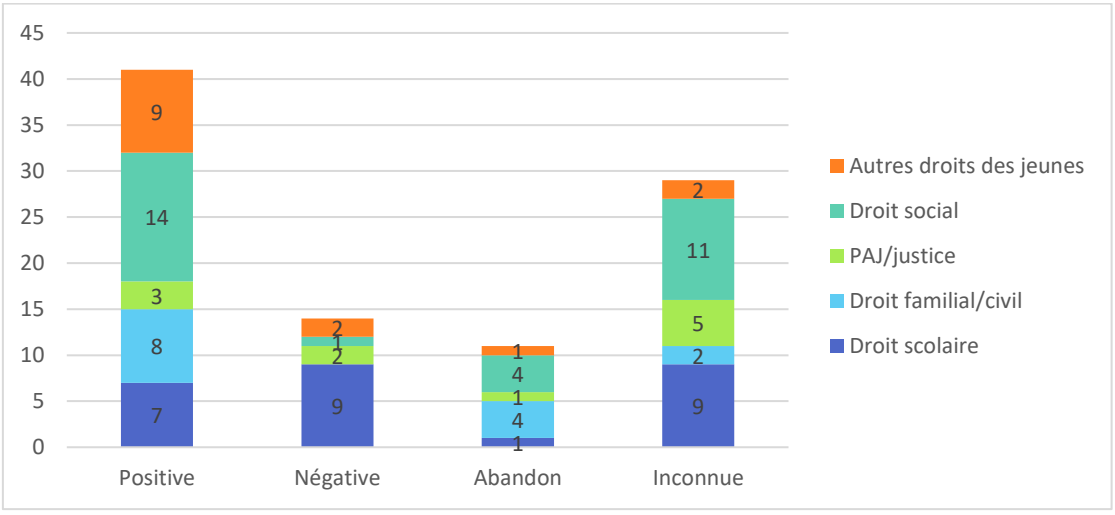
Les situations d'abandon augmentent légèrement (+5.4%).

Les issues inconnues augmentent de 4.3%. Il s'agit des situations dans lesquelles le jeune a rompu le contact avec le service.

A l'instar des années précédentes, le droit scolaire connait beaucoup d'issues négatives (9 issues négatives dossiers sur 14). Cependant, il faut relativiser ce constat : sur les 26 dossiers clôturés en droit scolaire, seuls 9 ont abouti négativement.

Les issues positives se font en droit social (famille de droit la plus nombreuse) et les autres droits des jeunes.

Sans surprise, un peu plus d'un tiers des dossiers ayant une issue inconnue se retrouve en droit social (autonomie et CPAS).



Les actions de prévention sociale

« *L'action de prévention sociale vise à agir sur l'environnement social des jeunes afin de le rendre plus propice à leur épanouissement et à leur émancipation. Elle vise également à apporter une réponse globale à des problèmes individuels et collectifs ainsi qu'à développer une dynamique de réseau* »[21].

« L'as de l'A.S. » - Jeu sur l'accrochage scolaire

Partant des constats selon lesquels les jeunes et leur famille ont une méconnaissance du cadre, des règles scolaires et des services qui gravitent autour de l'école, un groupe de travail s'est mis en place pour réfléchir à ces questions en 2008. Il était composé du SDJ, des médiateurs scolaires actifs en province de Luxembourg et des criminologues attachés aux trois divisions du Parquet de l'arrondissement de la Province de Luxembourg.

Après plusieurs années de travail, le groupe a créé un outil ludique, l'as de l'A.S., poursuivant deux objectifs : d'une part, informer les jeunes sur la législation scolaire et les services existants, et d'autre part, recueillir leur parole sur le bien-être à l'école. La création du jeu a été soutenu financièrement par les 3 C.A.A.J. de la Province de Luxembourg.

Le SDJ se charge de la coordination du projet (partenariat, diffusion de l'outil, animations, regroupement des données collectées…).

En 2025, nous avons poursuivi l'action entamée en 2021 visant à optimiser le recueil de la parole des jeunes. En effet, les animations réalisées nous permettent de recueillir depuis des années la parole des élèves sur le bien-être à l'école. Jusqu'à présent, les données recueillies faisaient l'objet d'une analyse qui était relayée aux directions des établissements scolaires concernées.

Dans l'objectif d'exploiter les données recueillies à une plus grande échelle, nous avons, en 2021, collaboré avec des chercheurs de la HENALLUX en vue de créer un questionnaire à destination des élèves. Les données collectées ont été encodées dans le logiciel de traitement statistiques SPSS. Les données ont été analysées en collaboration avec les AMO Chlorophylle et Média. Jeunes ; le rapport[22] de recherche relayant la parole des élèves en termes de bien-être à l'école a été finalisé en 2025. Ce rapport sera diffusé largement et fera l'objet de moments de restitution/échanges.

[21] Art.10 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'actions en milieu ouvert

[22] Le rapport est disponible sur notre site Internet : https://www.sdj.be/las-de-laccrochage-scolaire/ .

Dates des animations :

- Service d'accrochage scolaire Emergence : 16 janvier, 22 mai 2025 (15 jeunes).
- Centre Croix-Rouge Arlon : 12 février 2025 (6 jeunes).
- Institut Notre-Dame Bertrix : 13 février, 20 février (44 élèves).
- Ecole Libre de Lorraine Arlon : 17 novembre, 21 novembre, 04 décembre, 12 décembre 2025 (96 élèves).

Au total, 161 jeunes ont été sensibilisés.

Finalisation de la rédaction du rapport : 23 juillet, 27 novembre 2025.

Autres dates : Présentation du jeu aux éducateurs de l'école ELLO Arlon : 26 mai 2025 .

Remise du rapport à la Madame la Ministre Valérie Glatigny : 03 septembre 2025.

Remise du rapport aux représentants du cabinet de Madame la Ministre-Présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles Elisabeth Degryse : 16 septembre 2025.

Présentation du rapport lors du Conseil de prévention commun aux 3 divisions : 1er décembre 2025 .

Présentation du rapport lors d'une soirée d'échange « revoir l'école avec des yeux d'enfants » à Rendeux organisée par Action Vivre Ensemble : 09 décembre 2025.

Projets en lien avec la santé mentale

Notre service a fait le constat il y a plusieurs années de l'augmentation des consultations et des accompagnements de jeunes présentant des besoins complexes et multiples avec des parcours en Aide et Protection de la jeunesse et/ou de soins. Si les demandes qui nous sont adressées ne relèvent jamais seules de la santé mentale, cette dernière complexifie souvent les démarches et leurs aboutissements. L'équipe a une impression d'impuissance face à ces problématiques connues des services sociaux et des autorités compétentes.

La santé mentale, il faut qu'on en parle !

Au cours du projet précédent[23], nous avions interrogé Lucette, une jeune fille habitant en Province de Luxembourg, pour connaitre ses éventuelles recommandations en termes de déstigmatisation des dispositifs de soin en santé mentale auprès des jeunes. Celle-ci nous a fait part d'une idée

[23] Les jeunes et la santé mentale : vers un outil de déstigmatisation

qui, selon elle, aurait un impact réel chez les jeunes, le témoignage par les pairs au sein des établissements scolaires.

Depuis 3 ans, nous formons et accompagnons des jeunes « *témoins du vécu* » auprès de groupes de jeunes afin de contribuer à lever certains freins. Nous sommes persuadés que les discours sont accueillis différemment lorsqu'ils viennent de jeunes ayant vécu des difficultés similaires plutôt que d'adultes ou de professionnels.

Ces interventions des jeunes pairs en prévention sont complétées par un jeu d'animation, exploité comme outil d'expression, de sensibilisation et d'information.

Actions menées en 2025

Pour rappel, en 2024, l'outil d'animation a été créé en co-construction avec les jeunes, autour de quatre freins identifiés dans un précédent projet : la stigmatisation, le sentiment de solitude, le non-respect du secret professionnel et le manque d'information.

Ce travail a abouti à la réalisation d'un jeu de cartes (annexe 1) structuré en six catégories de questions, toutes en lien avec ces freins. En parallèle, un flyer avec un QR code renvoyant vers un listing de services d'aide a été créé, ainsi que des supports visuels tels que des autocollants (annexe 2), visant à améliorer l'accès à l'information et à contribuer à la déstigmatisation des dispositifs de soin en santé mentale auprès des jeunes.

En 2025, nous avons poursuivi les animations auprès des jeunes et continué à recruter et à former de nouveaux jeunes pairs. Nous avons également poursuivi notre collaboration avec PSYLUX et le dispositif Pass-âge.

Réalisation d'animations

L'animation est coanimée par un travailleur du SDJ et un jeune pair en prévention. Elle dure deux périodes de cours soit 1h30. Le nombre de jeunes animés est limité à 15 élèves maximum. Si la classe est plus grande, l'animation est dédoublée. D'une part, il s'agit de garantir un cadre sécurisant au jeune pair en prévention. D'autre part, nous voulons assurer aux jeunes animés un espace dans lequel chacun a la possibilité de s'exprimer.

L'animation se déroule en 6 temps :

1. Introduction : nous présentons le SDJ, un bref historique du projet ainsi que les objectifs de l'animation (information par rapport aux droits et aux dispositifs existants, partage du récit du jeune pair en prévention et déstigmatisation des dispositifs de soin en santé mentale).

2. Visionnage de la capsule vidéo « stigmatisation[24] » créée lors du projet initial avec et par les jeunes.
3. Partage du vécu du jeune pair en prévention (récit de vie).
4. Jeu d'animation : réponse collective aux questions posées, espace d'échange et de partage bienveillant.
5. Evaluation collective : chacun exprime son vécu de l'animation en un mot (possibilité d'en dire plus si envie/besoin).
6. Temps informel final : échange libre et individuel avec le jeune pair en prévention et/ou le travailleur du SDJ.

Le flyer et l'autocollant sont distribués en fin d'animation.

Dates des animations :

- Athénée royal de Bertrix-Neufchâteau (6 animations) : 25 mars, 04 avril, 10 avril, 22 avril, 24 avril 2025 (85 élèves).
- Institut Saint-Roch (2 animations) : 20 mai 2025 (24 élèves).
- Service d'accrochage scolaire « *Emergence* » à Libramont (1 animation) : 02 juin 2025 (8 jeunes).

Poursuite de la collaboration avec PSYLUX

En 2023, la collaboration a été initiée dans l'objectif de nous assurer que les jeunes pairs aillent bien et que le fait de « *revivre* » leur vécu lors de la rédaction du récit de vie et de sa narration devant des élèves n'engendre pas, chez eux, un mal-être.

En 2024, la collaboration s'est étendue et une psychologue accompagnée d'une art-thérapeute ont pris part aux ateliers réalisés avec les jeunes. Cette intervention consistait à guider les jeunes dans l'élaboration de leurs récits de vie, à les former aux animations à l'aide d'outils et les préparer à la phase « *post-projet* ». Cette collaboration nous permet de rester dans notre rôle de travailleurs AMO et de déléguer aux psychologues l'accompagnement thérapeutique des jeunes[25].

En 2025, la collaboration s'est inscrite dans la continuité de l'année précédente, notamment avec l'arrivée de nouveaux jeunes pairs au projet et la nécessité de les former à leur nouvelle fonction.

[24] Disponible en ligne sur http://www.sdj.be/sante-mentale/

[25] Rappelons à cet égard que l'Arrêté AMO interdit les prises en charge de type psychothérapeutique.

Cette collaboration garantit un cadre sécurisant pour l'élaboration de leur récit de vie et contribue à former les jeunes à des techniques d'animation.

Poursuite de la collaboration avec le dispositif Pass-âge

« *Pass-âge est un dispositif d'accompagnement intersectoriel à destination des jeunes (16-23 ans) présentant une vulnérabilité psychique et qui vise à garantir la continuité de l'aide et/ou des soins lors de la transition du secteur jeunesse vers le secteur adulte*. »[26] Ce projet bénéficie également d'un subventionnement par le SPF Santé dans le cadre du chantier 5 « *âge de transition* ». Les premières rencontres ont eu lieu en 2024 afin de poser les bases de la collaboration. En 2025, ces échanges se sont poursuivis pour organiser une animation à destination des jeunes accompagnés par le dispositif. Celle-ci s'est tenue le 2 juillet 2025. Ce moment a suscité l'intérêt de plusieurs jeunes pour rejoindre le projet. Les participants ont également exprimé le souhait de prolonger ces temps d'échange, qui aident certains à dépasser leur phobie sociale.

Dans cette dynamique, une réflexion a été menée pour organiser une seconde rencontre entre les jeunes du dispositif et les jeunes pairs en prévention. À cette occasion, début 2026, il leur sera proposé d'assister à la projection du documentaire « Tout va s'arranger (ou pas) », consacré à la santé mentale des jeunes et réalisé par le Centre d'Action Laïque en partenariat avec la FAPEO.

Ces initiatives ouvrent des perspectives pour les années à venir, notamment la possibilité de créer, à terme, un collectif de jeunes en province de Luxembourg.

Date des rencontres : 23 janvier, 03 avril, 06 juin, 25 juin, 12 août 2025.

Animation auprès des jeunes accompagnés : 02 juillet 2025 (6 jeunes).

Recrutement continuel

En juin 2024, nous avons démarré la seconde vague de recrutement de jeunes pairs en prévention. Cela a abouti à la rencontre de quatre jeunes qui ont manifestés leur envie de participer au projet. Un atelier a été organisé pour leur permettre de rencontrer les jeunes déjà formés. Malheureusement, à l'approche de l'atelier, plusieurs jeunes se sont désistés pour des raisons personnelles, familiales et/ou médicales.

[26] Présentation du dispositif sur le site du Réseau Matilda en ligne sur https://matilda-lux.be/pass-age-dispositif-daccompagnement-pour-les-jeunes-16-23-ans-qui-vise-a-garantir-la-continuite-de-laide-ou-des-soins-lors-de-la-transition-du-secteur-jeunesse-vers-le-secteur-adul, consulté le 10 avril 2024.

Les jeunes pairs présentent des parcours marqués par des difficultés en santé mentale, ce qui peut justifier, entre autres, une réticence à leur engagement sur un projet de longue durée. C'est pourquoi le recrutement se fait désormais de manière continue tout au long de l'année. Par ailleurs, au regard de ces fragilités, nous envisageons d'adapter nos modalités de recrutement. Nous souhaiterions notamment orienter notre recrutement vers des jeunes ayant connu une période de mal-être, sans pour autant faire explicitement référence à des troubles de santé mentale. Ce mal-être peut être lié – ou non – à des problématiques telles que la phobie scolaire ou sociale, le harcèlement, les troubles « *dys-* », le TDA-H, … ou encore d'autres difficultés personnelles.

En 2025, le recrutement de nouveaux participants s'est poursuivi, tout en maintenant en parallèle des animations avec les jeunes pairs déjà formés. Six nouveaux jeunes ont ainsi rejoint le projet. Plusieurs ateliers ont été mis en place en partenariat avec les psychologues conventionnés. Ces ateliers visent à accompagner les jeunes dans la construction de leurs récits de vie et à les préparer aux futures animations. Ils se poursuivront en 2026.

Dates des ateliers avec les jeunes : 23 juillet, 14 août, 28 août, 23 octobre, 04 décembre 2025.

Moyens financiers

Pour la réalisation de ce projet, nous avons bénéficié du soutien financier des Conseils de prévention d'Arlon et de Namur dans le cadre du plan d'actions 2022-2024. Ce subside nous a permis de prendre en charge les frais de fonctionnement inhérents au projet.

Depuis le 1er janvier 2023, nous bénéficions également d'un soutien financier du SPF Santé grâce au Réseau de soin Matilda. Ce subside nous permet d'engager une chargée de projet pair en prévention (0.5 ETP) et de défrayer les jeunes pairs en prévention.

Autres dates de rencontres avec des partenaires dans le but de présenter le projet :

- SRG Pré en Bulles à Arlon : 18 février 2025.
- IMP Mes Petits à Habay : 11 mars 2026.

Comité de pilotage « *âge de transition* » - Dispositif Pass-âge

Le SPF Santé a lancé un appel à projets pour mener plusieurs chantiers en Province de Luxembourg relatifs à la santé mentale des jeunes. Ces chantiers ont été pilotés par le Réseau Matilda. Durant l'été 2022, nous avons participé à un comité de pilotage autour de la thématique « *âge de transition* ». L'idée était de réfléchir, de manière participative, à l'utilisation des moyens alloués.

Les professionnels autour de la table ont émis le constat qu'une difficulté rencontrée par les jeunes vulnérables se trouve dans le passage du secteur « *jeunes* » vers le secteur « *adultes* ». Lorsque la transition ne se fait pas correctement, il peut arriver que le jeune se perde et se retrouve seul sans aucun suivi.

Afin de pallier cette difficulté, le comité de pilotage a décidé de créer une équipe d'intervenants de transition dont la mission est de s'assurer que le changement de secteur se fasse correctement et d'assurer le *Pass-âge*.

Le dispositif a été officiellement lancé le 19 septembre 2023. Concrètement, trois intervenants de transition ont été engagés en 2023 (un par division) ainsi qu'une personne chargée de coordonner l'équipe.

Depuis son lancement jusqu'à la fin de l'année 2025, le dispositif Pass-âge a reçu 110 demandes d'accompagnement (dont 52 demandes reçues au cours de l'année 2025) en provenance de différents secteurs tels que l'aide à la jeunesse, l'AVIQ, la santé mentale, etc.

Parmi l'ensemble des demandes, 76 ont débouchés sur un accompagnement (37 nouveaux accompagnements en 2025).

Au cours de l'année 2025, 66 jeunes ont été accompagnés par le dispositif Pass-âge et sont issus de différents services du secteur jeunesse. Elles se répartissent de cette manière :

- 27 demandes issues du secteur de l'aide et la protection de la jeunesse ;
- 25 demandes issues du secteur de la santé mentale ;
- 6 demandes issues du secteur de l'enseignement ;
- 1 demande issue du secteur de l'AVIQ ;
- 3 demandes issues du secteur de l'immigration ;
- 4 demandes provenant directement d'un proche du jeune.

Les 37 nouveaux accompagnements de 2025 sont réparties géographiquement de la manière suivante :

- Division judiciaire d'Arlon : 14 accompagnements ;
- Division judiciaire de Neufchâteau : 19 accompagnements ;
- Division judiciaire de Marche : 4 accompagnements.

Sur les 66 accompagnements, 33 jeunes sont des femmes et 33 sont des hommes. La moyenne d'âge des jeunes au moment de la demande est de 17 ans et 9 mois.

Le profil des jeunes accompagnés par le dispositif est varié. Toutefois, certains éléments récurrents se dégagent :

- Conflits ou difficultés familiales ;
- Isolement social ;
- Anxiété et stress ;
- Décrochage scolaire ;
- Idées noires ou passages à l'acte suicidaires ;
- Troubles du comportement.

L'objectif principal de l'équipe est d'accompagner et d'orienter ces jeunes vers des services adultes adaptés (psychiatres, psychologues, IHP, CPAS, services de santé mentale, FOREM, etc.).

L'ASBL SDJ Lux a pris part au projet et est l'employeur de la coordinatrice engagée le 1er juin 2023. Cette travailleuse est détachée pour effectuer sa mission de coordination de l'équipe d'intervenants de transition. Le projet pilote avait une durée de deux ans. Il bénéficie actuellement d'un soutien financier à durée indéterminée par le SPF Santé publique.

Le SDJ reste très impliqué dans la mise en œuvre du projet. Il participe aux réunions de suivi du projet (mini-)copil. Il réfléchit, avec l'équipe, les autres employeurs[27] et le réseau Matilda à l'évolution pédagogique et au développement du projet.

Dates de réunion :

- Copil « âge de transition » : 10 juin, 25 novembre 2025.
- Mini-copil : 21 janvier, 13 février, 15 avril, 17 juin, 9 septembre 2025.
- Réunion budget chantier 5 : 8 juillet 2025.

En chemin vers demain - projet de prévention de l'errance chez les jeunes

Ce projet initié en 2023 se poursuivra au moins les trois prochaines années puisqu'il est soutenu financièrement[28] par les conseils de prévention de Neufchâteau et de Marche-en-Famenne dans le cadre de leur appel à projets 2025-2027.

[27] Le SASE Li Mohon, l'IMP La Providence et l'Initiative d'Habitations Protégées Bertrix.

[28] Le service a également obtenu un subside à la suite d'un appel à projet de Madame la Ministre Glatigny en soutien aux politiques fonctionnelles de la FWB qui nous a permis d'engager une chargée de projet pour une durée de 2 ans.

Pour rappel, le point de départ du projet est le constat d'une augmentation du nombre de jeunes en errance voire sans chez-soi ces dernières années ; constat partagé par les acteurs du secteur adulte (maisons d'accueil, relais social, …)

Le projet met l'accent sur la participation active des jeunes. C'est au départ de leur récit, de leur vécu que notre projet prend sens et que l'action est construite.

En 2025, nous avons poursuivis les actions entamées en 2023.

La première phase du projet a consisté à recueillir le récit d'une quinzaine de jeunes âgés de 16 à 22 ans issus de la Province de Luxembourg. Ils répondaient à deux types de profil : des jeunes en errance, ayant connu un passage en rue et des jeunes en autonomie (notamment ceux pour qui cela s'est bien passé).

Un des premiers constats qui ressort des récits est l'absence d'une prise en charge adaptée à leur âge et à leur situation lorsqu'ils poussent la porte des services adultes.

> « *A certains moments, il y a certains mots et certaines phrases, on est un peu perdu, ça va un peu vite. Il y a des termes ou par exemple, le RIS, on dit le RIS ou le mot complet et moi je crois que c'est deux choses différentes. Ils vont très vite. Le temps d'analyser, nous c'est nouveau ces choses-là. On n'a pas l'habitude.* " Lalie, 20 ans.
>
> " *Si je n'avais pas été accompagnée par une travailleuse sociale du SDJ, je n'aurais pas compris la moitié des phrases parce qu'il y a des lois et tout ça au CPAS ou c'est compliqué. On a toujours peur de reposer 3x la même question. C'est leur métier et ils nous expliquent cela comme si on travaillait avec eux*." Lucile, 19 ans.

Le second constat est qu'ils manquent d'informations adaptées sur la législation, les services existants et souhaitent obtenir des trucs et astuces (où trouver à manger ? à se vêtir ? …)

La seconde phase du projet a débuté par la création d'un groupe de jeunes experts de leur vécu. Celui-ci va être mobilisé tout au long du projet dans une logique de co-construction. Nous souhaitons bénéficier de leur expérience pour créer un outil de prévention qui viserait à empêcher d'autres jeunes vulnérables de tomber dans l'errance.

La spécificité de ce public nous impose de travailler à leur rythme et de créer une relation de confiance. Notre premier travail a été d'apprendre à connaître ces jeunes, trouver comment les capter, les accrocher[29] afin de pouvoir travailler ensemble sur la construction d'une boîte à outils répondant aux difficultés rencontrées par les jeunes en errance. Dans une logique préventive et avec l'aide des jeunes, ces difficultés ont été traduites en besoins :

[29] Notons qu'une partie du subside reçu par les conseils de prévention nous permettra de défrayer les jeunes pour leur participation au projet.

- Besoin d'un accompagnement adapté à son âge ;
- Besoin d'obtenir une information complète et claire (droits, services) ;
- Besoin de se projeter dans l'avenir en se fixant des objectifs de vie.

En 2025, nous avons poursuivi les ateliers en co-construction avec les jeunes afin de développer, ensemble, une boîte à outils répondant concrètement à leurs besoins. Chaque rencontre a été guidée par leurs idées et leurs retours, garantissant que le projet et les ressources élaborées soient véritablement adaptés à leur réalité.

Nous avons également été à la rencontre de jeunes vivant en semi-autonomie et encadrés par un service de l'Aide et de la Protection de la jeunesse, afin de recueillir leurs besoins et leurs expériences. Leurs paroles ont ensuite été partagées et discutées au sein du groupe de jeunes « experts de leur vécu », ce qui a permis d'alimenter le contenu et la construction de la boîte à outils.

Perspectives

En 2026, nous prévoyons de diffuser la boîte à ouils de manière large : sur nos réseaux sociaux, auprès de nos partenaires, à l'ensemble des acteurs de l'Aide et de la Protection de la Jeunesse, au réseau adulte … L'objectif est de rendre cet outil accessible au plus grand nombre afin qu'il puisse être utilisé comme support de prévention et de réflexion autour des situations des jeunes vulnérables/à risque de rupture.

Nous souhaitons aussi diffuser la boîte à outils auprès des jeunes en voie de mise en autonomie afin de leur présenter de manière concrète. Ces rencontres seront menées en collaboration avec le groupe de jeunes « experts de leur vécu », ce qui permettra de donner une parole légitime et ancrée dans l'expérience réelle des parcours de sortie de l'institution.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de prévention du sans chez-soi et des ruptures de parcours. L'idée est de renforcer l'information, de soutenir la préparation à l'autonomie et d'outiller les jeunes face aux défis qu'ils peuvent rencontrer.

Ensuite, dans un troisième temps, nous avons la volonté de travailler avec le secteur adulte afin de porter la parole des jeunes (leurs besoins notamment d'un accompagnement adapté à leur jeune âge…).

- Dates ateliers semi-autonomie : 15 janvier, 05 février, 19 février 2025.
- Dates des ateliers de co-constructions : 05 mars, 26 mars, 09 avril, 23 avril, 30 avril, 21 mai, 16 juillet, 13 août, 27 août, 29 octobre 2025.

Groupe inter-SDJ relatif au droit scolaire

Ce groupe rassemble depuis près de deux décennies des travailleurs des différents SDJ (Namur, Liège, Mons-Charleroi, Bruxelles et Province de Luxembourg) dans le but de travailler sur les questions inhérentes au droit scolaire.

En 2025, le groupe de travail a organisé, le 28 mars, une journée d'échange et de présentation d'outils intitulée « Aménagements (dé)raisonnables – partageons nos expériences », avec la participation de Jean-Pierre Coenen, Thérèse Lucas et Patrick Beaufort.
La première partie de l'année a ainsi été consacrée à sa préparation (contacts avec les intervenants, aspects pratiques, réunions de coordination, etc.).

La journée d'échanges s'est articulée autour de trois axes :

- la transmission d'une information juridique précise sur la législation encadrant les aménagements raisonnables ;
- la possibilité laissée aux acteurs de terrain de s'exprimer. Les participants (professeurs, directions d'école, membres de CPMS, travailleurs sociaux, ...) pouvaient s'exprimer et être entendus. Nous avons osé le pari déraisonnable de pouvoir échanger de manière raisonnable sur cette thématique ;
- l'apport de nouveaux outils et de bonnes pratiques à s'échanger.

Ensuite, le groupe a travaillé à la rédaction d'un article présentant un état des lieux du cadre juridique, les constats issus du colloque ainsi que des pistes d'amélioration du cadre légal actuel. Cet article devrait être publié dans le Journal du Droit des Jeunes et transmis aux participants du colloque ainsi qu'aux membres du SDJ.

Perspectives

Le groupe de travail envisage de reprendre le travail autour des exclusions définitives.

Dates des réunions : 09 janvier, 24 janvier, 11 février, 25 février, 6 mars, 14 mars, 20 mars, 25 mars, 28 mars (colloque), 2 juin, 11 juin, 17 juillet, 11 août, 21 octobre, 20 novembre 2025.

Groupe inter-SDJ relatif à la réforme sur la responsabilité civile

Par suite de la réforme du Code civil en matière de responsabilité civile entrée en vigueur en janvier 2025, un groupe de travail inter-SDJ a été constitué afin d'analyser les apports de cette réforme ainsi que les éventuelles limites. Au cours de l'année écoulée, ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises pour échanger sur les implications concrètes de cette réforme, tant sur le plan théorique que pratique. Ces discussions ont permis de dégager un certain nombre d'avantages, mais aussi de soulever des interrogations quant à l'interprétation et à la mise en œuvre de certaines dispositions nouvelles.

Perspectives

Le groupe de travail souhaite rédiger une fiche récapitulative de la réforme à destination du Journal du Droit des Jeunes.

Dates des réunions : 24 mars, 23 mai, 11 juillet 2025.

Groupe Inter-SDJ relatif à l'autonomie des jeunes

Un groupe de travail inter-SDJ s'est constitué sur la question de l'autonomie des jeunes. Une des difficultés rencontrées lors de l'accompagnement de jeunes vers une autonomie est l'ouverture d'un compte bancaire lorsqu'ils sont mineurs.

Nous avons décidé de nous réunir afin de faire une interpellation sur cette thématique. Une question parlementaire a été rédigée. Nous sommes en attente d'un retour et des suites.

Date de réunion : 27 février 2025.

Salon parent d'ado

Ce projet s'inscrit dans le plan d'actions triennal 2025-2027 du Conseil de Prévention de Marche-en-Famenne, dont l'une des priorités est la lutte contre la violence intrafamiliale. L'objectif poursuivi est dès lors de contribuer à sa prévention, notamment par des actions de sensibilisation, d'information et de soutien aux familles.

Ce projet est porté par la Maison de l'Adolescent (MADO), en partenariat avec le Service Droit des Jeunes (SDJ).

Dans cette optique, l'action poursuivie est l'organisation d'un événement de type salon, centré sur la thématique de l'adolescence. Celui-ci a pour ambition de proposer un espace de rencontres, d'échanges et de ressources à destination des jeunes, des parents et des professionnels.

Les constats posés par les différents services de terrain sont multiples : difficultés de communication entre adolescents et parents, situations de conflits voire de rupture familiale, ainsi qu'un sentiment d'impuissance chez certains parents face aux enjeux liés à l'adolescence. Face à ces réalités, le projet entend offrir des outils concrets, accessibles et adaptés à toutes personnes en recherche d'informations, de repères ou d'accompagnement.

L'année 2025 a été consacrée à la conception complète du projet. Disposant d'une large autonomie, nous avons pu en définir les orientations, les objectifs et les modalités de mise en œuvre.

Dans ce cadre, un groupe de travail a été créé dès 2025. Il rassemble différents professionnels[30] afin de croiser les regards, mutualiser les compétences et co-construire le projet.

Plusieurs réunions ont été organisées dans l'objectif de mettre en place le salon : réflexion sur le contenu, choix du lieu et de la date, identification des partenaires, ainsi que la définition des outils et des actions à proposer au public.

Dates de réunions : 20 février, 28 mai, 4 septembre, 29 septembre, 5 octobre, 23 octobre 2025.

Vivre mère, vivre père et manquer

Coordonné par l'ASBL « *Santé en Développement* », ce projet anciennement appelé « *Appui à la parentalité, en lien avec la précarité, au croisement des savoirs* » a reçu un soutien financier des trois conseils de prévention de la Province de Luxembourg dans le cadre du plan d'actions 2025-2027. Plusieurs AMO de la Province collaborent au projet : Chlorophylle, Inter-Actions, Mic-Ados et Point Jeunes Luxembourg. Les partenaires ont bénéficié du soutien méthodologique de RTA.

La première phase du projet a consisté à recueillir la parole tant des professionnels des AMO sur leurs pratiques et difficultés que des parents sur la manière dont chacun se situe dans sa situation de précarité propre et/ou dans sa relation à l'autre.

De ces rencontres ont émergés la réalisation participative de douze capsules vidéo. Ces vidéos ont été présentées aux parents afin de recueillir leur ressenti mais surtout leur accord pour porter leur parole.

En 2025, s'est poursuivie la seconde phase du projet consistant en la diffusion des capsules auprès des (futurs) professionnels dans l'objectif de (faire) réfléchir de manière collective sur le

[30] CPF, SIEP, SP, Carrefour des métiers notamment.

vécu des parents en situation. Des matinées de partage et d'échange ont été organisées avec succès. Ainsi, nous avons élargi la diffusion aux CPMS et CPAS. Nous poursuivons les échanges avec les Hautes-Ecoles sociales. Nous avons également transmis le dossier pédagogique aux services de formation de l'Aide et la Protection de la Jeunesse afin qu'ils puissent les utiliser.

Dates des réunions : 17 janvier, 4 avril (rencontre Henallux), 8 septembre (comité de suivi du CP Arlon), 17 septembre 2025.

Dates des matinées d'échange[31] :

- Plateforme AJ/CPAS : 15 avril 2025 (25 professionnels).
- CPMS : 13 octobre, 18 novembre 2025 (19 professionnels).
- Séance d'approfondissement : 14 novembre 2025 (12 professionnels).

Toutes séances confondues, 93 professionnels ont été sensibilisés en 2025.

Perspectives

Nous souhaitons poursuivre le travail de sensibilisation auprès des futurs professionnels, des CPMS et CPAS. Nous proposerons aussi des séances aux Pep's de l'ONE.

Interpell'AMOs – Sous-groupe Scolarité

Interpel'AMOs est un collectif ouvert de services AMO fondé autour de notre mission d'interpellation[32]. A la suite d'une rencontre commune, en 2019, il a été décidé de créer trois groupes autour des thématiques de la mobilité, du partenariat et de la scolarité. L'objectif poursuivi par chaque groupe étant de proposer des interpellations concrètes.

Le SDJ a intégré un sous-groupe qui travaille depuis plusieurs années sur la question de l'encadrement des temps libres dans l'enseignement et plus particulièrement dans l'enseignement fondamental. Le SDJ s'est chargé, dans un premier temps, de la rédaction d'un écrit reprenant le cadre légal en la matière. Le groupe a organisé une journée d'interpellation en 2022 au cours de laquelle fût notamment diffusé un outil audiovisuel créé pour cette occasion.

En 2023, le groupe a poursuivi le travail faute de modifications législatives. Des acteurs du secteur ATL, et plus particulièrement les coordinateurs, ont été rencontrés afin de récolter leur parole et d'étayer la réflexion. Le collectif a aussi rencontré Madame la Ministre Linard, en partenariat avec

[31] D'autres séances d'échange ont été organisées par les partenaires du projet.

[32] Art.11, § 1er, 3° de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'actions en milieu ouvert.

le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, dans l'objectif de lui faire part des constats de terrain recueillis et de lui faire part de nos recommandations.

En 2024, et toujours dans l'attente d'une réforme législative, le groupe a collaboré avec le DGDE pour créer des capsules vidéo relayant la parole des enfants. Le but de ces vidéos étant d'écouter les jeunes, leur ressenti, et de mettre en avant les réelles difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur école (selon qu'un système ATL soit mis en place ou non).

En 2025, l'action d'interpellation s'est poursuivie par la diffusion des capsules et par une action auprès de l'ONE qui se penche actuellement sur la question.

Le groupe entamera, en 2026, un travail de réflexion sur les perspectives eu égard à tout ce qui a déjà été réalisé.

Dates de réunions : 27 janvier, 24 mars, 23 mai, 19 septembre, 10 décembre 2025.

Groupe de travail sur l'avocat du mineur

Depuis plusieurs années, le SDJ fait partie d'un groupe de travail coordonné méthodologiquement par RTA dont l'objectif est de travailler les relations entre les avocats et le secteur de l'Aide et de la Protection de la Jeunesse.

En 2025, le groupe a travaillé sur deux axes dans la continuité des années précédentes :

1. La reconduction de la formation commune entre l'aide à la jeunesse et le monde judiciaire sur le thème : Comment distinguer les situations de conflits parentaux des situations de violences conjugales pour éviter de renforcer la domination ? Nous souhaitions poursuivre la dynamique de formation commune et souhaitions organiser un cycle de plusieurs jours de formation sur cette même thématique (4 jours durant lesquels seront abordés le travail avec l'auteur, la victime et l'enfant). En 2025, des contacts ont été pris avec de possibles orateurs.
2. Le lancement d'une expérimentation visant à automatiser davantage la désignation d'un avocat pour un jeune avant 12 ans et après 14 ans lorsqu'un dossier est ouvert au SAJ. L'expérimentation a débuté en février 2025 pour une durée d'un an. Une évaluation à mi-parcours a été réalisée.

Date de réunions du groupe de travail « *formation commune* » : 31 mars, 29 septembre 2025.

Date de réunions du groupe de travail « *expérimentation* » : 24 février, 5 septembre 2025.

Interreg / CAPACITI

CAPACITI est un projet transfrontalier visant à favoriser la participation active des enfants et l'inclusion des enfants dans la défense et l'exercice de leurs droits dans la Grande Région[33]. Aujourd'hui encore, plusieurs freins limitent cet exercice : inégalités socio-économiques, barrières linguistiques et culturelles, méconnaissance des droits, manque de coordination entre institutions et secteurs, etc.

CAPACITI repose sur l'idée que, pour améliorer la situation, il est essentiel d'écouter les enfants et les jeunes, de comprendre leurs besoins et de les impliquer dès le départ dans la réflexion et la mise en œuvre des actions qui les concernent. Le projet s'inscrit dans la continuité d'Eur&Qua, qui avait abouti à la création d'une plateforme collaborative transfrontalière autour de la protection de l'enfance. Il s'appuie sur un partenariat interdisciplinaire solide et mise sur une approche participative et ascendante (bottom-up), mêlant expériences de terrain, expertises institutionnelles et apports des jeunes eux-mêmes.

CAPACITI a officiellement démarré en 2024 pour une durée de quatre ans, après un premier feu vert en 2023. Il permet notamment l'engagement d'une personne à temps plein entièrement dédiée au projet.

Un ancrage fort dans le terrain

La première phase du projet est consacrée à un état des lieux approfondi de la participation des enfants et des jeunes dans différents contextes. Pour cela, un travail quotidien de terrain est mené dans une diversité de structures. Ce travail prend plusieurs formes :

- Des animations en milieu scolaire selon une logique de recherche-action : les jeunes choisissent les thématiques à aborder et participent activement à la création de supports (affiches, vidéos, interviews, etc.).
- Des animations de sensibilisation sur les droits de l'enfants et d'expression : des jeux et des histoires ont été utilisés pour informer les enfants sur leurs droits avant d'en discuter avec eux et d'utiliser des moyens d'expressions artistiques pour qu'ils s'expriment sur leurs droits.
- Des observations participantes réalisées au sein de projets existants, comme celui développé par le Service Droit des Jeunes autour de la santé mentale et de la pair-aidance chez les jeunes.

[33] Par Grande Région, il faut entendre, en Belgique, les Provinces de Luxembourg et de Liège, le Grand-Duché de Luxembourg, les départements limitrophes de France et les cantons allemands voisins.

- Une présence active dans différentes structures pour soutenir les dynamiques existantes et renforcer les liens avec le terrain.
- Une co-construction d'outils pédagogiques et participatifs, en collaboration directe avec des enfants et des jeunes, dès cette première étape du projet.
- Une attention portée aux groupes auto-gérés, tels que les clubs de jeunes, afin de mieux comprendre les dynamiques collectives spontanées et leur potentiel en matière de participation.

En 2025, cette phase de terrain a permis de faire émerger plusieurs constats et d'orienter progressivement la suite du projet.

Concernant l'axe santé mentale, les premières observations ont mis en évidence l'importance des dynamiques de pair-aidance et des espaces de parole créés par les jeunes eux-mêmes. Dans cette continuité, des entretiens seront menés en 2026 avec des jeunes pairs en prévention ainsi qu'avec des jeunes directement concernés par les questions de santé mentale. Ces rencontres auront un double objectif : mieux comprendre les formes de participation des jeunes dans ces dispositifs et co-construire un outil de sensibilisation/prévention sur la santé mentale à destination des enfants de l'enseignement fondamental.

Le travail autour des groupes auto-gérés de jeunes se poursuit également. Des observations participantes et des entretiens continuent d'être réalisés dans différents clubs des jeunes, notamment au sein d'un groupe en cours de construction ainsi que dans un groupe déjà structuré. Ce travail vise à mieux comprendre les dynamiques de participation, les enjeux liés à l'autogestion, la place des adultes dans ces espaces, ainsi que les freins et leviers rencontrés par les jeunes. Dans cette continuité, un séminaire transfrontalier autour de cette thématique est prévu en 2027 en collaboration avec des partenaires allemands. Un article portant sur la participation des jeunes dans les clubs des jeunes, ses enjeux et ses limites est également en cours de rédaction.

Par ailleurs, les différentes observations de terrain menées dans le cadre du projet ont fait émerger une préoccupation grandissante autour de la montée de discours radicaux, masculinistes et discriminatoires chez les jeunes. Des propos violents, sexistes, homophobes ou racistes ont été observés dès le plus jeune âge dans différents contextes d'intervention. Ces constats font également écho aux préoccupations relayées par de nombreux professionnels du secteur, aux alertes du Délégué général aux droits de l'enfant ainsi qu'à plusieurs enquêtes récentes menées autour des discriminations et des usages des réseaux sociaux chez les jeunes. Les réseaux sociaux, devenus l'une des principales sources d'information des jeunes, jouent un rôle important dans la diffusion de ces discours.

En 2025, un travail de recherche et de documentation plus approfondi a été engagé autour de ces thématiques, menant à la décision de créer, en 2026, un groupe de travail en Province de

Luxembourg. Celui-ci réunira des jeunes et des professionnels de différents secteurs afin de croiser les regards, mutualiser les expériences de terrain et réfléchir collectivement à des pistes d'action pour prévenir la montée des discours extrémistes et discriminatoires chez les jeunes.

Projets et collaborations transfrontalières

En parallèle des terrains investis par le Service Droit des Jeunes, CAPACITI développe également différents outils en collaboration avec ses partenaires.

Parmi ceux-ci figurent des fiches juridiques portant sur des questions concrètes du quotidien des jeunes. Inspirées des fiches déjà développées par les Services Droit des Jeunes, elles permettent de s'informer sur une thématique précise comme la séparation parentale et l'hébergement, à travers une comparaison entre le droit belge, français et allemand. Chaque fiche est traduite dans les différentes langues du projet et mise en page sur Genially dans une volonté d'accessibilité et d'inclusivité.

Ces supports font l'objet d'un important travail de vulgarisation afin de rendre les contenus juridiques compréhensibles et accessibles aux jeunes. Des audios viendront compléter les textes et des vidéos explicatives permettront d'aborder des notions juridiques plus complexes, comme la notion de discernement.

Le projet prévoit également le développement d'animations en collaboration avec différents partenaires, notamment l'UNamur. Ces animations viseront à créer, avec des jeunes issus de différents lieux de vie et institutions (écoles, centres Croix-Rouge/Fédasil, IPPJ, etc.), des visuels et supports autour de leurs droits. L'objectif est de sensibiliser les jeunes, de renforcer leur compréhension de leurs droits et de leur donner des outils concrets pour pouvoir s'en saisir et agir.

Dans cette dynamique de collaboration transfrontalière, plusieurs séminaires interdisciplinaires sont également organisés avec les partenaires du projet. Le 17 mars 2025 s'est tenu le séminaire « Récolter le point de vue des petits enfants et les informer pour engager leur participation. Regards croisés interdisciplinaires et transfrontaliers ». Cette journée visait à croiser les pratiques et réflexions autour de la participation des jeunes enfants dans différents contextes professionnels et institutionnels.

Perspectives

L'année 2026 marquera progressivement l'entrée dans une phase plus importante de conception et de création d'outils pédagogiques et participatifs : e-learning, jeux, histoires interactives, animations, supports numériques, etc. Toutefois, la phase de recherche, d'observation et de récolte de la parole des jeunes et des professionnels se poursuivra tout au long du projet.

Le Service Droit des Jeunes souhaite maintenir une logique forte de co-construction avec les jeunes, considérés comme experts de leur propre vécu. Le projet vise ainsi non seulement à

promouvoir la participation des jeunes, mais également à expérimenter et interroger concrètement les pratiques participatives au sein même de sa méthodologie et de son fonctionnement.

Un second séminaire se déroulera début 2026 sur la thématique : « Le recueil de la parole de l'enfant en contexte judiciaire ». Celui-ci permettra de poursuivre les échanges de pratiques et les réflexions communes entre partenaires et professionnels issus de différents secteurs et territoires de la Grande Région.

À terme, CAPACITI ambitionne la création d'un centre de compétences transfrontalier rassemblant les connaissances, outils et bonnes pratiques issus du projet. Ce centre agira comme interface entre les acteurs de la Grande Région afin de favoriser la diffusion des ressources, la formation des professionnels et le développement de dynamiques participatives durables.

- Steering Committee : 13 février, 16 juin, 22 septembre, 12 décembre 2025.
- Comité d'accompagnement : 18 mars 2025.
- Comité d'experts : 1er octobre 2025.
- Comité éthique : 03 février, 10 mars, 05 mai 2025.
- GT communication : 16 janvier, 10 mars, 08 avril, 19 mai, 10 juin, 02 septembre, 1er octobre, 18 novembre 2025.
- GT centre de compétence : 10 septembre 2025.
- GT organisation de séminaires : 16 janvier, 28 janvier, 16 mai, 04 décembre 2025.

 Séminaire CAPACITI « Récolter le point de vue des petits enfants et les informer pour engager leur participation. Regards croisés interdisciplinaires et transfrontaliers » : 17 mars 2025.
- GT Fiches juridiques : 06 juin, 02 juillet, 27 août, 29 septembre, 17 octobre, 20 octobre, 18 novembre, 16 décembre.
- Sous-groupe scolarité : 27 février, 17 avril, 03 juin, 10 juin 2025.

 Préparation animations avec Henallux : 15 janvier, 22 janvier, 28 janvier, 30 janvier, 31 janvier, 05 février, 07 février, 28 février 2025.

 Animations : 04 février, 11 février, 18 février, 11 mars (Athénée royal d'Izel), 05 juin 2025 (Institut Sainte-Marie d'Arlon).
- Sous-groupe groupes auto-gérés : 27 février, 10 juin, 30 octobre, 12 décembre 2025.
- Rencontre des clubs de jeunes Musson et Sainte-Marie-sur-Semois : 14 novembre, 19 novembre, 12 décembre, 17 décembre 2025.

- Comité IRTS Recherche MNA : 18 juin, 17 décembre 2025.
- Rencontre coach participation du Réseau Matilda : 5 mai 2025.
- Projet masculinisme et extrémisme : 24 septembre (Rencontre Forum des jeunes), 16 juillet 2025 (Rencontre Maison Arc-en-ciel).

 Dates d'animations en partenariat avec les éducatrices de rue de Marche-en-Famenne : 30 juin (réunion préparatoire), 09 octobre, 12 novembre 2025 (17 jeunes).
- Autres dates d'animations :

- Sensibilisation aux droits de l'enfant pour l'Opération Arc-en-Ciel : 30 juin, 04 juillet, 24 juillet (réunions préparatoires), 10 juillet, 05 août 2025 (43 jeunes).
- Journée des droits de l'enfant à la Henallux : 24 octobre (réunion préparatoire), 17 novembre (11 étudiants).
- Observation de l'animation « Vitrine de la citoyenneté par le conseil Provincial des jeunes » : 29 avril, 30 avril, 05 mai 2025.

Projet Tiers-Actif

Comme mentionné dans la partie présentant les actions de prévention éducative, nous constatons une complexification des situations rencontrées. Des jeunes se retrouvent à la croisée de plusieurs secteurs (aide à la jeunesse et/ou handicap et/ou santé mentale), de sorte qu'ils ne trouvent leur place dans aucun et se retrouvent exclus de chacun. Aucun secteur estime qu'ils font partie de leur public-cible puisqu'ils ont des besoins complexes et chacun renvoie le jeune et sa famille vers un autre secteur qu'il estime plus pertinent. Des jeunes, des familles se retrouvent dès lors sans aucune aide alors qu'ils sont demandeurs et collaborant. Ce phénomène étant constaté très largement par les travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse, le cabinet de Madame la Ministre Glatigny a lancé un appel à projet « *Tiers-Actif* ». Un collectif de travailleurs s'est constitué, dont le SDJ, pour y répondre.

Nous avons fait le constat que les acteurs de terrain disposent d'une grande expertise du travail en réseau mais qu'il nous manque un maillon ayant pour mission de réunir les compétences et d'orchestrer les interventions des différents professionnels afin d'assurer la cohérence du dispositif autour du jeune. Ce qui est précisément l'expertise de l'Entre-Temps. Nous avons donc introduit un projet visant à demander un soutien pour que l'Entre-Temps puisse intervenir en Province de Luxembourg.

En 2024, nous avons appris que notre projet avait été retenu et que nous avions pu obtenir le financement nous permettant d'engager un mi-temps détaché du service l'Entre-Temps pour travailler spécifiquement sur la Province de Luxembourg.

L'intervenante pour la Province de Luxembourg a été engagée en 2025. Nous avons accompagné cette intervenante via la création d'un COPIL. L'objectif était de pouvoir pérenniser le projet et d'obtenir un subside pour maintenir ce poste en Province de Luxembourg.

Le rôle du COPIL était :

- D'avoir une vision sur les besoins de la Province ;
- De travailler à la pérennisation et au développement du projet ;
- D'évaluer les réussites et les échecs en proposant des recommandations et des perspectives d'évolution et d'autonomisation des ressources du réseau ;
- D'évaluer les besoins et la pertinence de la poursuite ou de l'arrêt du projet.

À la fin de l'année, et à la suite du départ de la travailleuse, il a été convenu de ne pas réengager une personne pour le peu de temps restant[34]. Le groupe de travail souhaite explorer une autre piste ; celle d'envisager l'élargissement de l'agrément de l'Entre-Temps ce qui leur permettrait de développer leur activité en Province de Luxembourg. La réflexion doit se poursuivre sur base du rapport d'activité qui sera remis.

Dates de réunion : 06 février, 25 avril, 03 juillet, 25 septembre, 21 novembre 2025.

Groupe de travail « jeunes à la croisée des secteurs »

En parallèle du travail mené par le projet Tiers actif, un groupe de travail constitué de travailleurs du secteur de l'Aide et de la Protection de la jeunesse, du secteur du handicap et du secteur de la santé mentale s'est constitué afin de réfléchir aux situations de jeunes à la croisée des secteurs qui peuvent être problématiques en termes de prise en charge adaptée. L'objectif est de réfléchir le plus tôt possible à des leviers afin d'améliorer leur prise en charge et d'éviter d'en arriver à un point de rupture et donc de devoir faire intervenir l'Entre-temps.

Date de réunion : 22 septembre 2025.

[34] Le projet était soutenu jusqu'au 30 novembre 2025.

Ma vie numérique, t'inquiète je gère – escape game sur les réseaux sociaux

Nous l'avons abordé dans notre diagnostic social, l'utilisation des réseaux sociaux par les pré-adolescents et adolescents est incontournable. Cependant, ils font face à des dangers en lien avec un manque d'information. Dans une logique préventive, il nous semble important de les outiller et de les sensibiliser sur cette thématique.

Un projet a donc été introduit auprès du Conseil de Prévention d'Arlon pour le triennat 2025-2027.

Le SDJ, porteur du projet, est entouré par des partenaires issus du secteur de l'Aide et de la Protection de la jeunesse (AMO Point Jeune Luxembourg et service de la prévention) mais aussi du secteur de l'enseignement (ESPLA, ARA, INDA, ISMA et l'école fondamentale de Turpange-Longeau-Hondelange). Les constats étant également partagés par les membres de la CML d'Arlon.

Le public visé cible les élèves de 5ème et 6ème primaires ainsi que de 1ère et 2ème secondaires.

L'objectif est de les informer sur les risques et dérives des réseaux sociaux afin qu'ils développent une utilisation plus responsable de ceux-ci. Deux outils seront développés à cette fin : un escape game et une brochure explicative.

Ce genre d'outils nécessite une expertise particulière pour coller au mieux aux besoins des enfants. Nous avons dès lors décidé de travailler avec la société Arteam Interactive pour la création du jeu et le design de la brochure.

Pour coller au mieux à la réalité des jeunes, nous avons créé un formulaire à destination des élèves de secondaire afin de recueillir leurs besoins sur cette thématique et la pratique qu'ils ont des réseaux sociaux. Ce questionnaire a été distribué lors du premier semestre de 2025. Nous avons obtenu de 1 176 réponses.

Sur base des réponses au questionnaire, nous avons sélectionné 4 thématiques :

- La protection des données à caractère personnel (hameçonnage/phishing) ;
- Les influenceurs ;
- Les fake news en y incluant l'utilisation de l'IA ;
- La réception de contenu non désiré.

Ces 4 thématiques font l'objet de la création de 4 scénarios distincts. Lors des animations, il sera donc possible soit de cibler des thématiques précises soit de jouer les 4 scénarios. L'escape game est constitué de cartes de jeux et d'une application téléchargeable[35] afin de dynamiser le jeu. Les règles du jeu ainsi qu'un guide pour l'utilisateur seront également disponibles. Ceci permettra une utilisation libre et sans présence obligatoire d'un partenaire. Des indications seront également données sur la manière de mener le débriefing après le jeu.

Au vu du large public ciblé, il est possible de faire une version plus complexe du jeu pour les plus grands.

Un premier prototype a pu être réalisé fin 2025.

Perspectives

Il s'agira, en 2026, de tester les prototypes auprès du public-cible puis d'adapter l'outil.

En parallèle, une brochure d'information interactive sera rédigée.

L'outil, bien qu'au début de sa création, suscite d'ores et déjà beaucoup d'intérêt. Des demandes d'utilisation hors division d'Arlon ont déjà été formulées.

Dates des réunions: 21 janvier, 28 janvier, 23 mai, 1er septembre, 23 septembre, 03 octobre, 04 novembre, 09 décembre 2025.

Actions collectives auprès des jeunes dans les établissements scolaires

Les experts de l'info

- Animation sur les réseaux sociaux à l'école secondaire libre de Saint-Hubert : 23 janvier, 02 avril 2025 (92 élèves).
- Animation sur les questions fréquemment posées par les jeunes au Service d'accrochage scolaire Emergence à Libramont : 28 novembre 2025 (8 jeunes).

[35] Gratuitement au départ du site internet des SDJ.

Projet visibilité ou Clic Tok

Ces projets visent à améliorer la visibilité des services. Selon l'endroit où le projet est organisé, il prend des formes différentes (animations dans les écoles, cheminement des jeunes de services en services, salon).

- Bastogne (Indsé, Athénée royal, ICET et Mardason) : 08 septembre, 09 septembre 2025, 10 septembre 2025, 11 septembre 2025, 12 septembre 2025 (600 élèves).

 Réunions: 17 mars, 20 mai, 1er septembre 2025.

- Marche-en-Famenne : 11 décembre 2025 à l'Institut Saint-Roch (14 jeunes).

 Réunions : 13 mai, 16 septembre, 25 novembre.

- Saint-Hubert (Ecole secondaire libre) : 10 septembre 2025 (réunion de préparation), 1er octobre 2025 (136 élèves de 2ème année).

- Road Trip Arlon (Institut Sainte-Marie): 13 octobre et 14 octobre 2025 (103 élèves et 16 accompagnants).

 Réunions : 11 avril, 23 mai, 04 juin, 20 juin, 30 juin, 06 août, 29 août, 23 septembre, 17 novembre 2025.

- Libr'ados Libramont (Institut Saint-Joseph et ITCF Centre-Ardennes): 14 novembre 2025 (177 jeunes et 8 accompagnants).

Autres interventions

- Animations à l'INDSé de Bastogne (réponses aux questions posées par des élèves de 3ème année technique de transition et de général) : 15 octobre, 12 novembre 2025 (55 élèves).

Actions collectives auprès des jeunes dans d'autres institutions

- Animations mensuelles au sein des trois sections de l'IPPJ de Saint-Hubert (présentation des AMO) : 06 janvier, 03 février, 03 mars, 07 avril, 05 mai, 02 juin, 07 juillet, 06 octobre, 03 novembre 2025 (236 jeunes).

 Réunions : 1er septembre (évaluation), 22 janvier et 15 septembre (rencontres nouvelles directions).

- Animation sur la mise en autonomie auprès des jeunes MNA du Centre Croix-Rouge d'Arlon : 12 février 2025 (6 MNA).

- Salon Objectif Métiers à Libramont : 27 mars 2025 (8 jeunes).

- Animation sur harcèlement – AMO Média jeunes, Bastogne : 8 mai 2025 (5 jeunes).

- Journée festive de fin des examens organisée par le Plan de Cohésion Sociale d'Aubange à Athus : 27 juin 2025 (5 jeunes).
- Animation dans le cadre d'un module à destination de mineurs ayant commis un fait qualifié infraction au Service d'actions restauratrices et éducatives SREP Arlon : 2 août 2025 (6 jeunes).
- Création club des jeunes Musson : 18 novembre 2025 (12 jeunes).

Autres activités de l'équipe en 2025

Participation à des associations, rencontres de travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse

- Réunion entre directions des SDJ : 13 janvier 2025.
- PLAMO : 21 mars, 23 juin, 5 septembre, 12 décembre 2025.
- Journée inter-services de l'aide à la jeunesse de la division de Neufchâteau : 17 avril 2025.
- Journée inter-services de l'aide à la jeunesse de la division d'Arlon: 15 mai 2025.

 Dates de réunions préparatoires : 8 janvier, 8 septembre 2025 (ASAJA).
- Assemblée générale de la FIPE : 16 mai 2025.
- Journée inter-services de l'aide à la jeunesse de la division de Marche-en-Famenne : 02 octobre 2025.

Participation à des concertations, conseils, …

- Commission de Coordination de l'aide aux enfants victimes de maltraitance d'Arlon (CCAEVM) : 30 janvier 2025.
- CCAEVM – GT guide : 24 février, 29 avril, 03 juin, 7 novembre 2025 (matinée de présentation du guide).
- Inter-CCAEVM : 24 mars, 22 septembre 2025.
- Plateforme inter-sectorielle AJ/enseignement : 23 janvier, 27 mars, 09 octobre 2025.
- Commission mixte locale d'Arlon : 10 février, 02 juin et 13 octobre 2025.
- Commission mixte locale de Neufchâteau : 27 janvier, 6 octobre 2025 .

- Commission mixte locale de Marche-en-Famenne : 10 mars (bureau), 19 mai, 25 septembre 2025.
- Commission mixte locale de Bastogne : 22 novembre 2025.
- Conseil de concertation intra-sectorielle de Marche-en-Famenne : 06 octobre 2025.
- Conseil de concertation intra-sectorielle de Neufchâteau : 26 mai 2025.
- Conseil de concertation intra-sectorielle d'Arlon : 17 octobre 2025.
- Groupe de travail sur la formation des travailleurs sociaux : 23 janvier, 4 avril, 30 mai, 13 juin 2025.
- Groupe de travail chargé d'organiser la visite de Madame la Ministre : 10 juillet, 17 septembre, 21 octobre, 19 décembre 2025.
- Conseil de prévention de Marche-en-Famenne : 14 avril 2025.
- Conseil de prévention de Neufchâteau : 9 octobre 2025.
- Conseil de prévention d'Arlon : 13 mars, 19 mai, 8 septembre, 20 octobre 2025.
- GT séparations parentales conflictuelles : 04 avril, 16 mai 2025.
- Conseil de prévention commun aux 3 divisions : 19 juin, 1er décembre 2025.
- Comité de réseau Matilda : 13 janvier, 14 avril, 16 juin, 16 septembre, 15 décembre 2025.
- Commission consensus de Neufchâteau : 14 avril 2025.
- Concertation AJ/CPAS de la division de Marche-en-Famenne : 12 mai, 06 octobre 2025.
- Concertation AJ/CPAS de la division d'Arlon : 15 avril 2025.
- Groupe de travail sur le projet écrit du jeune : 15 septembre 2025.
- Instance Bassin Enseignement qualifiant - Formation – Emploi (IBEFE) – plateforme sud-Luxembourg : 18 novembre 2025.
- Groupe hébergement d'urgence : 10 septembre 2025.

Rencontres ponctuelles avec des services extérieurs

- Rencontre avec Manoma : 24 janvier 2025.
- Rencontre avec des Juges de la Famille de l'Arrondissement : 08 avril 2025.
- Présentation du service auprès de l'Union des délégués SAJ/SPJ : 25 avril 2025.
- Présentation du service auprès du Rotary Club d'Arlon : 19 juin 2025.
- Rencontre avec la médiatrice médicale de l'hôpital psychiatrique de Bertrix : 9 juillet 2025.

- Rencontre des Services droit des jeunes avec Madame La Ministre Valérie Lescrenier : 11 juillet 2025.
- Rencontre des Services droit des jeunes avec Madame La Ministre Valérie Glatigny : 3 septembre 2025.
- Rencontre des Services droit des jeunes avec le cabinet de Madame Elisabeth Degryse, Ministre-Présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : 16 septembre 2025.
- Rencontre avec le Service d'accompagnement socio-éducatif Le Nid : 4 novembre 2025.
- Rencontre avec API-Lux : 13 novembre 2025.
- Rencontre avec le CPAS de Virton : 21 novembre 2025.
- Présentation du service à l'équipe du service de neuropsychiatrie à Saint-Mard : 09 décembre 2025.
- Participation au programme « immersion 0-23 » du réseau Matilda :
 - Immersion au sein des équipes mobiles « Odyssée » : 01 juillet 2025.
 - Immersion à l'école ELLO Arlon dans le cadre du projet européen « Amarrages + » : 25 avril 2025.
 - Immersion au Service de l'Aide à la Jeunesse de Neufchâteau : 25 juin 2025.
 - Hôte de stagiaires en immersion : 27 mai 2025.

Interventions, colloques, séances d'informations, formations données, interpellations

- Présentation du cadre légal sur le harcèlement (scolaire) à la CML de Bastogne : 23 janvier 2025.
- Présentation du cadre légal sur le secret professionnel à la CML de Neufchâteau : 27 janvier 2025.
- Séminaire « Le consentement à l'adolescence : comment ? pour qui ? pour quoi ? » avec le centre de Planning Familial et la MADO : 10 juin, 24 juin 2025.

 Réunions préparatoires : 04 février, 27 mars, 13 mai, 16 septembre 2025.
- Organisation du colloque « Les grands défis de la communication » en collaboration avec les AMO Interactions et Point Jeune Luxembourg à Bertrix : 18 décembre 2025.

 Réunions préparatoires : 9 janvier, 6 février, 14 février, 20 mars, 7 mai, 4 juin, 28 août, 10 octobre, 10 décembre 2025.

- Organisation du colloque « les aménagements (dé)raisonnables ? » par le groupe inter-SDJ sur le droit scolaire à Charleroi : 28 mars 2025.
- Présentation du service à la journée des partenaires d'Actions Vivre Ensemble : 28 novembre 2025.

Formations suivies

- Les règlements de travail par la FIPE : 21 janvier 2025.
- Les effets négatifs du sexting non consenti par le Centre RESIS : 24 janvier 2025 (en lien avec projet sur les réseaux sociaux).
- Certificat Inter Hautes Ecoles et Universités en accompagnement de la grande précarité par Henallux : 31 janvier, 07 février, 21 février, 21 mars, 23 mai, 20 juin 2025.
- Responsabilité civile du mineur par Anthémis : 06 février 2025.
- Cycle de formations UPTIC par CRéSaM et Nadja : (en lien avec le projet sur les réseaux sociaux) :
 - Jeux vidéo, réseaux sociaux et Internet, mieux comprendre les usages : 13 février 2025.
 - Réseaux sociaux numériques et adolescence : 20 mars 2025.
 - Cyber-harcèlement : 17 avril 2025.
 - Vie affective et sexuelle à l'ère du numérique : 17 avril 2025.
- Aide et protection de la Jeunesse par Jeunesse et droit : 10 mars, 13 mars 2025.
- Matinée d'information sur les modifications à la loi du 26 juin 1990 relative à la protection imposée à une personne atteinte d'un trouble psychiatrique et les modifications à la loi de 2002 relative aux droits du patient par la plate-forme de concertation en santé mentale de la province de Luxembourg et le réseau ProxiRélux : 10 avril 2025.
- Enseignement supérieur : conditions de réussite et recours par Fédération Infor-Jeunes : 16 mai 2025.
- Droit scolaire par Jeunesse et droit : 05 juin, 12 juin 2025.
- Formation de Raphaël Gazon sur la prise en charge des patients borderline organisée par le mini-copil « âge de transition » : 02 septembre , 03 septembre, 23 septembre, 24 septembre, 20 octobre 2025.
- Legal design par Droits Quotidiens : 05 septembre 2025.
- Aide sociale par Jeunesse et droit : 23 septembre, 25 septembre 2025.

- Comprendre la réforme du chômage par le SPP Intégration social et Onem : 9 octobre 2025.
- Le spectre du trouble autistique (formation en interne à l'attention de l'équipe) par Alter & Go : 23 octobre 2025.
- Le mineur dans le droit pénal par Jeunesse et droit : 25 novembre, 29 novembre 2025.
- Le jeune, la loi et internet par Jeunesse et droit : 09 décembre, 11 décembre 2025.

Colloques, journées d'études, tables-rondes… suivies

- Sensibilisation aux violences intrafamiliales Arlon (témoignage d'une victime de VIF, présentation des services : CPVS, police, service d'assistance aux victimes, Parquet, service d'aide aux justiciables, service d'accueil des victimes, SOS Enfants, Olympe et Respect Senior) par le Service provincial Social et Santé : 17 février 2025.
- Conférence : « S'aimer, … ça s'apprend » organisée par l'AMO Ado-Micile : 14 mars 2025.
- Séminaire « récolter le point de vue des petits enfants et les informer pour engager leur participation - regards croisés interdisciplinaire et transfrontalier » organisé par CAPACITI : 17 mars 2025.
- Matinée de réflexion « Prise en charge des adolescents en souffrance : regards croisés sur l'expérience de 3 services spécialisés » organisée par la Commission jeunesse en santé mentale : 1er avril 2025.
- Spectacle de danse « Ritournelle » organisé par les Services d'accompagnement en Accueil familial : 3 avril 2025.
- Matinée d'information sur les modifications de la loi du 26 juin 1990 et de la loi de 2002 relative aux droits du patient organisée par la Plate-Forme de Concertation en santé mentale de la province de Luxembourg : 10 avril 2025.
- Visioconférence avec la direction générale de l'enseignement obligatoire et des AMO de la Province sur l'absentéisme scolaire : 10 avril 2025.
- Matinée d'information « Prise en charge de la petite enfance en danger : état des lieux, enjeux et défis en Province de Luxembourg » organisée par l'inter-CCAEVM : 22 avril 2025.
- Webinaire « Guardianship and Quality of Care for Asylum-Seeking Children in the context of the EU Pact on Migration and Asylum » par ENOC : 27 mai 2025.

- Colloque « Vivre en famille : frère et sœur, un lien fait pour durer… malgré tout ! » organisé par le SAPSE le Coup de Pouce : 05 juin 2025.
- Colloque « Pair-Aidance, regards croisés, expériences et perspectives » organisé par la Coordination Luxembourg Assuétudes, le service Drug's care, le Relais social intercommunal de la Province de Luxembourg et Solaix : 24 juin 2025.
- Soirée d'échange autour du harcèlement scolaire (projection du film TKT et débat avec un policier organisée par l'Association de parents d'élèves de la Communauté scolaire de Saint-Benoît de Habay : 18 septembre 2025.
- Après-midi d'échange « Justice et assuétudes » organisée par la Coordination Luxembourg Assuétudes : 09 octobre 2025.
- Lancement officiel de SMap-Lux organisé par le Relais social intercommunal de la Province de Luxembourg : 07 octobre 2025.
- Colloque « Résilience et santé mentale des enfants et des jeunes : un enjeu collectif » organisé par le Fonds Houtman : 14 novembre 2025.
- Matinée de réflexion « Hypersexualisation et réseaux sociaux – comment la conceptualiser ? » organisée par la Commission Jeunesse en santé mentale : 24 novembre 2025.
- Matinée de restitution « CPAS et Aide à la jeunesse : Agir ensemble, agir mieux : le deux secteurs unissent leurs forces face aux défis des jeunes en difficultés » par La Direction Générale de l'Aide à la jeunesse et la Fédération des CPAS wallons et bruxellois : 24 novembre 2025.
- Matinée d'étude « Quel avenir pour les jeunes sans chez-soi ? » organisée par l'Association des Maisons d'Accueil : 28 novembre 2025.
- Journée d'étude « Du mineur protégé au jeune adulte autonome : accompagner la transition des MNA » organisé par l'Institut Régional du Travail social de Lorraine (partenaire CAPACITI) : 1er décembre 2025.
- Colloque « Participation : des forces en mouvement » organisé par le Service public fédéral Santé publique : 10 décembre 2025.

Accompagnement de stagiaires, jury de mémoire, réponses à des demandes diverses d'élèves

- Stagiaire en 6ème année technique de qualification éducation à l'ISMA du 10 février au 21 février 2025 (à temps plein).

- Stagiaire en 1ère année Bachelier assistant social en horaire décalé Hénallux/HERS du 25 février au 10 avril 2025 (20 jours).
- Entretien avec un étudiant en criminologie autour de la question : « Quel est, selon vous, le type de situations le plus difficile que vous rencontrez dans votre pratique auprès des mineurs en danger et quel est l'outil, le type d'outil qu'il semble vous manquer pour mieux les traiter ? » : 13 mars 2025.
- Présentation du métier d'assistant social dans le secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse à l'opération info-profession organisée par plusieurs Rotary Clubs : 17 avril 2025.
- Entretien avec deux étudiants de 2ème année assistant social Henallux/HERS sur la thématique de la maltraitance : 7 mai 2025.
- Participation à un jury SIPS en 6ème technique de qualification agent d'éducation à l'Institut Sainte-Marie de Bouillon : 23 mai 2025 au matin (6 jeunes).
- Rencontre d'une étudiante de 3ème ASD Henallux/HERS sur la pair-aidance : 2 juin 2025.

De manière générale, nous répondons positivement aux demandes formulées par des élèves afin de les aider dans la réalisation de travaux scolaires.

Autres activités

- Portes ouvertes au Centre de Rééducation Fonctionnelle - La Cordée à Libramont : 27 mars 2025.
- Supervision de l'équipe par Psylux sur les troubles de l'attachement : 15 avril, 19 mai, 14 juillet 2025.
- Assemblée générale du Service d'Accrochage Scolaire Emergence : 13 mai 2025.

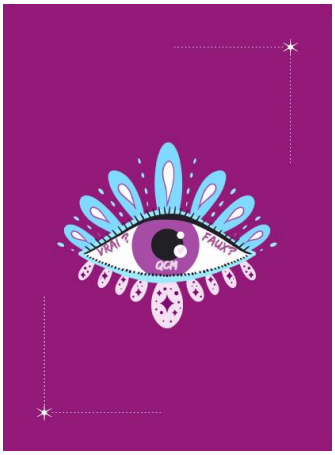
Réunions extraordinaires du service

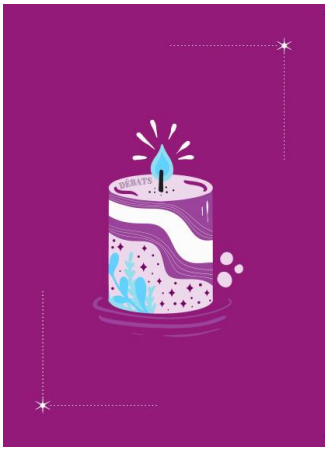
- Assemblée générale : 27 mars, 3 juin 2025.
- Conseil éducatif : 15 juillet 2025.

Annexes

Annexe 1 : Les cartes questions

Recto







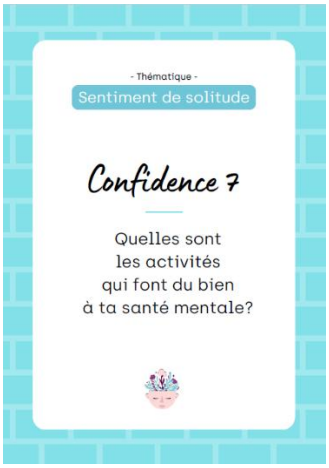




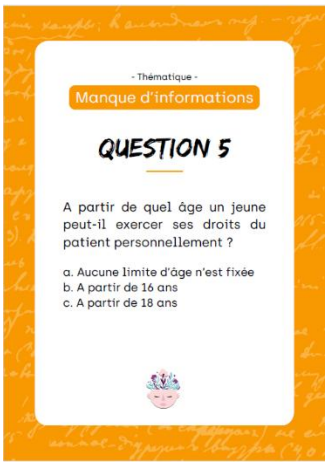


Verso









Annexe 2 : Visuels créés



